

CONTRAT DE PLAN ETAT-RÉGION 2015 - 2020

Entre l'**État**,

l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse

l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie

La **Région Alsace**,

et :

l'Eurométropole de Strasbourg

la Ville de Strasbourg

la Communauté d'Agglomération Mulhouse Sud-Alsace

la Ville de Mulhouse

la Communauté d'Agglomération de Colmar

la Ville de Colmar

le Département du Bas-Rhin

le Département du Haut-Rhin

Sommaire

Introduction.....	4
« Emploi ».....	8
« Enseignement supérieur, recherche et innovation ».....	13
« Numérique ».....	25
« Innovation, filières d'avenir et usine du futur ».....	28
« Transition écologique et énergétique ».....	32
« Mobilité multimodale ».....	37
Volet « territorial ».....	51
La consultation publique et l'évaluation environnementale.....	58
Annexe 1.....	60
Annexe 2.....	66
Annexe 3.....	67
Annexe 4.....	72
Annexe 5.....	73
Annexe 6.....	74
Annexe 7.....	78
Annexe 8.....	96
Annexe 9.....	97
Annexe 10.....	99

Vu le mandat donné par le Premier ministre et le Commissariat général à l'égalité des territoires le 19 novembre 2014 au Préfet de Région,

Vu la délibération du Conseil Régional d'Alsace en date du 10 avril 2015 autorisant le Président à signer,

Vu la délibération du Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg en date du 19 décembre 2014 autorisant le Président à signer,

Vu la délibération du Conseil Municipal de Strasbourg en date du 15 décembre 2014 autorisant le Maire à signer,

Vu la délibération du Conseil de Mulhouse Alsace Agglomération en date du 19 décembre 2014 autorisant le Président à signer,

Vu la délibération du Conseil Municipal de Mulhouse en date du 15 décembre 2014 autorisant le Maire à signer,

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Colmar en date du 18 décembre 2014 autorisant le Président à signer,

Vu la délibération du Conseil Municipal de Colmar en date du 15 décembre 2014 autorisant le Maire à signer,

Vu la délibération du Conseil Départemental du Bas-Rhin en date du autorisant le Président à signer,

Vu la délibération du Conseil Départemental du Haut-Rhin en date du 23 janvier 2015 autorisant le Président à signer,

Introduction

L'Alsace, à l'instar des autres régions françaises, est confrontée à de nombreux défis économiques, sociaux et environnementaux. Elle a, au cours de la dernière décennie, été davantage touchée par la mondialisation et les crises économiques. Son Produit Intérieur Brut (PIB) représente 2,7% du PIB métropolitain en 2012. Le taux de chômage de 9,0% en 2014, soit la plus forte augmentation des régions françaises depuis 2001, résulte principalement de la diminution de l'emploi salarié du secteur marchand.

Pour y faire face, l'Alsace, qui s'inscrit pleinement dans la transition écologique et énergétique, a engagé de nouvelles politiques fondées notamment sur la formation, la recherche et l'innovation. Elle a résolument pris part aux appels à projets nationaux, en particulier dans le cadre des Investissements d'Avenir.

Le nouveau Contrat de Plan État-Région 2015-2020 traduit à cet effet une stratégie de croissance et de développement adaptée à l'Alsace, reposant sur les diagnostics réalisés soit dans le cadre des schémas régionaux, départementaux ou locaux, soit dans le cadre de l'élaboration des documents de programmation européens ou d'études thématiques. Il s'appuie sur le document stratégique du Contrat de Plan réalisé en février 2014 et sur les travaux menés dans le cadre de la démarche « Alsace 2030 » pilotée par la Région Alsace, associant les Collectivités, et de multiples partenaires.

En annexe 3 sont rappelés les documents qui ont servi au diagnostic et à la définition de la stratégie de l'État, de la Région et des autres Collectivités.

1. Les axes stratégiques du Contrat de Plan État-Région

Sur la base du constat partagé des forces et faiblesses comme des opportunités qui s'offrent à elle, l'Alsace a déterminé les priorités stratégiques qui guideront les actions de l'ensemble des acteurs publics dans les années à venir. Le CPER 2015-2020 concentre les investissements sur un nombre restreint de projets structurants qui répondent à ces priorités stratégiques.

Grâce à la cohérence du Contrat de Plan avec les documents opérationnels, la mobilisation des fonds européens garantira la meilleure efficacité des politiques publiques menées en Alsace par les partenaires du Contrat de Plan, dans le respect des objectifs de la stratégie " Europe 2020 " afin de :

- développer **l'attractivité et la compétitivité** de l'Alsace, en réponse aux mutations économiques et technologiques profondes, dont l'impact est très important sur le tissu industriel alsacien. Les actions en faveur de l'environnement des entreprises, de leur compétitivité doivent avoir pour effet de dynamiser le développement économique alsacien et l'emploi afférent ;
- améliorer la **cohésion sociale et l'équité territoriale**, nécessaire à l'équilibre territorial et aux besoins des habitants de l'Alsace ;
- promouvoir la dimension environnementale du **développement durable** dans le respect d'un environnement alsacien remarquable, qui est en soi un facteur d'attractivité. Cette exigence conditionne l'ensemble des projets que mèneront l'État et les Collectivités territoriales au titre de ce contrat.

Le développement durable de l'Alsace résultera de l'équilibre entre ces trois priorités.

Les priorités du Contrat de Plan alsacien se concrétisent à travers sept axes stratégiques qui participent chacun à la réalisation de ces priorités :

- l'emploi
- l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation

- le développement du Très Haut Débit et des usages de numérique
- les filières d'avenir, l'usine du futur et l'innovation dans les entreprises
- la transition écologique et énergétique
- la mobilité multimodale
- un volet territorial

L'emploi, au cœur du Contrat de Plan, intervient à la fois dans tous les axes stratégiques et sous la forme de quelques mesures spécifiques d'accompagnement regroupées au sein du premier axe.

L'économie sociale et solidaire a plus spécifiquement sa place au sein du volet « transition écologique et énergétique » et dans les contrats de villes qui seront intégrés au Contrat de Plan. Il est apparu également opportun de prévoir une clause générale d'insertion sociale dans les marchés publics.

Dans cette clause figure également le principe de l'égalité femme-homme, qui fera l'objet d'un rappel à chaque soumissionnaire. Dans le secteur de la recherche, la parité se traduit par l'incitation à la création de binômes chez les porteurs de projets. Dans les formations et l'axe emploi, la mixité est également encouragée. Dans la politique de la ville, de nombreuses actions auront enfin pour objectif d'aller vers une meilleure représentation sociale des femmes, de lutter contre les discriminations sociales et de favoriser la mixité des métiers.

Les axes stratégiques sont détaillés dans la suite du document, leur sont associés les grands projets qui seront soutenus.

1. Les modalités de concertation mises en œuvre

Une première consultation publique portant sur le document stratégique s'est déroulée du 23 avril au 23 mai 2014, une deuxième consultation portant sur le projet de CPER, l'évaluation stratégique environnementale et l'avis de l'autorité environnementale s'est déroulée du 2 février au 10 mars 2015. Le CESER, consulté sur ce projet comme le prévoit le code général des Collectivités territoriales, a émis son avis le 19 mars 2015 sur le projet de CPER soumis à consultation publique.

La qualité du partenariat entre l'État et la Région, la concertation avec les autres Collectivités sont des caractéristiques fortes et permanentes des contrats de plan en Alsace. Le travail mené ensemble s'est enrichi des apports d'autres organismes porteurs de projets et des financeurs potentiels tels les établissements d'enseignement supérieur et de recherche, l'ADEME, l'Agence de l'eau Rhin-Meuse, Bpifrance, la Caisse des dépôts, RFF, VNF et les ports. Tout cela a permis d'élaborer un Contrat de Plan adapté à l'Alsace, générateur d'emplois et s'inscrivant dans le futur.

La cohérence d'ensemble des actions retenues est garantie par les modalités d'établissement et par les modalités du pilotage du Contrat de Plan. Ce pilotage s'appuiera sur un comité régional copiloté par l'État et la Région. Un comité technique à l'échelon des directeurs régionaux de l'État, des directeurs des services des Collectivités et du SGARE préparera les décisions du comité de pilotage régional.

Une révision du Contrat de Plan aura lieu à l'automne 2016 pour prendre en compte les transferts de compétence qui pourraient intervenir au 1er janvier 2017 et les nouveaux périmètres régionaux.

Les projets financés dans le cadre de ce contrat devront répondre aux critères d'éco-conditionnalité garantissant leur respect des exigences environnementales (cf. annexe 7). Ils devront également respecter, chacun en ce qui le concerne, les clauses conditionnelles suivantes, décrites en annexe 2 :

- La clause sur l'énergie
- La clause de consommation d'espace et de respect des zones d'intérêt patrimonial
- La clause d'insertion sociale dans les marchés publics

2. Synthèse des engagements des partenaires du Contrat de Plan État-Région

Le Conseil Départemental du Bas-Rhin, le Conseil Départemental du Haut-Rhin, les Villes de Colmar, de Mulhouse, de Strasbourg, la Communauté d'Agglomération de Colmar et Mulhouse Alsace Agglomération ont également choisi de s'associer à l'élaboration de ce Contrat de Plan et d'en être signataires.

Pour atteindre les objectifs fixés, les partenaires du Contrat de Plan contribuent au financement des projets, dont le montant s'élève au total à 835,771 millions d'euros, selon la répartition suivante :

pour l'État	394,216	M€
pour le Conseil Régional d'Alsace	254,000	M€
pour le Conseil Départemental du Bas-Rhin	43,452	M€
pour le Conseil Départemental du Haut-Rhin	21,374	M€
pour la Ville de Strasbourg et l'Eurométropole	35,327	M€
pour la Ville de Mulhouse et la Communauté d'Agglomération de Mulhouse	8,976	M€
pour la Ville de Colmar et la Communauté d'Agglomération de Colmar	7,231	M€

Les montants figurant dans le Contrat de Plan sont des montants actualisés qui tiennent compte des calendriers prévisionnels des travaux. Les financements des opérations du Contrat de Plan sont complétés par des fonds européens dans la mesure du possible.

La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 confère par ailleurs à Strasbourg le statut d'Eurométropole. Outre la signature du Contrat de Plan État-Région, l'Eurométropole signe avec l'État, la Région et le Département du Bas-Rhin un contrat spécifique appelé « Contrat Triennal, Strasbourg, capitale Européenne ». Le Contrat 2015-2017 d'un montant de 148,705 M€ est structuré autour de quatre priorités. L'État le soutiendra à hauteur de 40 M€.

Au-delà même de leurs engagements financiers, l'État et les Collectivités territoriales, signataires du Contrat de Plan, expriment leur volonté de réussir ensemble, pour que l'Alsace puisse relever avec succès les défis auxquels elle est confrontée.

« Emploi »

Dans la perspective d'une réponse transversale et sectorielle aux problématiques liées à l'orientation, la formation, l'insertion et le maintien des publics les plus fragilisés sur le marché du travail, portée par la stratégie régionale de l'État en Alsace et par le projet « Alsace 2030 », l'État et la Région Alsace soutiendront les actions visant à :

- renforcer l'outil que constitue l'Observatoire Régional de l'Emploi et de la Formation (OREF) comme instrument d'aide à la décision pour la mise en œuvre des politiques publiques d'emploi et de la formation professionnelle ;

- soutenir la mise en place de la réforme de l'orientation et de la formation professionnelle en renforçant l'information sur les formations professionnelles, en contribuant à la mise en réseau des acteurs et à leur professionnalisation, dans le cadre d'un Centre d'Animation de Ressources et d'Information sur la Formation (CARIF) afin d'offrir aux personnes concernées une orientation de qualité ;

- sécuriser et accompagner les parcours professionnels des salariés en insertion ou intégrés dans l'emploi, et notamment les plus fragilisés, au travers d'un plan de formation des salariés en insertion et d'Actions de Développement de l'Emploi et des Compétences (ADEC – EDEC) et de diversification des choix professionnels, ainsi que de la mobilisation de l'offre de service d'Action pour les Conditions de Travail en Alsace (ACTAL) ;

- lancer des actions pilotes pour mieux organiser les mobilités transfrontalières en matière d'emploi, dans le cadre du Rhin supérieur ;

- développer l'usage des clauses d'insertion sociale.

Ces actions prendront en compte les besoins des territoires les plus fragiles, notamment ceux identifiés dans la nouvelle géographie de la politique de la ville, ainsi que la dimension de l'égalité professionnelle.

L'État et la Région consacreront 9,4 M€ à ce volet « Emploi », transversal aux différentes politiques de l'emploi qui resteront traitées pour leur part dans le droit commun. Il émergera en complément au FSE dans la mesure où les projets s'intégreront dans le PO national ou régional.

L'Observatoire Régional de l'Emploi et de la Formation (OREF)

L'État et la Région conviennent de renforcer l'outil que constitue l'Observatoire Régional de l'Emploi et de la Formation comme instrument d'aide à la décision pour la mise en œuvre des politiques publiques de l'emploi et de la formation professionnelle :

- en continuant à développer d'une part, des analyses territoriales (démographie, emploi, marché du travail, formation initiale, insertion professionnelle des jeunes et formation continue) afin de mettre en place des actions ciblées sur les territoires et d'autre part, des analyses sectorielles, appuis aux contrats d'objectifs développés avec les branches professionnelles,
- en mettant en place des véritables démarches prospectives des métiers et des qualifications en lien avec les branches professionnelles et en y intégrant les impacts de la transition écologique et énergétique,
- en mettant à disposition les équipes compétentes en appui aux services.

A ce titre, l'OREF produira différents tableaux de bords (tableau de bord régional emploi-formation) ou thématiques (jeunes, VAE, apprentissage...).

L'OREF pilotera également les travaux de l'Observatoire régional du sanitaire et social, intégré en son sein, chargé de fournir les informations nécessaires aux pilotages des politiques de l'emploi et de la formation du secteur.

Enfin, l'OREF pourra apporter son concours à des missions spécifiques, dans le champ de ses activités (mise à disposition de données métiers en lien avec les branches professionnelles : « Métiers à la Une ») ou en corrélation avec les politiques publiques, notamment en matière de pilotage de l'offre de formation.

Le Centre d'Animation de Ressources et d'Information sur la Formation (CARIF)

Compte tenu des enjeux économiques, de la réforme de l'orientation et de la formation professionnelle, de la nécessité de renforcer l'information sur les formations professionnelles, tant auprès du grand public que des réseaux de conseillers, d'innover dans la formation et de professionnaliser les équipes chargées de l'accompagnement des publics, l'État et la Région proposent :

- de redéfinir une offre de service sur la base d'une évaluation des résultats attendus et mesurés de celle offerte actuellement en Alsace, Champagne-Ardenne et Lorraine ;
- de s'appuyer dans un premier temps sur le Crapt-Carrli pour l'exercice des missions.

Deux pôles d'activité sont d'ores et déjà à prévoir :

Le pôle « information » : adaptation de la base de données « offre de formation » pour permettre notamment un interfaçage avec les autres systèmes d'information des acteurs de la sphère publique de l'emploi et de la formation, refonte de la chaîne de traitement des données entre les fonctions de conseil, de prescription et de formation, diffusion auprès du grand public et des relais d'information, par le biais du site « se former en Alsace », complétée par la réalisation d'outils et la participation aux différents événements (forums, salons...).

Le pôle « appui aux acteurs de l'orientation et de la formation » : ce pôle assure des missions de professionnalisation des acteurs des différents réseaux (missions locales, organismes de formation, ...), de centres de ressources, ainsi que d'appui à la mise en œuvre de politiques publiques dans le respect des règles inhérentes aux marchés publics et des règles de la concurrence.

Cette réorganisation appuierait la mise en œuvre des politiques et stratégies régionales en faveur de l'emploi, de l'accès aux compétences clés et de lutte contre l'illettrisme, de la qualification, de l'égalité professionnelle et du développement d'un emploi de qualité.

Le plan formation des salariés en insertion

Le secteur de l'Insertion par l'Activité Economique (IAE), très développé en Alsace avec 133 structures, permet le retour vers l'emploi de personnes rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières. Il offre un accompagnement renforcé et global intégrant une logique d'insertion professionnelle forte par une mise en situation de travail avec une dimension sociale (levée des freins à l'emploi) indispensable compte tenu des caractéristiques des publics embauchés.

Un important programme de formation à destination des publics en insertion a été mis en place par les partenaires de l'IAE pour professionnaliser et qualifier les salariés en insertion.

Ce programme est intégré dans le Contrat de Plan, en particulier son volet ingénierie qui fait l'objet d'une action partagée entre l'État et la Région. Le Fond Social Européen sera également mobilisé dans cette démarche de soutien à la formation des salariés en IAE.

Les Engagements de Développement de l'Emploi et des Compétences (EDEC) / Égalité professionnelle

L'État considère qu'il convient de poursuivre la contractualisation d'actions de développement de l'emploi et des compétences avec les branches professionnelles et les territoires, dans une logique de sécurisation des parcours professionnels, de développement de l'emploi, d'anticipation des mutations économiques et de compétitivité.

Ces EDEC s'adosseront notamment aux Contrats d'Objectifs Territoriaux (COT) conduits par la Région pour soutenir le socle de l'économie alsacienne dans l'anticipation de leurs besoins et répondront aux besoins identifiés par les filières innovantes dans le cadre de la transition écologique et énergétique. Ils cibleront prioritairement les publics les plus fragiles sur le marché du travail (premiers niveaux de qualification, salariés en deuxième partie de carrière, jeunes, travailleurs handicapés, salariés frappés par l'obsolescence de leurs compétences ...).

Ces actions prendront en compte l'objectif d'égalité entre les femmes et les hommes. En outre, le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDF) sera mobilisé pour porter des actions de diversification des choix professionnels, pour lesquelles il sera également fait appel aux fonds européens.

Actions pour les Conditions de Travail en Alsace- Association Régionale de l'Amélioration des Conditions de Travail (ACTAL-ARACT)

En cohérence avec le contrat d'objectifs et de performance (2014-2017) signé avec l'Agence Nationale pour l'Amélioration des Conditions de Travail, l'État souhaite accompagner et orienter l'activité d'Action pour les Conditions de Travail en Alsace (ACTAL) pour l'amélioration des conditions de travail, en particulier sous l'angle des facteurs organisationnels, qui se révèlent être des facteurs essentiels pour la réussite des dispositifs favorisant l'accès, l'insertion ou le maintien des personnes dans un emploi de qualité, ainsi que pour l'introduction d'une véritable gestion prévisionnelle des âges dans les entreprises et la prévention de l'usure au travail et de la pénibilité.

Mobilités transfrontalières

Il est nécessaire d'œuvrer à la construction d'un bassin d'emploi unique transfrontalier à l'échelle du Rhin supérieur. Malgré les différences qui demeurent entre eux, les trois pays ont un point commun : le besoin de personnel qualifié.

Le réseau EURES-T Oberrhein / Rhin Supérieur favorise un meilleur fonctionnement du marché du travail et améliore la satisfaction des besoins économiques en facilitant la mobilité géographique transfrontalière des travailleurs. Il garantit plus de transparence sur les marchés du travail en assurant l'échange et le traitement des offres et des demandes d'emploi et en développant les activités des services de conseil et d'orientation transfrontaliers et de mise en relation.

En cohérence avec les orientations de la Conférence du Rhin supérieur, l'État souhaite renforcer l'action des services publics de l'Emploi en contribuant à introduire dans le programme d'activité EURES-T des actions visant à mettre en place des opérations pilotes, services supplémentaires aux demandeurs d'emploi et aux entreprises, afin de renforcer les placements de demandeurs d'emploi en Allemagne et en Suisse.

Développement des clauses d'insertion sociale

Le contexte régional et les projets de construction développés dans plusieurs axes stratégiques du CPER sont favorables au développement de l'emploi et de l'usage des clauses d'insertion sociale dans les marchés publics. La volonté politique de développer ces clauses est commune à l'État et à la Région.

L'animation d'un réseau structuré et performant de facilitateurs, couvrant l'ensemble du territoire régional, piloté par les Collectivités et l'État permettra, pour développer ces clauses, d'accompagner les Collectivités dans la mise en œuvre de ces clauses, d'accroître la visibilité des structures de l'Économie Sociale et Solidaire et d'améliorer la connaissance des acheteurs et des titulaires de marchés de l'offre d'insertion.

SYNTHESE FINANCIERE

Code opér.	Opérations	Montants inscrits au CPER (M€)	Etat	Région Alsace	Département du Bas-Rhin	Département du Haut-Rhin	Colmar et CAC	Mulhouse et MZA	Strasbourg et Eurométropole	Autres	Fonds européens souhaités
Emploi		9,400	4,700	4,700							
E1	OREF	3,240	1,440	1,800							
E2	CARIF	2,740	0,680	2,060							
E3	Formation des salariés en insertion	0,780	0,480	0,300							FSE
E4	EDEC/Égalité professionnelle femme/ homme	1,140	0,960	0,180							FSE
E5	Mobilités transfrontalières	0,720	0,360	0,360							INTERREG
E6	ACTAL/ARACT	0,540	0,540								FSE
E7	Clauses d'insertion	0,240	0,240								FSE

« Enseignement supérieur, recherche et innovation »

L'engagement du Gouvernement et des Collectivités territoriales en faveur de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation doit être apprécié en tenant compte de l'ensemble des moyens financiers mobilisés dans le Programme d'Investissements d'Avenir (PIA), le Plan Campus et dans le cadre du droit commun.

Pour conforter le rayonnement des territoires, leur attractivité, tant pour notre jeunesse que pour le tissu économique, l'État et les Collectivités ont choisi de doter le Contrat de Plan État-Région d'un volet « Enseignement supérieur, recherche et innovation ».

Avec 68 000 étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur, la région Alsace représente 3% de l'effectif national de l'enseignement supérieur. Les activités d'enseignement supérieur et de recherche sont réparties sur trois implantations principales, Strasbourg, Mulhouse et Colmar. Le site de Strasbourg accueille 85 % des effectifs étudiants et 81 % des enseignants chercheurs et chercheurs alsaciens. L'Université de Haute Alsace (UHA) se caractérise par une offre de formation dont 76 % des filières ont un caractère professionnalisant, résultat d'une politique partenariale avec le tissu économique et industriel local et notamment les pôles de compétitivité. L'adoption d'un pacte régional pour les formations d'ingénieurs a permis de passer de 650 à plus de 1 000 ingénieurs diplômés chaque année en Alsace (+60%), dont 24% insérés dans les entreprises régionales.

Les organismes tels que le Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS) fortement représenté, l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale (INSERM) et l'Institut National de Recherche Agronomique (INRA) nouent des relations étroites avec l'Université de Strasbourg (UNISTRA) et l'Université de Haute-Alsace, contribuant au rayonnement du site. L'UNISTRA compte trois prix Nobel en activité. Elle se situe dans le top 100 des universités dans le dernier classement de Shanghai. L'Alsace est également très dynamique en matière de collaborations scientifiques, se situant bien au-dessus de la moyenne française.

Ce contexte a favorisé la sélection du projet strasbourgeois dans le cadre de l'opération Campus (cf.

annexe 8) et une forte réussite aux appels à projets du Programme d'Investissements d'Avenir (cf. annexe 9).

L'UNISTRA bénéficie au titre du Plan Campus d'une dotation en capital de 375 M€ (qui produira l'équivalent de 90,6 M€ d'intérêts au cours de la période du Contrat de Plan) abondée par les Collectivités territoriales à hauteur de 65 M€, destinée principalement à l'amélioration des bâtiments du campus universitaire du centre de Strasbourg.

L'UNISTRA est également porteuse ou associée à plus de 50 projets labellisés au titre du Programme d'Investissements d'Avenir (IdEx, IHU, SATT, Labex, EquipEx, Infrastructures Santé & Biotechnologie...) et auxquels sont associés le CNRS, l'INSERM, l'UHA, l'Institut National des Sciences Appliquées (INSA), l'École Nationale du Génie de l'Eau et de l'Environnement de Strasbourg (ENGEES), etc. Le projet NovaTris (Initiatives d'Excellence en Formations Innovantes) porté par l'UHA, en lien avec l'UNISTRA et des partenaires suisses et allemands, vise à développer des formations bi- et tri-nationales pour favoriser l'insertion professionnelle au sein du territoire transfrontalier.

L'Alsace bénéficie ainsi de l'équivalent de 428,5 M€ de dotation consommable et d'intérêts de la dotation pour ses projets d'excellence labellisés en matière de formation, de recherche et d'innovation au titre du Programme d'Investissements d'Avenir pour la période 2015-2020.

Le contrat de site signé, le 4 juin 2013 entre l'État et l'UNISTRA, l'UHA, la Bibliothèque Nationale et Universitaire (BNU) et l'INSA, structure les relations entre les principaux organismes de l'enseignement supérieur et de la recherche en Alsace (cf. annexe 8).

La Stratégie de Spécialisation Intelligente (S3) alsacienne, adoptée en décembre 2013, identifie deux domaines d'activité stratégique principaux : économie verte, santé et bien-être. Ces thématiques s'inscrivent dans les orientations stratégiques nationales déclinées dans l'agenda France-Europe 2020 et dans le programme opérationnel de la Région Alsace. Les opérations de recherche concernées pourront s'appuyer sur le cofinancement européen FEDER, dont la S3 est une conditionnalité et, pour les projets à caractère transfrontalier, de cofinancements dans le cadre des fonds relevant de la programmation INTERREG V notamment via l'action Offensive Science.

Le volet immobilier de l'enseignement supérieur et de la recherche

Les enjeux de l'enseignement supérieur, identifiés dans le cadre du CPER, de son diagnostic stratégique, du contrat de site alsacien, du diagnostic territorial préparatoire à l'intervention des fonds européens en Alsace ainsi que dans la loi du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et la recherche, sont notamment les suivants :

- accroître l'attractivité nationale et internationale pour les ensembles de recherche et de formation ;
- favoriser une offre de formation et de documentation cohérente et complémentaire permettant aux élèves et aux étudiants de se construire un parcours et de se projeter dans l'avenir ;
- soutenir l'introduction du numérique.

Pour répondre à ces enjeux, en matière de projets immobiliers, les orientations stratégiques se déclinent en trois axes :

- l'optimisation du patrimoine immobilier ;
- l'amélioration de la vie étudiante ;
- le développement de pôles de formation et de la politique numérique.

Ainsi les projets de restructuration/réhabilitation ou démolition/reconstruction se feront notamment avec l'objectif de rationalisation, voire de réduction, du patrimoine des établissements.

L'amélioration de la performance énergétique des bâtiments et leur mise en accessibilité feront l'objet d'une prise en compte particulière. Les opérations respecteront dans la mesure de leurs spécificités les critères d'écoconditionnalité.

En matière de vie étudiante, la priorité ira à la restauration sur le campus de l'Illberg à Mulhouse, dont la cuisine centrale dessert aussi l'IUT de Colmar, et à la poursuite de l'aménagement des campus de Mulhouse, Colmar et Illkirch-Graffenstaden.

En matière de numérique, l'équipement du Learning Center de Mulhouse sera prioritaire.

Les pôles de formation de Strasbourg et de Colmar, notamment autour du bilinguisme, constitueront une autre priorité.

Les équipements pour la recherche et l'innovation

En matière de recherche et d'innovation, l'État et les Collectivités identifient deux enjeux stratégiques :

- soutenir les investissements qui confortent et renforcent le potentiel des équipes de recherche et des structures de transfert de technologies s'inscrivant dans les cadres stratégiques nationaux et européens ;
- consolider les projets de recherche ayant bénéficié d'un financement PIA ou CPER 2007-2013 et présentant un fort potentiel d'innovation ou de service, de dimension nationale ou internationale.

Les financements apportés directement par l'État sur le budget du programme 172 sont complétés par les organismes de recherche pour le financement des coûts d'investissement des équipements scientifiques nécessaires aux projets de recherche, les coûts de personnels, de fonctionnement et d'immobilier de ces projets n'étant pas éligibles.

Les priorités de l'État et des Collectivités se focaliseront sur des projets couvrant les thématiques du stockage et du traitement de données informatiques à très grande échelle (Big Data, A2S et Centre de numérisation), des matériaux (Matériaux S3, Ecotrève, Plateforme de fabrication 3D), de la chimie y compris biologique (CRCC, Metabolomix), de la santé (IGM, I2MT, Précy) et de l'agronomie (Phenotis). Certaines thématiques, comme les matériaux et la santé, inscrites dans la S3 alsacienne, pourront bénéficier d'éventuels compléments de financement FEDER.

Par ailleurs, le projet FEERIX sera soutenu dans le cadre du « Contrat triennal, Strasbourg, capitale européenne » 2015-2017.

Le projet doctoral de l'école ENGEEES sera soutenu par des allocations doctorales.

Deux projets majeurs de centres de ressources technologiques, acteurs du transfert de technologies opérant principalement au bénéfice des TPE et PME, seront également financés par l'État et les Collectivités territoriales dans le cadre du présent CPER.

Pour conforter le développement de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, l'État et les Collectivités territoriales s'engageront sur la durée du CPER, à hauteur de 76,236 M€ en mobilisant également des fonds européens dans la mesure où les projets s'intégreront dans le PO régional.

L'État mobilisera à ce titre 37,306 M€ dont 31,716 M€ au titre des BOP et de 5,590 M€ au titre des organismes de recherche et de santé.

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

1- Optimisation du patrimoine immobilier

Les besoins immobiliers consistent majoritairement à réhabiliter et restructurer les bâtiments existants afin d'accompagner les évolutions pédagogiques et d'effectuer en parallèle des réhabilitations thermiques.

Achèvement de la restructuration de l'institut Le Bel à Strasbourg

La restructuration de l'institut Le Bel à Strasbourg est la première priorité de l'État et de l'UNISTRA. Cette 3ème phase d'aménagement de laboratoires de recherche en chimie permettra d'achever cette opération débutée dans le cadre du précédent CPER. Elle conduira à la libération de la tour de chimie qui pourra ainsi être restructurée et réaffectée à du logement dans le cadre du plan Campus.

Démolition de la FST4 et réhabilitation du bâtiment Maths à Mulhouse

La démolition de la partie Est de la FST4 est nécessaire dès 2015 pour permettre la construction du Learning Center financée dans le cadre du CPER 2007-2013. Le bâtiment Maths, libéré suite à la création du Learning Center, sera réhabilité pour accueillir le département GLT de l'IUT.

Démolition et reconstruction du hall de génie civil de l'IUT Robert Schuman à Illkirch

Le hall de travaux pratiques de génie civil sera démoli et reconstruit en optimisant sa surface et une zone technique extérieure sera aménagée à proximité. En parallèle, la réfection des façades et l'optimisation du système de chauffage permettront d'améliorer la performance énergétique de l'ensemble du bâtiment du département génie civil. La maîtrise d'ouvrage de cette opération sera assurée par la Région Alsace.

Réhabilitation énergétique de l'IUT Robert Schuman à Illkirch

L'enveloppe (façades, toitures, vides sanitaire) des quatre bâtiments de l'IUT (autres que le département génie civil et le bâtiment central) sera isolée et le système de chauffage existant sera amélioré (distribution et régulation). La maîtrise d'ouvrage de cette opération sera assurée par la Région Alsace.

Rénovation du bâtiment central de l'IUT Robert Schuman à Illkirch

Le réaménagement partiel du bâtiment central de l'IUT consiste à modifier et mettre en valeur l'entrée, à restructurer les espaces de vie étudiante (foyer étudiant, espaces de travail...) et à créer un centre d'aide à la formation et aux études. En parallèle, la réfection des façades permettra d'améliorer la performance thermique du bâtiment.

Restructuration de l'ancienne bibliothèque de Mulhouse

La restructuration de la bibliothèque, suite à la construction du Learning Center, permettra l'accueil du Serfa (actuellement à la FST où sera intégré le labo maths) et du département MMI de l'IUT à proximité du Learning Center.

Restructuration du bâtiment Génie biologique de l'IUT de Colmar

Une partie du bâtiment du département Génie Biologique de l'IUT de Colmar (500 m²) sera restructuré pour accueillir la Maison du Biopôle (lieu de rencontre avec les entreprises, valorisation de l'innovation). En parallèle, la réfection des façades permettra d'améliorer la performance énergétique de l'ensemble du bâtiment (3 000 m²).

Aménagement de l'Institut de Génétique Médicale à Strasbourg

L'aménagement de l'Institut de Génétique Médicale (IGM) complétera la réalisation du Centre de Recherche en Biomédecine de Strasbourg (CRBS). Il consistera en la mise en conformité, sécurité, accessibilité des locaux dédiés à la recherche scientifique (laboratoire de génétique), à la formation théorique et pratique (initiale et continue), à la recherche clinique dans l'espace médical et à l'administration de l'institut.

Opération PHENOTIS (déconstruction et reconstruction de serres) à Colmar

Après déconstruction de 1 000 m² de serres construites dans les années 60, 1 000 m² de serres d'expérimentation dont 500 m² de serres confinées (S2) seront construites. Cette opération est le volet immobilier du projet PHENOTIS de montage d'un plateau technique de phénotypage de la vigne, du laboratoire au vignoble.

Opération PRINCE (regroupement d'équipes de recherche et extension de l'animalerie- projet INSERM)

La réhabilitation d'un bâtiment existant (1 370 m²) à proximité de l'Institut Régional du Cancer permettra d'y regrouper des équipes de recherche. L'extension de l'animalerie permettra de satisfaire l'ensemble des besoins du site de HautePierre où sera regroupée la majeure partie des structures intervenant en matière de recherche sur le cancer.

Opération I2MT (Imagerie In-vivo Multimodale Translationnelle)

La réhabilitation de l'Institut de Physique Biologique (2 500 m² dans un bâtiment datant de 1885) permettra d'accueillir plusieurs équipes de recherche ainsi que les utilisateurs de la plateforme d'imagerie préclinique et clinique du laboratoire ICube installée dans le bâtiment. Cette opération est le volet immobilier du projet I2MT de création d'un pôle de neuro imagerie translationnelle.

2- Amélioration de la vie étudiante

Démolition et reconstruction du restaurant universitaire de l'Illberg à Mulhouse

L'opération consiste à démolir le restaurant existant (2 885 m²) et à reconstruire sur le même site situé à proximité du Learning Center, un équipement d'une surface optimisée (2 000 m²) comprenant des espaces de restauration diversifiés (restauration classique, brasserie, vente à emporter) pour mieux répondre aux attentes des étudiants, et les espaces de production qui assurent le rôle de cuisine centrale pour l'ensemble de l'UHA, notamment pour l'IUT de Colmar.

Aménagement du campus de l'Illberg à Mulhouse

Plusieurs aménagements du campus sont prévus tels que des adaptations destinées à l'usage d'un véhicule électrique en auto-partage et à l'installation d'une station de recharge, la création d'un éco-environnement (vergers, potagers solidaires, mobilier urbain...) dans le cadre de l'éco-campus, ainsi que la réalisation d'une place gradinée à l'entrée du Learning Center.

Aménagement du campus d'Illkirch-Graffenstaden

L'aménagement consiste en la création d'un campus vert avec conservation d'un cœur de campus non construit, la requalification des voiries et la création d'axes structurants, l'aménagement de cheminements piétons accessibles, la mutualisation des stationnements en périphérie du campus, l'amélioration des liaisons avec l'arrêt du tramway et avec le parc d'innovation, la revalorisation des entrées des bâtiments.

Aménagement du campus de Colmar

L'aménagement consiste à créer une liaison piétonne directe vers le centre-ville de Colmar et à mettre en accessibilité le bâtiment A de l'IUT de Colmar.

3- Pôles de formation et politique numérique

L'Université Numérique en Région Alsace (Unera), constitue le socle d'une politique numérique de site et contribuera à développer les usages du numérique afin de renforcer la qualité du service public d'enseignement supérieur et de recherche. Avec l'Unera, des services et ressources en ligne offrant un Environnement Numérique de Travail (ENT) à la communauté universitaire en région (étudiants et personnels) sont déployés.

Le regroupement de l'École Supérieure du Professorat et de l'Éducation (ESPE) de Strasbourg, et la mise en place d'un pôle de formation autour du bilinguisme à l'ESPE de Colmar s'inscrivent dans le cadre de la coordination de la politique de formation pour optimiser l'accès à l'enseignement supérieur définie par le contrat de site.

Complément au 1er équipement du Learning Center à Mulhouse

Des infrastructures informatiques formant le socle du développement des usages du numérique doivent être mis en place et confortés au sein des deux universités alsaciennes. Deux projets de Learning Center sont en cours, l'un à Strasbourg dans le cadre du Plan Campus, l'autre à Mulhouse inscrit dans le CPER 2007-2013. Le premier équipement de celui de Mulhouse sera financé dans le cadre du CPER 2015-2020.

Installation des unités de simulation de réanimation à Strasbourg

Le réaménagement d'une partie d'un bâtiment historique de la faculté de médecine (1 000 m² de l'institut d'anesthésiologie) permettra d'y installer les unités de simulation de réanimation. Ces unités installées provisoirement dans des locaux des Hôpitaux Universitaires de Strasbourg à libérer en 2015, sont destinées à la formation initiale des étudiants en médecine et à la formation continue des médecins.

Création d'un pôle de formation à l'ESPE de la Meinau à Strasbourg

L'opération consiste à démolir d'anciens bâtiments inutilisés (1 314 m²) et à construire une extension (3 000 m² de SHON) des bâtiments construits dans le cadre du CPER 2000-2006 afin de regrouper sur un seul site l'ESPE de Strasbourg. Des salles techniques d'activité et des espaces de recherche visant à intégrer la faculté des sciences de l'éducation seront construits. Le site de la rue de Neuvic sera désaffecté (7 833 m²), soit une réduction des surfaces de plus de 6 000 m². La maîtrise d'ouvrage de cette opération sera assurée par la Région Alsace.

Création d'un pôle de formation autour du bilinguisme à l'ESPE de Colmar

Le bilinguisme est une priorité du rectorat et de la Région Alsace partagée par l'ensemble des Collectivités alsaciennes.

La restructuration de l'aile Joffre de l'ESPE de Colmar permettra d'aménager un pôle unique regroupant les deux centres de documentation existants et des espaces de formation dédiés au bilinguisme. En parallèle, la performance énergétique du bâtiment sera améliorée. La maîtrise d'ouvrage de cette opération sera assurée par la Région Alsace.

SYNTHESE FINANCIERE

Code opér.	Opérations	Montants inscrits au CPER (M€)	Etat *	Région Alsace	Département du Bas-Rhin	Département du Haut-Rhin	Colmar et CAC	Mulhouse et MZA	Strasbourg et Eurométropole	Autres	Fonds européens soutenus	Maîtrise d'ouvrage	Commentaires	Prog. L.O.F.	Serv. Rég.
Enseignement Supérieur, Recherche et Innovation															
Enseignement supérieur		76,236	37,306	18,313	0,000	0,000	1,631	3,131	13,155	0,400	1,900				
		55,710	28,390	13,460			1,500	2,375	9,085	0,400	0,600				
Optimisation du patrimoine immobilier		37,510	17,615	9,710			1,000	1,400	6,785	0,400	0,600				
ES1	Achèvement de la reconstruction de l'Institut Le Bel – Strasbourg	6,000	4,500	0,750					0,750			Unistra			rectorat
ES2	Démolition FST4 et Réhabilitation du bâtiment Mathis – Mulhouse	3,000	1,500	0,750								UHA			rectorat
ES3a	IUT Robert Schuman – Illkirch, Démolition reconstruction du hall de génie civil	5,000	1,600	1,700					1,700			Conseil Régional			rectorat
ES3b	IUT Robert Schuman – Illkirch, réhabilitation énergétique	9,000	3,000	3,000					3,000			Conseil Régional			rectorat
ES3c	IUT Robert Schuman – Illkirch, Rénovation du bâtiment central	3,000	2,075	0,525						0,400		Unistra	Autre financement : récupération du FCTVA des phases ES3a et ES3b		rectorat
ES4	Restructuration de l'ancienne bibliothèque – Mulhouse	2,600	1,300	0,650				0,650				UHA			rectorat
ES5	Restructuration du bâtiment Génie biologique de l'IUT de Colmar	2,400	1,250	0,625			0,025					UHA			rectorat
RC1	Amenagement de l'Institut de génétique médicale – Strasbourg	1,100		0,550					0,550			Unistra			rectorat
RC2	Opération PHENOTIS (déconstruction et reconstruction de serres) – Colmar	1,500	0,750	0,375			0,375					INRA			rectorat
RC3	PRINCE (réhabilitation et animalerie sur HUS Haute-pierre)	2,310	1,240	0,535					0,535			HUS/INSERM			rectorat
RC4	IZMT (Icube, UMR7357)	1,500	0,400	0,250					0,250		0,600	Unistra			rectorat
Amélioration de la vie étudiante		9,700	7,525	0,975			0,250	0,850	0,100						
ES6	Démolition et reconstruction du restaurant universitaire de l'Ilberg – Mulhouse	6,000	4,775	0,500			0,125	0,600				CROUS			rectorat
ES7	Amenagement du campus de l'Ilberg – Mulhouse	1,000	0,500	0,250				0,250				UHA			rectorat
ES8	Amenagement du campus d'Ilkirch	2,200	2,000	0,100					0,100			Unistra			rectorat
ES9	Amenagement du campus de Colmar	0,500	0,250	0,125			0,125					UHA			rectorat
Pôles de formation et politique numérique		8,900	3,150	2,775			0,250	0,125	2,200						
ES10	Complément au 1 ^{er} équipement du learning center – Mulhouse	0,500	0,250	0,125				0,125				UHA			rectorat
ES11	Installation des unités de simulation de réanimation – Strasbourg	1,000	0,600	0,200					0,200			Unistra			rectorat
ES12	Création d'un pôle de formation à l'ESPE de la Meinau – Strasbourg	6,000	2,000	2,000					2,000			Conseil Régional			rectorat
ES13	Création d'un pôle de formation autour du bilinguisme à l'ESPE de Colmar	1,000	0,300	0,450			0,250					Conseil Régional			rectorat
Recherche et Innovation		20,826	9,016	4,853		0,400	0,131	0,756	4,070		1,300				
Projets de recherche		17,334	7,420	4,082		0,250	0,131	0,456	3,695		1,300				
RE1	Big Data	4,000	2,000	1,000					1,000			DRRT			DRRT
RE2	Matériaux S3	3,889	1,435	0,627		0,200		0,456	0,371		0,800	CNRS/DRRT			DRRT
RE3	CRCC	2,845	1,397	0,724					0,724			CNRS/DRRT			DRRT
RE4	IGM	0,900	0,150	0,375					0,375			DRRT			DRRT
RE5	IZMT	1,700	0,350	0,425					0,425		0,500	DRRT			DRRT
RE6	Phenotys	0,500	0,188	0,131		0,050	0,131					INRA/DRRT			DRRT
RE7	A2S	0,500		0,250					0,250			Unistra			DRRT
RE8	MetabomaX	1,900	1,300	0,300					0,300			CNRS/DRRT			DRRT
RE9	Centre national numérisation et valorisation numérique	0,100	0,100									FEDER	FEDER hors S3 – axe 2		DRRT
RE10	PreCy	1,000	0,500	0,250					0,250			CNRS			DRRT
Projets de recherche dans l'agroalimentaire		0,192	0,096	0,096											
RE11	Projet doctoral ENGEEES	0,192	0,096	0,096											
Projets Innovation-transfert		3,000	1,500	0,675		0,150		0,300	0,375						
R12	EcoTrève (CETIM-CERMAT)	1,500	0,750	0,300		0,150		0,300				DRRT			DRRT
R13	Plateforme de fabrication 3D (REPA Laser)	1,500	0,750	0,375					0,375			DRRT			DRRT

* Le montant Etat comprend les budgets explicitement inscrits au mandat et les participations des opérateurs de l'Etat mentionnées dans le mandat.

RECHERCHE ET INNOVATION

1- Projets de recherche

Big Data

Le Big Data et le calcul intensif sont des outils indispensables pour bâtir une stratégie d'innovation permettant de faciliter la mise en place d'un système économique performant pour contribuer à l'augmentation de la compétitivité tant scientifique qu'industrielle. Il est générateur de grands volumes de données issues de plateformes d'imageries biologiques ou médicales, de décodage des génomes, d'analyse des protéomes ou de services environnementaux. L'État et les Collectivités soutiendront un projet de site concerté permettant une analyse des données, une extraction de connaissances, un archivage de longue durée, une sécurisation et une confidentialité, et une faible empreinte environnementale.

Ce projet n'inclut pas la construction d'une dorsale à très haut débit entre les sites de Strasbourg et de Mulhouse, dont l'opportunité serait à étudier au préalable dans un autre cadre au regard des améliorations possibles des infrastructures existantes.

Matériaux S3

Ce projet, porté par la Fédération de Recherche Matériaux et Nanosciences d'Alsace et l'Institut Carnot MICA, inscrit la mise au point de nouveaux matériaux et nanomatériaux fonctionnels et intelligents au cœur de défis scientifiques et sociétaux. La maîtrise de l'optimisation des procédés d'élaboration et de mise en forme de matériaux, la connaissance très précise des propriétés aux échelles nanométriques et macroscopiques, les matériaux biocompatibles (implants, prothèses), pour le stockage d'énergie, la détermination des propriétés dynamiques des matériaux fonctionnels, sont autant de domaines que l'État et les Collectivités soutiendront et qui s'inscrivent dans la S3 alsacienne ouvrant la possibilité de co-financements FEDER.

Centre de Ressources et Compétences en Chimie (Projet CNRS)

Un Centre de Ressources et Compétences en Chimie (CRCC) à vocation régionale et européenne au niveau du Rhin supérieur sera mis en place avec le soutien du CNRS. Il permettra la mise à disposition d'appareils performants et de compétences (personnel qualifié) de très haut niveau et des plateaux d'analyse et de caractérisation au service des laboratoires publics, des pôles de compétitivité, des entreprises, de l'enseignement initial et continu. Le projet s'inscrit dans la continuité des efforts menés par le RTRA Chimie.

Institut de génétique médicale- IGM-

La bonne articulation entre recherche et soins nécessite également un effort de restructuration. L'installation de l'Institut de génétique médicale et des activités cliniques de génétique (notamment les centres de références) dans le futur bâtiment du CRBS de la faculté de médecine de Strasbourg est une priorité.

I2MT (Projet CNRS)

Imagerie In-vivo Multimodale Translationnelle (I2MT) constitue la prolongation de 2 projets du CPER 2007-2013. Il prévoit une infrastructure cohérente et intégrée de moyens d'imagerie multimodale du petit animal ouverte aux chercheurs universitaires et aux entreprises biomédicales et biopharmaceutiques, avec la perspective de résolution de verrous technologiques (résolution, efficacité, détection, ...) aboutissant au développement de nouvelles techniques d'imagerie notamment dans le domaine de la neuro-imagerie translationnelle. Cette thématique est identifiée dans la S3 alsacienne ouvrant la possibilité de co-financements FEDER.

Phenotis

Phénotis consolide Vegoia financé dans le cadre du précédent CPER. Il s'agit de renforcer un plateau de phénotypage de la vigne du laboratoire au vignoble par l'acquisition d'équipements adaptés à l'étude des maladies de la vigne et aux effets du changement climatique. La plate-forme est accessible à la communauté scientifique du bassin rhénan.

Alsace Aval Sentinelles - A2S (SERTIT- Financement FNADT Volet Numérique)

Alsace Aval Sentinelles vise à la construction d'une filière de production d'information en temps court pour répondre à une demande sociétale forte en informations géographiques dans le domaine de la sécurité et de l'environnement. Ce projet s'appuie sur la gestion et l'extraction de données à partir des données des satellites « Sentinelle » d'observation de la Terre constituant l'infrastructure spatiale du programme européen Copernicus. Pour l'État, ce projet sera cofinancé par le volet numérique (cf. projet N3- SERTIT) pris en charge par le Fonds National Aménagement et Développement du Territoire.

MetabolomiX (Projet CNRS-INRA)

La mesure, la localisation et l'identification de petites molécules (métabolites) produites par les plantes et les animaux ou issues de l'activité humaine représentent un enjeu majeur tant scientifique que sociétal. L'acquisition du SolariX FTMS très haute résolution pour l'étude et le suivi des métabolites issus de matériels biologiques ou de matériaux divers (tuyaux, fibres, boues, eau...) par de nouvelles techniques combinant la détection spatiale à leur identification immédiate sera unique sur le Grand Est.

Centre national numérisation et valorisation numérique

La création, par l'acquisition de matériels de numérisation et de logiciels, d'un centre national d'excellence pour la numérisation, notamment de documents patrimoniaux, et la valorisation de contenus numériques, vise à une mise à disposition de ces contenus pour la communauté scientifique et le grand public. L'État souhaite s'engager dans cette démarche considérant notamment la place et le rôle de la BNU dans le paysage national et international. Des fonds FEDER, hors S3, pourront abonder le montant inscrit au CPER.

Plateforme de radiobiologie expérimentale auprès du cyclotron Cyrcé – Precy (Projet CNRS)

Le projet, redimensionné, se concentre sur le développement d'une ligne d'irradiation dans le cadre d'une plate-forme de radiobiologie expérimentale ciblée sur la protonthérapie (hadrothérapie) du cancer.

2- Projets de recherche dans l'agro-alimentaire

Contrats doctoraux ENGEEES

La sélection des projets suivra le processus compétitif de l'appel à projets construit par l'Université de Strasbourg.

3- Projets Innovation-Transferts

Ecotrève (CETIM-CERMAT)

Ce projet s'inscrit dans l'économie circulaire et vise à créer une nouvelle filière. Il est porté par le CETIM-CERMAT, CRITT labellisé CRT par le MENESR. Cette thématique est identifiée dans la S3 alsacienne ouvrant la possibilité de co-financements FEDER.

Plate-forme de fabrication 3D (IREPA Laser)

Le CRITT IREPA LASER, labellisé CRT par le MENESR, est la plus importante structure nationale de R&D sur l'ingénierie des procédés laser et les matériaux et figure parmi les leaders mondiaux de l'additive manufacturing. Le projet prévoit le développement d'outils robotisés laser pour la fabrication par ajout de matière (procédé CLAD®) ou par enlèvement de matière (micro texturation) dans l'objectif de réaliser des surfaces fonctionnelles ou des objets fonctionnels en 3D, en métal ou en polymère. Les secteurs visés sont les transports, la santé et l'énergie.

SYNTHESE FINANCIERE

Code opér.	Opérations	Montants inscrits au CPER (M€)	Etat *	Région Alsace	Département du Bas-Rhin	Département du Haut-Rhin	Colmar et CAC	Mulhouse et MZA	Strasbourg et Eurométropole	Autres	Fonds européens souhaités
Enseignement Supérieur, Recherche et Innovation		76,236	37,306	18,313	0,000	0,400	1,631	3,131	13,155	0,400	1,900
Recherche et Innovation		20,526	9,016	4,853		0,400	0,131	0,756	4,070	-	1,300
	Projets de recherche	17,334	7,420	4,082	-	0,250	0,131	0,456	3,695	-	1,300
RE1	Big Data	4,000	2,000	1,000					1,000		
RE2	Matériaux S3	3,889	1,435	0,627		0,200		0,456	0,371		0,800
RE3	CRCC	2,845	1,397	0,724					0,724		
RE4	IGM	0,900	0,150	0,375					0,375		
RE5	I2MT	1,700	0,350	0,425					0,425		0,500
RE6	Phenotys	0,500	0,188	0,131		0,050	0,131				
RE7	A2S	0,500		0,250					0,250		
RE8	Metabolomix	1,900	1,300	0,300					0,300		
RE9	Centre national numérisation et valorisation numérique	0,100	0,100								FEDER
RE10	Precy	1,000	0,500	0,250					0,250		
	Projets de recherche dans l'agroalimentaire	0,192	0,096	0,096	-	-					
RE11	Projet doctoral ENGEEES	0,192	0,096	0,096		-					
	Projets Innovation-transfert	3,000	1,500	0,675	-	0,150	-	0,300	0,375		
RI2	Ecotréve (CETIM-CERMAT)	1,500	0,750	0,300		0,150		0,300			FEDER
RI3	Plateforme de fabrication 3D (IREPA Laser)	1,500	0,750	0,375					0,375		

* Le montant Etat comprend les budgets explicitement inscrits au mandat et les participations des opérateurs de l'Etat mentionnées dans le mandat

« Numérique »

La politique numérique, tant par les infrastructures qu'elle déploie que par les usages qu'elle induit, constitue aujourd'hui le support de nombreuses politiques d'aménagement. Des plans et outils nationaux (France Numérique 2012, feuille de route numérique et notamment le plan France Très Haut Débit, appels à projets, 34 plans de la nouvelle France industrielle, French Tech) définissent ces politiques et orientent ses modalités de gouvernance nationale et régionale.

Mettant en œuvre ces orientations, l'État, la Région et les deux Départements ont adopté dès 2010 la Stratégie de Cohérence Régionale sur l'Aménagement Numérique pour l'Alsace (SCORAN). La Région Alsace et les deux Départements alsaciens, ont poursuivi cet engagement en élaborant le Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN) en concertation étroite avec l'ensemble des acteurs publics (Collectivités locales, EPCI, SCOT notamment) et privés (opérateurs). C'est un des rares schémas en France à être conçu à l'échelle régionale. Il a été adopté en mars 2012.

Ce schéma se concrétise aujourd'hui par l'aboutissement du projet de réseau d'initiative publique en très haut débit qui permettra, en complément des zones prises en charge par les opérateurs, la couverture complète de l'Alsace. L'installation du très haut débit constitue en effet un préalable au déploiement de l'économie numérique.

La SCORAN produite en 2010 présentait un diagnostic de la situation de la couverture numérique, établissait les principaux enjeux autour de l'accès au THD et du déploiement des services, et dressait un état des lieux des dynamiques en cours.

Les partenaires affirment leur volonté d'actualiser cette stratégie en cohérence avec les orientations des Fonds Européens Structurels et d'Investissement et notamment de leur objectif 2 consacré aux TIC.

Cette actualisation sera accompagnée d'un appui concentré sur quelques projets prioritaires, en portant l'attention sur les domaines de la gouvernance (cloud, télétravail), de la résorption des zones blanches en téléphonie mobile, de la mutualisation de l'information géographique et de la cartographie des risques.

Pour la mise en place du réseau d'initiative publique, les Collectivités ont déposé un dossier pour une première phase d'un montant de 340 M€ pour lequel une décision du Premier ministre donne un accord de principe à un financement de l'État d'un montant maximum de 109,65 M€, dans le cadre du Programme d'Investissements d'Avenir. Un dossier complémentaire qui, en particulier, accélère la couverture de l'ensemble des communes d'Alsace dans le cadre d'un nouveau montage concessif, sera déposé au cours du premier semestre 2015. Les Collectivités font état d'un besoin de financement supplémentaire d'environ 60 M€ au titre du Programme d'Investissements d'Avenir.

Pour le déploiement de l'économie numérique, l'État et les Collectivités territoriales s'engageront de façon complémentaire en mobilisant 1,645 M€ pour l'actualisation de la Stratégie de Cohérence Régionale pour l'Aménagement Numérique et le soutien de projets structurants. Ce volet sera complété par les interventions prévues aux PO FSE et FEDER dans le domaine numérique, tant dans le domaine des infrastructures que dans les usages et services.

Structurer et pérenniser la gouvernance de l'évolution de l'écosystème numérique

Les partenaires actualiseront la Stratégie de Cohérence Régionale pour l'Aménagement Numérique. Ils pourront financer l'une ou l'autre action permettant d'appuyer la réalisation de cette stratégie.

Soutenir le développement de la cartographie des risques

Les partenaires contribueront au développement des capacités du Service Régional de Traitement d'Image et de Télédétection (SERTIT) en matière d'information géographique et de réponse cartographique aux situations de crise. Un aspect complémentaire de cette action est financé également au titre du volet « enseignement supérieur, recherche et innovation » (opération A2S).

Contribuer au développement de plates-formes de mutualisation de l'information géographique (SIG)

Des crédits seront mobilisés pour le renforcement des capacités d'études et de prospective des partenaires régionaux par le développement des outils existants, et en particulier de CIGAL (Coopération pour l'information Géographique en Alsace) et de la convention IGN-Etat-Conseil Régional.

Résorber les zones blanches de téléphonie mobile

Les montants mobilisés permettent de prévoir la couverture en téléphonie mobile de communes non desservies (réalisation de pylônes) sur les territoires les plus enclavés (dont Wasserbourg).

*
* *

Ces interventions sur le domaine numérique s'accompagneront d'un soutien à deux projets culturels majeurs pour l'Alsace dans le domaine de la connaissance. Ils devront favoriser l'accès à la culture pour toutes et tous, la connaissance et constitution d'une offre livresque largement accessible notamment par un aspect de numérisation.

A ce titre, l'État et les Collectivités Territoriales s'engageront à hauteur de 20,7 M€ pour :

L'aménagement de la Bibliothèque humaniste de Sélestat

Cette opération permettra le réaménagement des espaces de conservation et de consultation des collections, le développement de services pour les publics et les chercheurs ainsi que le développement d'un parcours muséographique sur le livre ancien et sur l'humanisme rhénan.

L'aménagement de la Bibliothèque des Dominicains à Colmar

Cette bibliothèque accueille un des fonds anciens d'État les plus abondants et les plus remarquables au plan national, et nécessite la restauration de l'édifice protégé, et des opérations de signalement et de numérisation du fonds.

SYNTHESE FINANCIERE

Code opér.	Opérations	Montants inscrits au CPER (M€)	Etat	Région Alsace	Département du Bas-Rhin	Département du Haut-Rhin	Colmar et CAC	Mulhouse et M2A	Strasbourg et Eurométropole	Autres	Fonds européens souhaités
	Numérique et Culture	22,345	5,011	4,000	1,720	-	5,400	-	-	6,214	-
	Actualisation de la Stratégie de Cohérence Régionale pour l'Aménagement Numérique (cloud, open data, services publics en ligne, plateforme SIG, cartographie des risques...)	1,645	0,500	0,500	0,220	-	-	-	-	0,425	-
N1	Appui à la stratégie de Cohérence Régionale pour l'aménagement numérique	0,174	0,074	0,100							
N2	Appui au développement cartographique du SERTIT	0,150	0,150								
N3	Information Géographique (financement CIGAL)	0,820	0,200	0,400	0,220						
N4	Travaux de couverture mobiles sur les communes des territoires les plus enclavés dont Wasserbouurg	0,501	0,076							0,425	
	Culture	20,700	4,511	3,500	1,500	-	5,400	-	-	5,789	-
C2	Bibliothèque humaniste de Sélestat	8,700	1,581	1,500	1,500					4,119	
C3	Bibliothèque des Dominicains de Colmar (partenariat BNF pour le signalement et la numérisation)	12,000	2,930	2,000		CTV *	5,400			1,670	

*CTV : Contrat Territoire de Vie

« Innovation, filières d'avenir et usine du futur »

L'Alsace affirme dans sa Stratégie Régionale d'Innovation sa volonté d'être une région entreprenante et innovante, accompagnant le potentiel d'innovation de ses entreprises et valorisant les résultats de sa recherche académique au service du développement économique. Sa stratégie est en droite ligne avec les objectifs définis dans le cadre de la Stratégie Europe 2020, à savoir consacrer 3% du PIB alsacien à la R&D d'ici 2020. Ceci implique pour l'Alsace (1,74% du PIB consacré à la R&D en 2010) d'augmenter significativement le nombre d'entreprises innovantes sur son territoire et d'accélérer l'industrialisation et la commercialisation des innovations issues de sa R&D publique et privée.

L'innovation revêt une importance toute particulière pour le secteur industriel alsacien (3ème rang au niveau national en VA et en effectif), qui concentre près de 19,1% des emplois salariés régionaux mais dont le potentiel de R&D demeure faible en comparaison à la moyenne nationale. Elle constituera naturellement un des principaux leviers de développement envisagé dans le cadre des filières industrielles stratégiques. Pour la Région Alsace, 6 filières ont été identifiées en 2011 à la suite des États Généraux de l'Industrie : la chimie, les écotechnologies, l'agro-alimentaire, les TIC, l'industrie du médicament et autres technologies de santé et le secteur de la mobilité. De façon transversale, l'innovation doit également irriguer les initiatives territoriales de collaboration entre entreprises de l'économie sociale et solidaire et entreprises commerciales.

L'innovation est par ailleurs au cœur de la démarche de la Stratégie de Spécialisation Intelligente (S3) dans douze thématiques, issues des 2 axes de convergence Santé/Bien-Être et Économie Verte, pour lesquelles l'Alsace jouit d'un avantage compétitif avéré, à l'échelle nationale, européenne et internationale.

L'Alsace appuie sa stratégie en matière d'innovation sur un dispositif régional d'innovation lisible et structuré, qui s'adosse :

– aux pôles de compétitivité (Alsace Energivie-Fibres, Alsace Biovalley, Véhicule du Futur et HYDREOS) autour de thématiques particulièrement porteuses ainsi qu'un portefeuille diversifié de grappes d'entreprises dans l'agroalimentaire (ARIA Alsace), le numérique (Rhénatic), le textile (Pôle Textile Alsace), l'agro-environnement (Alsace Vitae) et l'aménagement de la maison (Pôle Aménagement de la Maison) ;

– à l'association Alsace Innovation, qui joue un rôle majeur dans l'accompagnement des entreprises dans leur démarche d'innovation et l'incubateur SEMIA, en lien avec les start-ups alsaciennes ;

– aux six Centres Régionaux d'Innovation et de Transfert de Technologies et un institut Carnot, ayant vocation à renforcer les collaborations et le transfert de compétences au sein de l'écosystème régional ;

– aux nouveaux dispositifs structurants que sont la SATT Conectus Alsace, l'Initiative d'Excellence (IdEx) portée par l'Université de Strasbourg, NovaTris et l'Institut Hospitalo-Universitaire (IHU Mix-Surg). Ces réussites majeures au titre du Programme d'Investissements d'Avenir (PIA) permettent à l'Alsace d'offrir un système d'accompagnement de l'innovation renforcé et d'intensifier les interactions entre l'excellence académique alsacienne et les entreprises du territoire.

Au-delà du renforcement de leur capacité d'innovation, les entreprises alsaciennes sont incitées à se mettre en situation de bénéficier des dispositifs de la seconde phase du Programme d'Investissements d'Avenir (PIA2).

L'État et le Conseil Régional s'appuient sur les mesures du PIA consacrées au Plan Usine du futur, aux 34 plans de la nouvelle France industrielle et à la Stratégie de Spécialisation Intelligente S3 de la Région Alsace.

L'enjeu est de favoriser les meilleures synergies possibles entre les investissements issus des programmes nationaux et l'action de la région en faveur du développement économique et de l'innovation.

L'Alsace se positionnera ainsi sur l'appel à projets Métropole French Tech et sur les « Territoires Catalyseurs d'Innovation ». L'État et la Région Alsace conviennent aussi de s'engager ensemble dans le plan Usine du Futur et à conduire une expérimentation dans le cadre du PIA.

La Région Alsace confirme dès à présent qu'elle est prête à s'engager jusqu'à un montant maximal de 10 M€ dans le fonds expérimental régional de l'action « partenariats régionaux d'innovation » pilotée par le Commissariat Général à l'Investissement (CGI). L'État, via le Programme d'Investissements d'Avenir, y consacrera pour sa part 10 M€, à l'échelle des régions appelées à fusionner, dans le cadre du Contrat de Plan État-région 2015-2020.

Plan Usine du futur

La Région Alsace sera chef de file du plan Usine du Futur.

Dans le cadre du Programme d'Investissements d'Avenir, un objectif de mobilisation d'un montant indicatif de 33 M€ de « prêts pour l'Usine du futur », distribués par Bpifrance, est fixé pour l'Alsace. Le volume réel du financement apporté par Bpifrance dépendra du nombre et de la qualité des dossiers présentés par les entreprises de la région. Ces dossiers feront l'objet d'un suivi particulier dans le cadre du CPER.

Appel à projets expérimental : projets d'innovation portés par des entreprises

L'Alsace participe à l'action « Partenariats régionaux d'innovation », conduisant à la mise en œuvre d'appels à projets régionaux co-élaborés entre l'État et les régions, et validés par le CGI.

L'expérimentation sera réalisée sur le périmètre régional défini par la loi du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral.

Cette expérimentation visera à financer des projets d'innovation et d'industrialisation portés par des entreprises, dans le cadre d'un fonds de 20 M€, qui sera abondé à parité par l'État via le PIA et par les régions appelées à fusionner, et placé sous la gestion administrative et financière de Bpifrance.

Les modalités de mise en place de la codécision État / Régions des projets sélectionnés à l'issue d'une procédure compétitive transparente, assureront notamment la prise en compte de l'encadrement communautaire en matière d'aides d'État.

SYNTHESE FINANCIERE

Code opér.	Opérations	Montants inscrits au CPER (M€)	Etat	Région Alsace	Département du Bas-Rhin	Département du Haut-Rhin	Colmar et CAC	Mulhouse et MZA	Strasbourg et Eurométropole	Autres	Fonds européens souhaités
	Innovation, filières d'avenir, usine du futur : crédits du PIA (hors CPER)	20 000	10 000	10 000							
I1	Appel à projet expérimental : projets d'innovation portés par les entreprises *	20 000	10 000	10 000							
* L'Etat et la Région Alsace s'engagent chacun jusqu'à 10 M€ maximum											

« Transition écologique et énergétique »

La région Alsace, entre Vosges et Rhin, bénéficie de nombreux atouts : un environnement et un cadre de vie de qualité (paysages diversifiés, sites naturels remarquables...), une réserve en eau exceptionnelle et stratégique avec un fleuve transfrontalier majeur (le Rhin) et la plus importante nappe phréatique d'Europe (44 milliards de m³ pour l'ensemble du Rhin Supérieur), un tissu urbain et industriel dense avec un réseau d'infrastructures de transport bien structuré et diversifié.

Cependant, de nombreuses pressions liées à l'activité humaine s'exercent sur ce territoire. Elles consomment des ressources naturelles et fragilisent sa qualité environnementale.

Parmi les principaux constats, on peut citer une consommation foncière importante avec un taux d'artificialisation des sols en Alsace très élevé, une biodiversité et des espaces naturels fragilisés, une qualité de l'eau de la nappe phréatique à améliorer, des consommations énergétiques par habitant plus élevées que la moyenne nationale avec leurs corollaires d'émissions de gaz à effet de serre et de polluants de l'air.

Les enjeux identifiés dans le document stratégique du CPER et la démarche prospective Alsace 2030 expliquent les orientations de l'État et de la Région Alsace pour cet axe majeur au bénéfice des territoires et de leurs habitants :

- L'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments et de la qualité de l'air ;
- L'appui au développement des énergies renouvelables et la lutte contre le changement climatique ;
- Le soutien à l'économie circulaire, à l'économie des ressources, à la prévention et à la gestion des déchets ;
- La prévention des risques ;
- La reconquête de la biodiversité et la préservation des ressources ;
- Le soutien aux projets territoriaux de développement durable ;
- L'éducation à l'environnement et au développement durable ;
- La reconnaissance des paysages, patrimoines culturels et naturels.

Pour agir en ce sens l'État et la Région Alsace mobiliseront des moyens financiers à hauteur de 133,689 M€. L'État s'engagera dans cette action au titre des budgets ministériels, du fonds Barnier et avec des opérateurs de l'État tels l'ADEME (24 M€) et l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse (44,4 M€). Des fonds européens seront mobilisés en complément dès lors que les opérations rentreront dans les axes stratégiques des programmes opérationnels du FEDER ou du FEADER. Des crédits INTERREG pourront également être sollicités sur des projets transfrontaliers.

Les partenaires du contrat ont souhaité que cet axe ne soit pas détaillé opération par opération afin de garder la souplesse nécessaire à la mise en œuvre des politiques adéquates dans un domaine où les normes et les recommandations européennes évoluent régulièrement, et où une multiplicité d'opérations distinctes répondent à un enjeu identique.

Les opérations spécifiques d'envergure, tels que les projets importants d'investissements en énergie renouvelable (réseaux de chaleur..) qui sont souvent à l'initiative des Collectivités, seront instruits hors CPER, par exemple sur le fonds chaleur ou le fonds déchets de l'ADEME, et appelleront des co-financements au cas par cas.

Par ailleurs, des appels à projets ou des appels à manifestation d'intérêt (200 territoires à énergie positive, 1500 méthaniseurs, du déploiement des bornes de recharge électrique et de 20 territoires zéro déchets / zéro gaspillage) permettront de mobiliser les partenaires autour de la transition écologique et énergétique. Ces projets feront l'objet de financements nationaux, régionaux et locaux hors CPER.

Efficacité énergétique des bâtiments et qualité de l'air

Facteur premier de lutte contre le changement climatique et d'orientation vers la sobriété énergétique, la maîtrise de l'efficacité énergétique du secteur résidentiel est une priorité pour les partenaires qui envisagent notamment la consolidation et le développement des plate-formes locales de rénovation de l'habitat, l'accompagnement des porteurs de projets dans les montages financiers et le financement d'outils de formation à destination des professionnels.

Les enjeux de qualité de l'air seront pris en compte qu'il s'agisse de l'air intérieur, lié au bâtiment, ou de l'air extérieur avec le financement des mesures figurant dans le Plan de Protection de l'Atmosphère de Strasbourg.

Énergie et changement climatique

En matière de mix énergétique, la promotion et l'appui au développement des énergies renouvelables constitue pour les partenaires un enjeu considérable. Celui-ci se décline, au niveau alsacien, principalement sur les énergies issues de la biomasse, de la méthanisation et de la géothermie profonde.

L'État, la Région Alsace et les Collectivités ont également choisi de soutenir des missions d'études et d'observation de l'efficacité énergétique et des émissions des gaz à effet de serre.

Économie circulaire, économie des ressources, prévention et gestion des déchets

La réduction globale de la consommation énergétique passe par un travail à la fois à la source, mais également en sortie des process. Pour les partenaires, l'appui aux démarches partenariales et territoriales d'écologie industrielle, le soutien à l'éco-conception de biens ou de services et aux réseaux locaux de réparation et réutilisation des produits, la recherche d'économie de ressources (énergie, déchets) dans le secteur économique figurent parmi les objectifs d'accompagnement identifiés. Des aides seront également apportées en appui à la planification et à la gestion des bio-déchets.

Prévention des risques naturels

En termes de risques naturels, la priorité pour les partenaires est de répondre aux enjeux de prévention des risques d'inondation sur les territoires, par une stratégie globale territorialisée qui s'inscrit dans la mise en œuvre de la directive Inondations.

Cette priorité s'articule notamment autour des actions programmées dans les Stratégies Locales de Gestion des Risques d'Inondation (SLGRI) des agglomérations de Strasbourg et Mulhouse, ou identifiées dans les Programmes d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) territoriaux à venir.

Elle intègre également un volet spécifique portant sur le Rhin international, essentiellement en termes d'amélioration des moyens de prévention des crues.

Reconquête de la biodiversité et préservation des ressources

La reconquête de la biodiversité est un sujet fort en Alsace – territoire densément peuplé – du fait de la pression foncière qui s'exerce sur les écosystèmes. Pour répondre à cet enjeu, l'État et les Collectivités financeront notamment les actions d'animations territoriales (contrats, chartes..), permettant la mise en œuvre des directives européennes (oiseaux et habitat – faune – flore) sur les sites Natura 2000 et appuieront les actions de restauration des milieux et des continuités écologiques identifiées dans le Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE).

Les connaissances en termes de biodiversité seront soutenues sous la forme d'appui aux inventaires (zones humides, nappe...).

Projets territoriaux de développement durable

La territorialisation des projets de développement durable en faveur d'une appropriation et mise en œuvre la plus large possible en Alsace se traduira pour les partenaires par différentes modalités d'actions. Peuvent notamment être cités le soutien aux démarches Agenda 21, l'appui à l'ingénierie des Parcs Naturels Régionaux, la consolidation et le développement des Plans Climats Énergie Territoriaux (PCET).

Éducation à l'environnement et au développement durable

Avec l'objectif de placer l'Alsace comme région européenne d'excellence en matière de formation supérieure aux métiers de la transition écologique et énergétique, les partenaires poursuivront et renforceront la mutualisation des actions d'éducation à l'environnement et au développement durable.

Paysages, patrimoines culturels et naturels

L'Alsace est riche de son patrimoine architectural et culturel, de son art de vivre, de paysages diversifiés, de sites naturels, culturels et historiques nombreux qui fondent son attractivité touristique de proximité et de longue distance. L'État, la Région Alsace et les Collectivités ont choisi de soutenir plusieurs projets culturels dans ce CPER.

Dans cet axe, le projet que les partenaires soutiendront en priorité est la création et l'aménagement d'un jardin des énergies et du développement durable du musée EDF Electropolis.

SYNTHESE FINANCIERE

Code opér.	Opérations	Montants inscrits au CPER (M€)	Etat *	Région Alsace	Département du Bas-Rhin	Département du Haut-Rhin	Colmar et CAC	Mulhouse et MZA	Strasbourg et Eurométropole	Autres	Fonds européens souhaités
Transition écologique et énergétique											
TEE1	Efficacité énergétique des bâtiments et qualité de l'air : rénovation énergétique, réseau PRIS, plate-formes de rénovation, ingénierie financière, mobilisation des professionnels, mesures PPA, animation, communication, évaluation	133,689	86,039	47,500		0,100		0,050			
TEE2	Énergie et changement climatique : appui au développement des énergies renouvelables (méthanisation, géothermie profonde, biomasse...) (*), études, observatoire	27,000	10,000	17,000							
TEE3	Économie circulaire, économie des ressources, prévention et gestion des déchets : appui aux démarches territoriales d'écologie industrielle, soutien à l'économie sociale et solidaire, éco-conception des biens ou services, gestion des biodéchets	19,000	9,000	10,000							
TEE4	Prévention des risques : SLGRI Strasbourg et Mulhouse, PAPI affluents rhénans, volet Rhin international (reconstruction Carnig, réseau d'alerte, intégration environnementale des ouvrages de protection contre les crues...)	15,009	15,009								
TEE 4-1	Dont Agence de l'eau Rhin-Meuse		3,000								
TEE 4-2	Dont prise en charge par le Fonds Barmer et le BOP 181		12,090								
TEE5	Reconquête de la biodiversité et préservation des ressources : connaissances (inventaires ZH, nappe, études sites et sols pollués...), animation territoriale, restauration des milieux et continuités écologiques (mise en œuvre SRCE), protection de la nappe	59 340	45,340	14,000							
TEE 5-1	Dont Agence de l'eau Rhin-Meuse		41,400								
TEE 5-2	Dont prise en charge par le BOP 113		3,940								
TEE6	Projets territoriaux de développement durable : agendas 21, chartes de parc, PCET...	3,270	2,970	0,300							
TEE 6-1	Dont ADEME		1,500								
TEE 6-2	Dont prise en charge par le BOP 113		1,400								
TEE 6-3	Dont prise en charge par le BOP 217		0,070								
TEE7	Éducation à l'environnement et au développement durable	0,170	0,070	0,100							
TEE8	Paysages, patrimoines culturels et naturels : Musée Electropolis	0,400	0,150	0,100		0,100		0,050			

* Le montant Etat comprend les budgets explicitement inscrits au mandat et les participations des opérateurs de l'Etat mentionnées dans le mandat

« Mobilité multimodale »

De par sa situation géographique, au croisement de corridors européens nord-sud et est-ouest, l'Alsace fait face à de forts enjeux de déplacement et de mobilité.

La région est confrontée à des enjeux de préservation de la qualité de l'air, amplifiés par ses caractéristiques topographiques et climatiques, et à une demande de mobilité soutenue par les développements urbains.

Les réponses apportées passent par la réalisation des infrastructures complémentaires et indispensables aux territoires, par l'optimisation de leur usage et l'amélioration constante de leur fonctionnement, et par des articulations efficaces entre modes.

En matière routière, les enjeux se concentrent sur l'amélioration de la sécurité, de l'accessibilité aux territoires, de la qualité de vie, et sur la réduction des congestions chroniques. L'État, la Région et les Collectivités signataires mettront en œuvre les projets visant à :

- Réaliser et/ou achever les maillons indispensables pour remédier aux congestions préjudiciables à l'attractivité et à la compétitivité des territoires (déviation de Châtenois, achèvement de la seconde phase de la rocade sud de Strasbourg, achèvement de la mise à 2x3 voies de l'A36 à Mulhouse)
- Aménager les infrastructures existantes afin qu'elles répondent aux exigences de sécurité, de fluidité ainsi qu'aux besoins des territoires irrigués (notamment requalification de l'A35 dans la traversée de Strasbourg en vue de l'adapter aux enjeux de déplacement de la métropole, RN83 entre Colmar et Sélestat, régulation dynamique du trafic)
- Aménager les infrastructures existantes pour favoriser la mobilité collective (aménagement multimodal de l'entrée ouest de Strasbourg sur l'axe RN4 – A351)
- Remédier aux problématiques de déplacements transfrontaliers (aménagement des plates-formes douanières du Sud Alsace)

Dans le domaine ferroviaire, la priorité est donnée aux trains du quotidien et à l'amélioration du niveau de performance du réseau existant. La capacité des nœuds structurants de ce réseau devient un point crucial pour le développement des dessertes et la qualité de service. L'effort des signataires portera sur les actions visant à :

- Traiter le nœud de Strasbourg, en particulier via l'aménagement de la 4ème voie Vendenheim – Strasbourg
- Traiter le nœud de Mulhouse notamment par l'aménagement et la création de voies
- Achever la modernisation de la ligne Haguenau – Niederbronn
- Régénérer les liaisons de Barr-Sélestat et de Bollwiller-Guebwiller

- Poursuivre les études des grands projets de développement régional (raccordement ferroviaire de l'EuroAirport, LGV Rhin – Rhône)

Concernant le **volet fluvial**, la régénération et la modernisation du réseau à grand gabarit constitue une priorité pour l'action publique :

- À cet égard, les goulets d'étranglement doivent être traités, et l'écluse de Gamsheim bénéficiera ainsi d'une intervention majeure.
- Sur le réseau à petit gabarit, les actions viseront au développement du trafic marchandises sur les axes Rhin – Rhône et Marne – Rhin.

Les ports rhénans constituent un atout important dans la compétitivité et l'attractivité régionale. Les ambitions portées par l'État et les Collectivités visent au développement du trafic fluvial et portuaire, à l'amélioration de la part modale de la voie d'eau et au renforcement de la multimodalité. Sont notamment soutenus les projets suivants :

- amélioration de l'accessibilité multimodale et de la capacité de traitement du Port Autonome de Strasbourg sur les sites de Strasbourg et de Lauterbourg,
- renforcement de l'offre multimodale et aménagement du port de Colmar – Neuf-Brisach,
- amélioration de l'accessibilité et de la capacité des ports de Mulhouse – Rhin.

Ces enjeux identifiés dans le document stratégique ainsi que l'intégration du Programme De Modernisation des Itinéraires routiers (PDMI) dans le nouveau Contrat de Plan État – Région ont guidé les orientations de l'État, de la Région Alsace, de l'Eurométropole et des autres Collectivités signataires pour ce volet structurant pour le développement du territoire.

Pour développer la mobilité multimodale l'État et les Collectivités territoriales mobiliseront 471,809 M€ pour la réalisation de travaux d'un montant estimé de 531,732 M€. L'État s'engagera dans cette action pour un montant de 236,750 M€ au titre des budgets ministériels et des opérateurs de l'État tels VNF (12,1 M€). Des moyens complémentaires de RFF seront mobilisés selon ses règles d'intervention. Des fonds européens seront sollicités en complément dès lors que les opérations rentreront dans les axes stratégiques des programmes européens.

FERROVIAIRE

Traitement des nœuds ferroviaires dans l'objectif de permettre le développement des dessertes et d'assurer la qualité du service

Nœud de Strasbourg - Aménagement d'une 4ème voie entre Vendenheim et Strasbourg

Une 4ème voie entre Vendenheim et Strasbourg est nécessaire pour assurer un niveau de régularité satisfaisant sur ce nœud stratégique, et développer l'offre TER de proximité pour les voyageurs pendulaires et en matière de sillons TGV.

Nœud de Strasbourg - Développement de la gare de Strasbourg

Des études préliminaires et d'AVP seront réalisées pour développer la capacité de la gare de Strasbourg en y intégrant l'axe Strasbourg – Kehl et la problématique de l'activité ferroviaire du port de Strasbourg.

Nœud de Mulhouse - Aménagement du plan de voie, création de voies et quais, aménagement permettant le relèvement de la vitesse

En corrélation avec le renouvellement du poste de signalisation, l'opération améliorera le fonctionnement de la gare de Mulhouse (meilleure affectation des voies, augmentation des vitesses de circulation en approche, etc.).

Création d'une voie nouvelle et d'une gare à proximité immédiate de l'Euro-Airport Bâle-Mulhouse

Un financement des études de cette importante opération de desserte ferroviaire de cette plate-forme aéroportuaire franco-suisse de rang européen (6 millions de passagers en 2014) sera réalisé. Les travaux ne seront engagés qu'à l'issue de la conclusion d'un accord international avec la confédération Helvétique.

Études prospectives et préparatoires

Ces études ont vocation à permettre d'anticiper les opérations à venir pour la continuité et le développement du réseau et de l'offre de service tous trafics confondus. Elles comprennent notamment l'actualisation des études de capacité de l'axe nord-sud et les études prospectives et préparatoires pour l'opération LGV Rhin-Rhône deuxième phase de la branche Est.

Achèvement du renouvellement de la voie de Haguenau-Niederbronn et sa modernisation (2ème phase de développement)

Une première phase de modernisation, consistant à renouveler en priorité le linéaire de voie unique de cette ligne correspondant aux zones les plus urgentes à traiter, a été réalisée au titre du CPER 2007-2013. La seconde étape est inscrite au titre du CPER 2015 – 2020 conformément aux accords conclus avec RFF et la Région Alsace.

Ces travaux sont à compléter en seconde étape par des travaux de modernisation permettant de lever les ralentissements actuels et la dérogation autorisant la desserte voyageurs, ainsi que d'assurer les livraisons des Régiolis, en réponse aux attentes de la Région et de l'industriel ferroviaire.

Régénération de la ligne Barr-Sélestat

L'opération porte sur des travaux de régénération de cette ligne dégradée, afin d'y garantir la circulation des TER et le niveau de service.

Régénération de la liaison Bollwiller-Guebwiller

La réactivation de la ligne Bollwiller – Guebwiller, actuellement fermée au trafic, permettra d'offrir une alternative à la voiture aux usagers se rendant à Mulhouse ou Colmar, dans une vallée fortement urbanisée et hébergeant de nombreuses activités économiques et établissements scolaires.

SYNTHESE FINANCIERE

Code opér.	Opérations	Montants inscrits au CPER (M€)	Etat *	Région Alsace	Département du Bas-Rhin	Département du Haut-Rhin	Colmar et CAC	Mulhouse et M2A	Strasbourg et Eurométropole	Autres	Fonds européens souhaités
Mobilité multimodale											
Ferroviaire											
F1	Nœud de Strasbourg – aménagement 4ème voie Vendenheim-Strasbourg	114,100	47,100	47,100						11,410	8,490
F2	Nœud de Strasbourg y compris Strasbourg-Kehl (AVP)	3,000	1,350	1,350						0,300	
F3	Nœud de Mulhouse – aménagement d'un plan de voie, création de voies et quais, aménagements permettant le relèvement de la vitesse	42,000	18,010	18,010						3,150	2,830
F4	Raccordement ferroviaire de l'EAP (études avant travaux)	4,800	0,735	0,735		0,735		0,245		2,350	
F5	Études prospectives et préparatoires (actualisation des études de capacité axe nord-sud, études d'optimisation LGV Rhin Rhône 2ème phase)	1,700	0,595	0,595						0,510	
F6	Ligne Haguenau-Niederbronn (2ème phase développement)	16,500	9,410	6,000						1,090	
F7	Barr-Sélestat régénération de la ligne	20,000	6,000	13,000						1,000	
F8	Boltwiller-Guebwiller	20,000	3,200	16,800							

VOIE D'EAU ET PORTS

Fluvial

Sur le réseau à grand gabarit :

Restauration des écluses sur le Rhin de Gamsheim

Supportant un trafic supérieur à 20 millions de tonnes par an et plus de 100 bateaux par jour, cet ouvrage est essentiel pour assurer la fluidité du trafic rhénan jusqu'aux ports du Rhin supérieur et de l'Alsace. L'opération vise à remettre à niveau l'ouvrage.

Sur le réseau à petit gabarit :

Aujourd'hui deux opérations sont pressenties dans un premier temps pour favoriser le développement du trafic commercial sur le réseau petit gabarit.

Développement d'une ligne conteneurs sur le canal de la Marne au Rhin

Pour contribuer au décongestionnement de l'agglomération de Strasbourg, cette opération favorise le report sur la voie d'eau jusqu'au bassin économique de Saverne, pour le pré-acheminement de conteneurs jusqu'au port de Strasbourg.

Développement du trafic marchandises sur le canal du Rhône au Rhin branche sud

Cette opération consiste à optimiser l'usage de la voie d'eau pour le pré-post acheminement des marchandises (notamment colis semi-lourds) entre le bassin industriel franc-comtois de Belfort/Montbéliard et les ports de Mulhouse-Rhin et de Strasbourg.

Études

Elles concernent notamment les perspectives de développement du trafic fluvial à l'échelle du bassin rhénan dans la continuité du schéma de bassin portuaire, et la mise en place d'un Système d'Information Fluvial (SIF) sur le Rhin supérieur.

Portuaire

Port autonome de Strasbourg :

Site de Lauterbourg :

Aménagement et équipement du terminal conteneurs

Il s'agit dans cette opération de poursuivre le développement de l'offre multimodale par la création d'une nouvelle plate-forme portuaire de 4 ha et ses outillages de manutention.

Aménagement de l'accessibilité ferroviaire du terminal

Le réaménagement du faisceau de la gare de Lauterbourg et la construction d'un nouvel accès ferroviaire aux installations portuaires permettra d'accueillir des trains longs multimodaux.

Site de Strasbourg :

Amélioration de l'accessibilité ferroviaire et routière du port

Cette opération consiste à réaménager le faisceau de la gare du Rhin pour faciliter l'accueil des trains conteneurs « longs » et à créer des installations techniques dédiées à l'entretien du matériel roulant, et amélioration des accès routiers.

Augmentation de la capacité de traitement des conteneurs des terminaux

L'aménagement de zones de stockage complémentaires sera entrepris afin de palier les saturations actuelles constatées sur les aires attenantes aux portiques de manutention.

Port de Colmar/Neuf-Brisach :

Renforcement de l'offre multimodale du port

Afin de renforcer l'offre multimodale du port, il sera créé un quai à bord d'eau avec l'aménagement d'une plate-forme de stockage et la réalisation d'une voie ferrée.

Aménagement d'une plate-forme portuaire dans la zone d'activité « BNHG »

Afin de développer l'attractivité de la zone d'activité « BNHG », il sera procédé à l'achèvement de la viabilisation des surfaces « bord à voie d'eau » en vue d'accueillir des activités génératrices de flux utilisant la voie d'eau.

Ports de Mulhouse-Rhin :

Aménagement d'un terminal conteneurs (TC3) et extension de la capacité « vrac » à Ottmarsheim

Il s'agit de la première étape de la réalisation d'un nouveau terminal conteneurs au sud du « Terminal Conteneurs » existant et de l'extension de la capacité vrac du terminal actuel.

Amélioration de la desserte ferroviaire à Ottmarsheim

L'opération vise à fluidifier le trafic ferroviaire à destination du port d'Ottmarsheim par électrification du faisceau d'échange du terminal conteneurs.

Zone additionnelle au hub vraquier d'« Île Napoléon » à Mulhouse

L'opération consiste en la création d'un hub vraquier sur 10 000 m² permettant d'accroître la

capacité du site actuel dans un contexte de hausse du trafic vrac sur l'agglomération mulhousienne.

Aménagement zone Nord du port de Huningue

L'opération a pour but de permettre l'extension d'une plate-forme, d'un poste de transbordement, d'infrastructures ferroviaires et l'acquisition d'engins de manutention.

Études portuaires « axe rhénan »

Un budget sera réservé à la réalisation d'études prospectives et de faisabilité technico-économique des projets de développement portuaire afin de préparer les opérations futures.

SYNTHESE FINANCIERE

Code opér.	Opérations	Montants inscrits au CPER (M€)	Etat *	Région Alsace	Département du Bas-Rhin	Département du Haut-Rhin	Colmar et CAC	Mulhouse et MZA	Strasbourg et Eurométropole	Autres	Fonds européens souhaités	Maîtrise d'ouvrage	Commentaires	Prog. LOLF	Serv. Rég.
Mobilité multimodale		531,732	236,750	156,747	39,432	18,036		5,471	15,372	46,073	13,850				
Fluvial		18,732	12,100	3,950	0,038	0,038		0,038	0,038		2,530			VNF	
FL1	Réseau à grand gabarit : restauration écluses de Gambsheim	12,650	8,220	1,900							2,530	VNF	Fonds euro : RTE-T	VNF	DREAL
FL2	Réseau à petit gabarit	4,552	2,732	1,820								VNF		VNF	DREAL
FL3	Études	1,530	1,148	0,230	0,038	0,038		0,038	0,038			VNF ou ports		VNF ou ports	DREAL
Portuaire		39,000	6,200	3,454	1,041	2,263		0,238	0,591	25,213					
	Port autonome de Strasbourg (site de Strasbourg et de Lauterbourg)	20,500	3,367	1,141	0,991				0,541	14,460					
P1	Amélioration de l'accessibilité ferroviaire du port (site de Strasbourg)	1,500	0,150	0,125	0,125				0,125	0,975		PAS	Autre financement : PAS	203	DREAL
P2	Amélioration de l'accessibilité routière du port (site de Strasbourg)	5,000	0,250	0,250	0,250				0,250	4,000		PAS	Autre financement : PAS	203	DREAL
P3	Augmentation de la capacité de traitement des conteneurs des terminaux (site de Strasbourg)	2,000	0,200	0,166	0,166				0,166	1,302		PAS	Autre financement : PAS	203	DREAL
P4	Aménagement et équipement du terminal (site de Lauterbourg)	9,000	2,267	0,450	0,450					5,833		PAS	Autre financement : PAS	203	DREAL
P5	Aménagement et accessibilité ferroviaire du terminal	3,000	0,500	0,150						2,350		PAS	Autre financement : PAS	203	DREAL
	Ports du Haut-Rhin	17,500	2,708	2,188		2,188		0,188		10,228					
P6	Port de Colmar/Neuf-Brisach : renforcement de l'offre multimodale du port	3,000	0,600	0,375		0,375				1,650		CNB	Autre financement : CNB	203	DREAL
P7	Port de Colmar/Neuf-Brisach : aménagement d'une plate-forme portuaire dans la zone BHNG	3,000	0,300	0,375		0,375				1,950		CNB	Autre financement : CNB	203	DREAL
P8	Port de Mulhouse-Rhin (site d'Ottmarsheim) : aménagement d'un terminal à conteneurs et extension du terminal vac	5,000	1,000	0,625		0,625				2,750		PMR	Autre financement : PMR	203	DREAL
P9	Port de Mulhouse-Rhin (site d'Ottmarsheim) : amélioration de la desserte ferroviaire	1,000	0,120	0,125		0,125				0,630		PMR	Autre financement : PMR	203	DREAL
P10	Port de Mulhouse-Rhin (site de l'île Napoléon) : zone additionnelle au hub vraquier	1,500	0,188	0,188		0,188		0,188		0,748		PMR	Autre financement : PMR	203	DREAL
P11	Port de Mulhouse-Rhin (site d'Huningue) : aménagement de la zone nord du port	4,000	0,500	0,500		0,500				2,500		PMR	Autre financement : PMR	203	DREAL
P12	Études portuaires axe rhénan	1,000	0,125	0,125	0,050	0,075		0,050	0,050	0,525				203	DREAL

* Le montant Etat comprend les budgets explicitement inscrits au mandat et les participations des opérateurs de l'Etat mentionnées dans le mandat

ROUTES

Les opérations se déclinent de la manière suivante :

Réaliser les maillons indispensables pour remédier aux congestions préjudiciables à la compétitivité économique et à l'attractivité des territoires

Réalisation de la déviation de Châtenois – RN59 (1ère phase)

Cette opération permettra de dévier du centre-ville de Châtenois près de 80 % du trafic qui emprunte quotidiennement la RN59 au droit de l'agglomération, traversée aujourd'hui par plus de 20 000 véhicules/jour. La réalisation de cette opération, précédemment inscrite au CPER 2000-2006 et au PDMI 2009-2014, est cohérente avec la vocation d'écoulement du trafic de transit interrégional à travers le massif vosgien par le tunnel Maurice Lemaire, ré-ouvert à la circulation depuis le 1er octobre 2008.

Achèvement de la seconde phase de la rocade Sud de Strasbourg (RN353)

La seconde phase de la rocade Sud achèvera la constitution du réseau routier national structurant au droit de l'agglomération de Strasbourg. Cette opération est cohérente avec les schémas de déplacement et les aménagements d'infrastructure réalisés ou envisagés pour la desserte de l'Eurométropole.

Achèvement de la mise à 2x3 voies de l'A36 dans la traversée de Mulhouse

Cette opération permettra d'achever la mise à 2×3 voies de l'autoroute A36 en traversée de Mulhouse commencée au début des années 2000 dans un précédent CPER. Le tronçon Est a ainsi été réalisé sur environ 6 km. La présente opération vise à réaliser le tronçon Ouest sur environ 4 km entre l'échangeur avec la RD430 et celui avec la RN66, limite du domaine concédé à l'Autoroute Paris Rhin Rhône.

Aménager les infrastructures existantes afin qu'elles répondent aux exigences de sécurité, de fluidité et environnementales

Opérations majeures

RN83 – Sécurité de l'accessibilité à Colmar

La section Colmar-Sélestat de la RN 83 supporte un fort trafic et est dépourvue d'itinéraire alternatif. Elle constitue de ce fait un maillon faible de l'axe Nord-Sud alsacien. Le projet consiste à réaliser des aménagements de sécurité et de confort pour les usagers en facilitant ainsi l'exploitation. La présente opération consiste en une première phase, elle comprendra notamment la modification de l'échangeur de Guémar et l'étude générale de la requalification de l'ensemble de la section.

Requalification de l'A35 dans la traversée de l'agglomération de Strasbourg

Cette opération concerne la requalification de l'autoroute A35 dans la traversée de l'agglomération strasbourgeoise en lien avec la relance du projet d'autoroute de contournement ouest de Strasbourg. Elle vise à adapter les caractéristiques et les usages de cette infrastructure pour les rendre cohérentes avec la stratégie de mobilité et les besoins de déplacement de la métropole.

A35-A36 – Régulation dynamique du trafic dans le sillon alsacien (opération de gestion du trafic hors volet mobilité)

Cette opération constitue le prolongement du déploiement des équipements de régulation dynamique « Gutenberg » mis en œuvre au CPER 2000-2006 sur le périmètre de l'agglomération strasbourgeoise et poursuivie au PDMI 2009-2014. Elle est étendue à l'ensemble du réseau autoroutier non concédé du sillon alsacien et bénéficiera à l'ensemble des usagers.

Autres opérations

RN66 – Aménagement de la section Bitschwiller – Thann : 1ère phase

Cette opération consiste à réaliser un giratoire à l'entrée sud de Bitschwiller sur la RN66.

A35 – Mise en sécurité de l'échangeur RD66

Cette opération améliorera la sécurité au droit de l'échangeur A35 / RD66 à Bartenheim par l'aménagement de giratoires.

A36 – Aménagement de l'échangeur Mertzau à Mulhouse

Cette opération contribuera à améliorer l'irrigation de l'agglomération de Mulhouse et notamment à desservir les équipements du parc d'exposition et du musée de l'automobile à partir de l'autoroute A 36.

A35 – Finalisation des travaux de la Voie Rapide du Piémont des Vosges : réalisation des aires de repos

Cette opération consiste à achever l'opération de Voie Rapide du Piémont des Vosges (A35), en service entre Strasbourg et Sélestat depuis fin 2010, par la réalisation de deux aires de repos au droit des communes de Saint-Pierre et Stotzheim.

Aménager les infrastructures existantes en vue de permettre la mobilité collective

Aménagement multimodal de l'entrée ouest de Strasbourg : 1ère phase

Cette opération a pour objectif de réaliser les aménagements rendus nécessaires sur l'autoroute A351 et la RN4 pour l'insertion du transport en site propre de l'ouest strasbourgeois (TSPO), projet porté par le Conseil Départemental du Bas-Rhin et dont la réalisation est en cours sur la RD1004 entre Wasselonne et Ittenheim. Cette première phase concerne les aménagements sur l'autoroute A351 et une partie des aménagements sur la départementale RN4.

Remédier aux problématiques de déplacements transfrontaliers

Aménagement des plates-formes douanières du Sud Alsace (hors volet mobilité)

Cette opération comporte deux sous-opérations : l'aménagement de la plate-forme douanière de Saint-Louis sur l'autoroute A35 (projet prioritaire) et l'aménagement de l'ancienne plate-forme douanière d'Ottmarsheim sur l'autoroute A36.

A Saint-Louis, les problèmes de congestion de la circulation et de stationnement des poids lourds sur la bande d'arrêt d'urgence de l'autoroute A35 sont récurrents aux abords de la frontière suisse compte-tenu des formalités à accomplir par les transporteurs. L'opération vise à traiter de façon globale et cohérente les différentes problématiques qui en découlent telles que sécurité, fluidité du trafic et stationnement des poids lourds. A Ottmarsheim, il s'agit d'aménager l'ancienne plate-forme douanière et ses accès afin d'améliorer la sécurité sur l'autoroute tout en préservant le développement des zones d'activité projetées par les Collectivités locales.

A35 – Mise en sécurité de l'échangeur RD 105 à Saint-Louis

Cette opération améliorera la sécurité et la fluidité du trafic au droit de l'échangeur A35/RD105. Cet aménagement doit être compatible avec le projet d'aménagement des accès à la plate-forme douanière de Saint-Louis et avec les projets d'aménagement de zones d'activité projetées à proximité de l'aéroport Bâle-Mulhouse et portée par les Collectivités locales.

RD2 – Reconstruction des tabliers des ponts des écluses sur le Rhin à Gamsheim

L'ouvrage d'art permettant le franchissement des écluses de Gamsheim par la RD2 appartient à l'État. Il a fait l'objet d'un diagnostic en 2012 qui a révélé un déficit structurel important qui nécessite une intervention de réparation lourde afin de lui rendre son niveau de service. Il est ainsi nécessaire de reconstruire le tablier avant de transférer la maintenance et l'entretien de l'ouvrage au Département du Bas-Rhin.

Renforcer l'intégration environnementale du réseau routier

A35 – Strasbourg : construction de murs antibruit dans le secteur de la Montagne Verte

Cette opération consiste en la réalisation d'une partie des protections phoniques projetées au droit du quartier de la Montagne Verte à Strasbourg afin de résorber les points noirs bruit. Cette opération traitera le sens Nord-Sud.

A36 – RN66 – protections phoniques à Lutterbach

Un mur anti-bruit le long de la RN66, sens Mulhouse-Thann, à hauteur de la commune de Lutterbach sera édifié afin de protéger les riverains contre les nuisances sonores des trafics routiers.

A36-RN66-A35 – Mesures environnementales : protection de la ressource en eau et transparences écologiques - protection des captages de Mulhouse

Cette opération concerne d'une part le traitement des dispositifs d'assainissement routier dans des secteurs où la ressource en eau présente une vulnérabilité particulière, tels que par exemple au droit

des captages de Mulhouse. D'autre part, elle consiste à mettre en œuvre des mesures de protection de la faune et de rétablissement des corridors écologiques.

Observations

Un grand nombre des opérations éligibles au volet mobilité du CPER 2015-2020 figurait au Programme De Modernisation des Itinéraires routiers (PDMI) 2009-2013. Certaines opérations présentaient un faible degré de maturité au moment de l'inscription. De plus, leur avancement a été retardé, souvent en raison de difficultés survenues au cours des études et/ou des procédures en vue de permettre le démarrage des travaux.

Pour les opérations qui étaient inscrites au PDMI de la région et qui doivent dorénavant se poursuivre dans le cadre du CPER 2015-2020, les conventions de financement passées au titre du PDMI ont vocation à continuer à s'appliquer dans le cadre de l'exécution du CPER 2015-2020 sans qu'il n'y ait nécessité de les reprendre, sauf à ce que le CPER 2015-2020 introduise des modifications dans les modalités de financement initialement prévues.

Les opérations nouvelles proposées ici concernent uniquement :

- RN83 – Sécurité de l'accessibilité à Colmar
- Requalification de l'A35 dans la traversée de l'agglomération de Strasbourg ;
- RD2 – Reconstruction des tabliers des ponts des écluses sur le Rhin à Gambsheim
- A36 – RN66 – Protections phoniques à Lutterbach
- A35 – Finalisation des travaux de la VRPV : réalisation des aires de repos.

SYNTHESE FINANCIERE

Code opér.	Opérations	Montants inscrits au CPER (M€)	Etat *	Région Alsace	Département du Bas-Rhin	Département du Haut-Rhin	Colmar et CAC	Mulhouse et MZA	Strasbourg et Eurométropole	Autres	Fonds européens souhaités
Mobilité multimodale		531,732	236,750	156,747	39,432	18,036		5,471	15,372	46,073	13,850
	dont mandat au sens strict	513,232	227,500	149,747	38,344	15,998		4,383	14,284	45,023	11,320
Routier		251,900	132,050	45,753	38,353	15,000		4,950	14,743	1,050	
	Opérations du volet mobilité	233,400	122,800	42,703	37,303	13,000		3,900	13,693		
R1	A35 Strasbourg : construction murs antibruit dans le secteur de la montagne verte	4,000	2,000	0,480	0,480				1,040		
R2	A35 Requalification de l'A35 dans l'agglomération de Strasbourg	20,000	10,000	3,333	3,333				3,333		
R3	A36 Rocade Nord de Mulhouse : achèvement de la mise à 2x3 voies	28,000	14,000	5,600		7,000		1,400			
R4	A36-RN66-A35 Mesures environnementales : Protection de la ressource en eau et transparences écologiques : protection des captages de Mulhouse	8,000	8,000								
R5	RD02 Reconstruction des tabliers des ponts des éduises sur le Rhin à Gambenheim	3,400	2,500		0,900						
R6	RN 353 Seconde phase rocade sud de Strasbourg	60,000	30,000	12,000	12,000				6,000		
	RN4-A351 Aménagement multimodal entrée ouest de Strasbourg: 1ère phase	36,000	18,000	7,340	7,340				3,320		
R8	RN 59 Déviation de Châtenois	47,000	23,500	11,750	11,750						
R9	RN83 Sécurité de l'accessibilité à Colmar	4,000	2,000	1,000		1,000					
R10	A35 Finalisation des travaux de la VRPV : réalisation des aires	6,000	4,500		1,500						
R11	RN66 Aménagement de la section Bitschwiller-Thann 1ère phase	3,000	1,500	1,200		0,300					
R12	A36 Aménagement de l'échangeur Mertzau à Mulhouse	4,000	1,800			0,200		2,000			
R13	A36-RN66 Protections phoniques à Luttenbach	1,000	0,500			-		0,500			
R14	A35 Mise en sécurité de l'échangeur RD 105	6,000	3,000			3,000					
R15	A35 Mise en sécurité de l'échangeur RD 66	3,000	1,500			1,500					
	Opérations de gestion du trafic, hors volet mobilité du CPER	18,500	9,250	3,050	1,050	2,000		1,050	1,050	1,050	
R16	A35-A36 – Régulation dynamique du trafic dans le sillon alsacien (poursuite du PDMI)	10,500	5,250	1,050	1,050	-		1,050	1,050	1,050	
R17	Aménagement des plates-formes douanières Sur Alsace (en complément cper)	8,000	4,000	2,000		2,000					

Le montant Etat comprend les budgets explicitement inscrits au mandat et les participations des opérateurs de l'Etat mentionnées dans le mandat

Volet « territorial »

Le développement de l'Alsace nécessite de compléter les axes stratégiques du Contrat de Plan par des actions spécifiques à des territoires, qui participent à la place de l'Alsace au sein de l'espace du Rhin Supérieur et à son équilibre territorial. Il appartient à l'État et aux Collectivités territoriales de soutenir les dynamiques territoriales et de lutter contre les disparités infra-régionales.

Spécificité française, Strasbourg est le siège de grandes institutions européennes, notamment le Parlement européen et le Conseil de l'Europe, ce qui lui confère ainsi le statut de Capitale Européenne et d'Eurométropole, au sens de la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014.

Le Contrat de Plan prend acte de l'existence du « Contrat Triennal, Strasbourg, capitale européenne ». Il conforte ce contrat spécifique signé entre l'État, la Région Alsace, le Département du Bas-Rhin, l'Eurométropole et la Ville de Strasbourg. Ce contrat se fondera sur les axes prioritaires suivants :

- l'amélioration de l'accessibilité de la capitale parlementaire
- l'affirmation de Strasbourg comme capitale de la démocratie et des droits de l'homme
- l'action pour le campus européen de Strasbourg
- le renforcement du rayonnement culturel européen de Strasbourg

La localisation de l'Alsace, au sein de l'espace tri-national du Rhin Supérieur, nécessite de mener des politiques de coopération transfrontalières avec les Länder allemands et les cantons Suisses voisins. Ces politiques doivent faciliter la réalisation d'un espace transfrontalier permettant la mobilité des citoyens et des travailleurs, le développement de l'activité économique et de l'emploi. Elles doivent encourager l'émergence de projets innovants, contribuer au maintien de la biodiversité et faciliter la transition énergétique. Aussi, un volet de ce Contrat de Plan concernera le soutien à ces actions transfrontalières qui mobiliseront également des fonds européens par l'intermédiaire du programme INTERREG.

Les Collectivités territoriales alsaciennes considèrent qu'il ne peut y avoir de développement harmonieux de l'Alsace sans un volet culturel qui irrigue le territoire. La poursuite des projets commencés au titre du précédent contrat de projet et la mise en œuvre d'opérations rendues nécessaire par leur inscription sur la liste du Patrimoine Mondial de l'UNESCO sont ainsi deux priorités qui trouvent leur place au sein du volet territorial ou au sein d'autres volets stratégiques de ce contrat. Ces opérations contribueront directement à l'attractivité et au rayonnement de l'Alsace et de la France au sein de cet espace transfrontalier européen.

Les difficultés économiques auxquelles sont confrontées la France et l'Alsace ont des impacts territoriaux souvent destructurant pour les intercommunalités, les communes et leurs populations. Des moyens dédiés pour l'animation et la mise en œuvre d'une politique d'aménagement au service de l'égalité des territoires, adaptée aux enjeux d'équilibre et de cohésion territoriale seront apportés aux acteurs régionaux. La requalification et la revitalisation économique sera aidée dans les territoires en difficultés qu'ils soient dans les espaces ruraux, les vallées vosgiennes, dans les centres bourg ou dans Mulhouse Alsace Agglomération, particulièrement touchée par la désindustrialisation.

Le contrat de « centre-bourgs » avec le territoire de Schirmeck, lauréat de l'appel à manifestation d'intérêt pour l'expérimentation « Revitalisation des centres-bourgs » et le contrat de redynamisation de site de défense de Drachenbronn, qui sera élaboré ultérieurement seront annexés au Contrat de Plan État – Région dès leur conclusion.

L'amélioration de l'offre de services au public est une demande forte des populations. Il pourra y être répondu en aidant l'installation de maisons de services, de maisons de santé, mais aussi par des actions ciblées sur les usages du numérique et la facilitation du télétravail. Les opérations concerneront un nombre limité de territoires ou d'actions structurantes, afin d'éviter la dispersion des interventions et des financements et de renforcer l'efficacité du soutien public aux territoires.

L'Alsace est aussi un territoire alliant plaine et montagne. L'État et les Collectivités territoriales alsaciennes s'engagent dans la convention interrégionale du massif vosgien avec la Lorraine et la Franche-Comté afin d'y mener des politiques concertées faisant sens à l'échelle de ce massif interrégional. Pour les actions ciblées sur le massif vosgien, les partenaires du Contrat de Plan alsacien recourent de préférence à des financements français et européens, issus de la convention interrégionale.

Afin d'améliorer la cohésion sociale en Alsace, dans un contexte rendu plus difficile par les crises économiques successives, l'État et les Collectivités territoriales alsaciennes intègrent un volet « politique de la ville » dans ce Contrat de Plan. Il sera centré sur les quartiers prioritaires de la politique de la ville et leurs habitants. Il s'inscrira dans les dynamiques d'agglomération, selon une approche stratégique partagée par les différents acteurs régionaux. Il mobilisera avant tout les politiques de droit commun en les optimisant pour ces territoires. Les contrats de ville concerneront 14 communes alsaciennes notamment celles de Mulhouse, de Strasbourg, et de Colmar. Ils seront annexés au Contrat de Plan État – Région dès leur achèvement (cf. liste des contrats de ville en annexe 4).

Les quartiers d'intérêt national ou d'intérêt régional signalés en conseil d'administration de l'ANRU le 15 décembre 2014 dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain ainsi que les quartiers définis régionalement sont listés de manière indicative en annexe 5. Une convention entre l'État, l'ANRU, la Région Alsace, les Villes et Communautés d'Agglomération concernées sera annexée au Contrat de Plan avant la fin de l'année 2015.

L'État, qui mobilisera principalement le Fonds National d'Aménagement du Territoire (FNADT), et les Collectivités territoriales consacreront 34,369 M€ à ce volet territorial. Des fonds européens de soutien à la coopération transfrontalière (programme INTERREG) ainsi que des fonds FEADER ou FEDER seront mobilisés selon l'éligibilité des dossiers à chaque fois qu'il sera possible.

LE SOUTIEN AUX DYNAMIQUES TERRITORIALES ET LA LUTTE CONTRE LES DISPARITÉS INFRARÉGIONALES

Soutien aux coopérations transfrontalières (Infobest, TRION, Interreg, etc.) et projets transfrontaliers (transport routier Colmar-Fribourg...)

La richesse des partenariats frontaliers est intimement liée à l'évolution des territoires et des politiques européennes. Le développement des programmes INTERREG, la création des Eurodistricts¹, la Région Métropolitaine Trinationale complètent l'action du Conseil Rhénan et de la Conférence franco-germano-suisse du Rhin Supérieur (CRS), émanation de la conférence intergouvernementale.

Les coopérations et programmes d'actions communes se développent tant dans les domaines universitaires et de la recherche que dans les domaines des transports, de l'aménagement des territoires et des politiques environnementales.

Ces politiques doivent faciliter la réalisation d'un espace transfrontalier permettant la mobilité des citoyens et des travailleurs, la croissance de l'activité économique et de l'emploi. L'apprentissage transfrontalier et l'augmentation du bilinguisme sont ainsi des priorités. Elles doivent aussi encourager l'émergence de projets innovants, contribuer au maintien de la biodiversité et faciliter la transition énergétique. Aussi un volet de ce Contrat de Plan concernera le soutien à ces actions transfrontalières qui mobiliseront également des fonds européens par l'intermédiaire du programme INTERREG.

Ces actions seront pilotées par la conférence franco-germano-suisse ou par les Collectivités territoriales.

Ce seront plus précisément :

- des crédits d'ingénierie de coopération transfrontalière et métropolitaine pour accompagner des projets soutenus dans le cadre de ces instances, à l'image du fonds de coopération et du système d'information géographique (SIGRS/GISOR) de la Conférence du Rhin Supérieur,
- des financements pour des actions des structures de coopération transfrontalière bénéficiant d'une convention avec les partenaires du Contrat de Plan (Infobest, Euroinstitut...) et les autorités suisses et/ou allemandes,
- des projets spécifiques transfrontaliers (TRION, la liaison de transport collectif routier Colmar Fribourg...) bénéficiant d'une labellisation de la conférence franco-germano-suisse.

Ces opérations devront contribuer au renforcement des relations entre les trois pays.

¹ Ils sont au nombre de quatre dans l'espace du Rhin Supérieur, chacun étant adossé à une grande ville de cet espace : Strasbourg-Ortenau, Association Tri-nationale de Bâle, Colmar-Fribourg-Mulhouse et PAMINA associant la zone de Karlsruhe et l'Alsace du Nord

Amélioration de l'offre de services au public (maison de santé, etc.)

Les deux schémas départementaux² d'amélioration de l'accessibilité des services au public, élaborés par les Préfets de départements et les Présidents des Conseils Départementaux du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, s'articuleront avec le schéma de mobilité durable élaboré par la Région.

La réflexion sur l'accessibilité des services au public s'appuiera notamment sur les travaux portant sur l'avenir du réseau des sous-préfectures, réalisés par les Préfets du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle.

Ils intégreront les processus de modernisation des réponses aux besoins de services publics consécutifs au développement des technologies de l'information et de la communication. La réalisation des infrastructures du Très Haut Débit sur l'ensemble du territoire alsacien, entièrement couvert par les opérateurs et un réseau d'initiative publique, permettra le développement des usages du numérique conformément aux priorités évoquées dans l'axe stratégique de ce contrat de projet.

Les deux schémas de service alsaciens² prendront en compte les quartiers urbains, en particulier les quartiers de la politique de la ville, les territoires périurbains et le monde rural.

Ils pourront se traduire par :

- la création de maisons de service au public associant les opérateurs en charge d'une mission de service public telle La Poste, conformément à l'objectif national annoncé par le Premier ministre de disposer d'un réseau de 1 000 maisons de service au public à l'horizon 2017 ;
- la création dans certains arrondissements, de maisons de l'État ou de tout autre dispositif pour assurer la présence de l'État dans les territoires avec l'objectif réaffirmé par le Comité Interministériel de Modernisation de l'Action Publique du 17 juillet 2013 de la nécessité de « garantir la continuité de la présence de l'État au niveau infra-départemental » en concertation avec les élus ;
- le développement des maisons de santé.

Une mutualisation pourra se concevoir avec les maisons territoriales des Conseils Départementaux. Les agences territoriales de la Région seront parties prenantes de la réflexion.

Appels à projets « usage du numérique et du télétravail »

Le développement des usages du numérique et du télétravail est une nécessité ressentie par les populations pour l'équilibre des territoires. Ils facilitent la transition énergétique en diminuant les déplacements et procurent un gain de temps et de qualité de vie à ces utilisateurs.

L'État et la Région décident d'aider ce développement par la mise en place d'appels à projets bâtis sur des cahiers des charges adaptés aux politiques régionales définies notamment dans la Stratégie de Cohérence Régionale sur l'Aménagement Numérique pour l'Alsace (SCORAN).

² les schémas départementaux seront annexés au Contrat de Plan dès leur achèvement.

Requalification des friches urbaines d'activité ou de service et revitalisation économique

Conséquence de la fermeture de nombreux établissements industriels ou d'activités de service, des friches se sont développées en Alsace dans les villes comme dans les zones rurales et périurbaines. L'expérience menée au cours du CPER 2007-2013 de réserver un fonds pour des actions de requalification ou de revitalisation économique a fait l'objet d'une évaluation très favorable.

Il est donc décidé de se doter à nouveau d'un fonds qui pourra notamment aider à la création de pépinières ou d'hôtels d'entreprises. Il ne sera pas possible de le mobiliser pour la création de zones d'activité.

Au vu de l'importance des friches dans l'agglomération de Mulhouse et des difficultés économiques auxquelles elle est confrontée, la requalification des friches sur Mulhouse fera l'objet d'une action spécifique de ce Contrat de Plan.

Renforcement des fonctions de centralité des villes petites et moyennes

Des villes petites et moyennes, qui ont un rôle de structuration du territoire et de centralité de proximité pour les bassins de vie ruraux, sont en perte de vitalité économique et démographique en Alsace.

Enjeu majeur d'une politique d'égalité des territoires, l'État et les Collectivités territoriales souhaitent accompagner la redynamisation de ces communes rurales à travers le soutien au développement des activités économiques, en améliorant le cadre de vie des populations de ces territoires (logements de qualité et accès aux services de proximité), tout en limitant l'artificialisation des sols par l'étalement urbain.

Ce soutien s'inscrit dans la volonté du gouvernement de redynamiser les centres-bourgs de moins de 10 000 habitants, qui a fait l'objet d'une expérimentation nationale avec le lancement d'un appel à manifestation d'intérêt en juin 2014.

Restauration du site Vauban de Neuf-Brisach

Dans le cadre du programme de mise en valeur du site de Neuf-Brisach, inscrit sur la liste du Patrimoine Mondial de l'UNESCO, la commune s'est engagée dans la réalisation d'un programme pluriannuel de restauration et de mise en valeur des remparts soutenue par l'État notamment par l'intermédiaire du FNADT. L'objectif est de préserver les remparts, classés au titre des monuments historiques, et de rendre le système fortifié attractif pour le tourisme de part et d'autre du Rhin, face à Breisach-am-Rhein. Ce projet s'inscrit dans la continuité du CPER 2007-2013 qui a permis le financement d'une première phase de travaux.

Études d'accompagnement sur la stratégie de rayonnement des agglomérations alsaciennes

Cette action vise à pouvoir réaliser en partenariat des études contribuant au développement et au rayonnement des trois principales agglomérations alsaciennes.

Elles pourront prendre la forme d'une étude stratégique globale pour chaque agglomération, ou la forme d'études thématiques pour conforter ou améliorer le rayonnement de ces agglomérations.

Le pôle métropolitain Strasbourg-Mulhouse entre également dans le champ de cette action.

LE SOUTIEN SPÉCIFIQUE À DES PROJETS CULTURELS

Restauration sur le site Vauban de Neuf-Brisach

Cette opération est le volet culturel de l'opération présentée en page précédente.

Aménagement du pôle d'étude et de conservation des collections des musées de Strasbourg

Ce projet, inscrit lors de la révision à mi-parcours du CPER 2007-2013, est engagé à ce jour. Les montants inscrits au titre des différents co-financeurs intègrent les montants déjà engagés ou versés depuis le début de l'opération.

Musée de l'automobile à Mulhouse (clause de revoyure en 2016)

La poursuite des travaux de la grande salle du Musée de l'Automobile de Mulhouse qui mèneront à la baisse des coûts d'exploitation de la structure tout en garantissant de meilleures conditions de conservation pour les collections sera mise en œuvre dans la seconde partie triennale du CPER. Le dossier sera précisé lors de l'élaboration de la clause de revoyure de 2016.

Les autres projets culturels soutenus dans le cadre du Contrat de Plan État-Région, l'aménagement de la Bibliothèque humaniste de Sélestat et de la Bibliothèque des Dominicains à Colmar ainsi que la création du jardin des énergies du musée Electropolis de Mulhouse ont déjà été présentés dans les volets précédents de ce Contrat de Plan.

SYNTHESE FINANCIERE

Code opér.	Opérations	Montants inscrits au CPER (M€)	Etat *	Région Alsace	Département du Bas-Rhin	Département du Haut-Rhin	Colmar et CAC	Mulhouse et M2A	Strasbourg et Eurométropole	Autres	Fonds européens soutenus
Territorial		42,369	14,410	12,740	2,300	2,838	0,200	0,324	6,800	3,107	
Soutien aux dynamiques territoriales et lutte contre les disparités infrarégionales		34,369	12,460	11,140	0,800	2,838	0,200	0,324	3,500	3,107	
T1	Soutien aux coopérations transfrontalières (Infobests, TRION, SIGRS, Interreg, etc.) et projets transfrontaliers (transport collectif routier Colmar-Fribourg)	8,248	2,000	1,500	0,800	0,848			3,100		INTERREG
T2	Amélioration de l'offre de services au public (maison de santé, etc.)	1,324	1,000					0,124	0,200		
T3	Appels à projets « usage du numérique et du télé-travail »	1,000	0,500	0,500							
T4	Requalification des friches urbaines d'activités ou de services et revitalisation économique	11,257	5,100	4,600		1,557					
T4.1	Dont requalification des friches sur Mulhouse	1,500	1,500								
T5	Renforcement des fonctions de centralité des villes petites et moyennes	4,500	2,000	2,500		CTV *					
T6	Restauration du site Vauban de Neuf-Brisach	6,240	1,260	1,440		0,433				3,107	
T7	Etudes d'accompagnement sur la stratégie de rayonnement des agglomérations alsaciennes	1,800	0,600	0,600			0,200	0,200	0,200		
Culture		8,000	1,950	1,600	1,500				3,300		
C4	Travaux sur le site Vauban de Neuf-Brisach	cf opération T6	0,350								
C5	Amenagement du pôle d'étude et conservation des collections des musées de Strasbourg	8,000	1,600	1,600	1,500				3,300		
C6	Musée de l'automobile à Mulhouse										

*CTV : Contrat Territoire de Vie

La consultation publique et l'évaluation environnementale

–l'évaluation environnementale

Le CPER a fait l'objet d'une évaluation environnementale (art. R 112-17-I du décret n° 2012-616 du 2 mai 2012), comprenant notamment un rapport environnemental et un rapport sur le dispositif de suivi (indicateurs).

L'avis sur le rapport environnemental et sur le projet du CPER a été formulé par le Préfet de Région en tant qu'autorité environnementale.

–l'information et la participation du public

Conformément à l'article R 122-22 du décret n°2012-616, le dossier (comprenant le projet du CPER, l'évaluation environnementale, l'avis de l'autorité environnementale) a été tenu à la disposition du public pendant une durée ne pouvant être inférieure à un mois.

Cette consultation publique a été réalisée du 2 février au 10 mars 2015.

–la saisine du conseil économique, social et environnemental régional

Le CESER a été saisi pour avis sur le CPER par le Conseil Régional (article L4241-1 du Code général des Collectivités territoriales, modifié par la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010).

Le CESER a rendu son avis le 19 mars 2015.

En présence de François HOLLANDE

Président de la République

Le Préfet de la Région Alsace

Le Président du Conseil Régional d'Alsace

Stéphane BOUILLON

Philippe RICHERT

Le Président du Conseil Départemental
du Bas-Rhin

Le Président du Conseil Départemental
du Haut-Rhin

Frédéric BIERRY

Éric STRAUMANN

Le Président de l'Eurométropole
de Strasbourg

Le Maire de Strasbourg

Robert HERRMANN

Roland RIES

Le Président de Mulhouse Alsace
Agglomération

Le Maire de Mulhouse

Jean-Marie BOCKEL

Jean ROTTNER

Le Maire de Colmar
Président de la Communauté d'Agglomération
de Colmar

Le Directeur Général
de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse

Gilbert MEYER

Paul MICHELET

Strasbourg, le

Annexe 1

TABLEAU DES OPERATIONS

Code opér.	Opérations	Montants inscrits au CPER (M€)	Etat*	Région Alsace	Département du Bas-Rhin	Département du Haut-Rhin	Colmar et CAC	Mulhouse et MZA	Strasbourg et Euroseropolis	Autres	Fonds européens souhaités	Maîtrise d'ouvrage	Commentaires	Prog. LOP	Serv. Rég.
Enseignement Supérieur, Recherche et Innovation															
Enseignement supérieur		76,238	37,306	18,313	0,000	0,400	1,631	3,131	13,155	0,400	1,900				
Optimisation du patrimoine immobilier		55,710	28,290	13,480			1,500	2,375	9,085	0,400	0,600				
ES1	ACHÈVEMENT de la reconstruction de l'Institut Le Bel – Strasbourg	6,000	4,500	0,750			1,000	1,400	6,785	0,400	0,600	Unistra		150	rectorat
ES2	Démolition FST4 et Réhabilitation du bâtiment Maths – Mulhouse	3,000	1,500	0,750				0,750				UHA		150	rectorat
ES3a	IUT Robert Schuman – Illkirch, Démolition reconstruction du hall de génie civil	5,000	1,600	1,700					1,700			Conseil Régional		150	rectorat
ES3b	IUT Robert Schuman – Illkirch, réhabilitation énergétique	9,000	3,000	3,000					3,000			Conseil Régional		150	rectorat
ES3c	IUT Robert Schuman – Illkirch, Rénovation du bâtiment central	3,000	2,075	0,525						0,400		Unistra	Autre financement : récupération du FCTVA des phases ES3a et ES3b	150	rectorat
ES4	Reconstruction de l'ancien bibliothèque – Mulhouse	2,800	1,300	0,650				0,650				UHA		150	rectorat
ES5	Reconstruction du bâtiment Génie biologique de l'UT de Colmar	2,500	1,250	0,625			0,025		0,550			Unistra		150	rectorat
RC1	Aménagement de l'Institut de génétique médicale – Strasbourg	1,100		0,550								UHA		150	rectorat
RC2	Opération PHENOTIS (déconstruction et reconstruction de serres) – Colmar	1,500	0,750	0,375			0,375					INRA		187	rectorat
RC3	PRINCE (réhabilitation et animalerie sur HUS Haute-pierre)	2,310	1,240	0,535					0,535			HUS/INSERM		204	rectorat
RC4	IZMT (cube, UMR7257)	1,500	0,400	0,250					0,250		0,600	Unistra		150	rectorat
Amélioration de la vie étudiante		9,700	7,525	0,975			0,250	0,850	0,100						
ES6	Démolition et reconstruction du restaurant universitaire de l'Ilberg – Mulhouse	6,000	4,775	0,500			0,125	0,600				CROUS		231	rectorat
ES7	Aménagement du campus de l'Ilberg – Mulhouse	1,000	0,500	0,250				0,250				UHA		150	rectorat
ES8	Aménagement du campus d'Ilkirch	2,200	2,000	0,100					0,100			Unistra		150	rectorat
ES9	Aménagement du campus de Colmar	0,500	0,250	0,125			0,125					UHA		150	rectorat
Pôles de formation et politique numérique		8,800	3,150	2,775			0,250	0,125	2,200						
ES10	Complément au 1 ^{er} équipement du learning center – Mulhouse	0,500	0,250	0,125				0,125				UHA		150	rectorat
ES11	Installation des unités de simulation de réanimation – Strasbourg	1,000	0,600	0,200					0,200			Unistra		150	rectorat
ES12	Création d'un pôle de formation à l'ESPE de la Meisau – Strasbourg	6,000	2,000	2,000					2,000			Conseil Régional		150	rectorat
ES13	Création d'un pôle de formation autour du bilinguisme à l'ESPE de Colmar	1,000	0,300	0,450			0,250					Conseil Régional		150	rectorat
Recherche et Innovation		20,526	9,016	4,853		0,400	0,131	0,756	4,070		1,300				
Projets de recherche		17,334	7,420	4,082		0,250	0,131	0,456	3,695		1,300				
RE1	Big Data	4,000	2,000	1,000					1,000			DRRT		172	DRRT
RE2	Matériaux S3	3,889	1,435	0,627		0,200		0,456	0,371		0,800	CNRS/DRRT		172	DRRT
RE3	CRCC	2,845	1,397	0,724					0,724			CNRS/DRRT		172	DRRT
RE4	IGM	0,900	0,150	0,375					0,375			DRRT		172	DRRT
RE5	IZMT	1,700	0,350	0,425					0,425		0,500	DRRT		172	DRRT
RE6	Phenolys	0,500	0,188	0,131		0,050	0,131					INRA/DRRT		172 + 187	DRRT
RE7	A2S	0,500		0,250					0,250			Unistra		112	DRRT
RE8	Metabionix	1,000	1,300	0,300					0,300			CNRS/DRRT		172	DRRT
RE9	Centre national numérisation et valorisation numérique	0,100	0,100									FEDER	FEDER hors S3 – axe 2	172	DRRT
RE10	Precy	1,000	0,500	0,250					0,250			CNRS		194	DRRT
RE11	Projets de recherche dans l'agroalimentaire	0,192	0,096	0,096											
	Projet doctoral ENGEE	0,192	0,096	0,096								ENGEE		142	DRAAF
Projets innovation-transfert		3,000	1,500	0,675		0,150		0,300	0,375						
R12	Ecoétre (CETIM-CERMA1)	1,500	0,750	0,300		0,150		0,300				DRRT		172	DRRT
R13	Plateforme de fabrication 3D (IREPA User)	1,500	0,750	0,375					0,375			DRRT		172	DRRT

* Le montant Etat comprend les budgets explicitement inscrits au mandat et les participations des opérateurs de l'Etat mentionnées dans le mandat.

Code opér.	Opérations	Montants inscrits au CPER (M€)	Etat *	Région Alsace	Département du Bas-Rhin	Département du Haut-Rhin	Colmar et CAC	Mulhouse et MZA	Strasbourg et Euro-métropole	Autres	Fonds européens souhaités	Maîtrise d'ouvrage	Commentaires	Prog. LOPF	Serv. Reg.
Mobilité multimodale		531,732	236,750	156,747	39,432	18,036		5,471	15,372	46,073	13,850				
	<i>dont mandat au sens strict</i>	513,232	227,500	148,747	38,344	15,998		4,383	14,284	45,023	11,320				
Routier		251,000	132,050	45,753	38,353	15,000		4,950	14,743	1,050					
	Opérations du volet mobilité	233,400	122,800	42,703	37,303	13,000		3,900	13,693						
R1	A35 Strasbourg : construction murs antituit dans le secteur de la montagne verte	4,000	2,000	0,480	0,480	0,480			1,040			Etat		203	DREAL
R2	A35 Requalification de l'A35 dans l'agglomération de Strasbourg	20,000	10,000	3,333	3,333				3,333			Etat		203	DREAL
R3	A36 Rocade Nord de Mulhouse : achèvement de la mise à 2x3 voies	28,000	14,000	5,600		7,000		1,400				Etat		203	DREAL
R4	A36-RN66-A35 Mesures environnementales : Protection de la ressource en eau et transparences écologiques ; protection des captages de Mulhouse	8,000	8,000									Etat		203	DREAL
R5	RD02 Reconstruction des tabliers des ponts des Icluses sur le Rhin à Gambenheim	3,400	2,500			0,900						CG 67		203	DREAL
R6	RN 353 Seconde phase rocade sud de Strasbourg	60,000	30,000	12,000	12,000				6,000			Etat		203	DREAL
	RN4-A351 Aménagement multimodal entrée ouest de Strasbourg /1ère phase	36,000	18,000	7,340	7,340				3,320						
R8	RN 59 Déviation de Châtenois	47,000	23,500	11,750	11,750							Etat		203	DREAL
R9	RN83 Sécurité de l'accessibilité à Colmar	4,000	2,000	1,000		1,000						Etat		203	DREAL
R10	A35 Finalisation des travaux de la VRPV : réalisation des aléas	6,000	4,500		1,500							Etat		203	DREAL
R11	RN66 Aménagement de la section Bleichwiller-Thann 1ère phase	3,000	1,500	1,200		0,300						Etat		203	DREAL
R12	A36 Aménagement de l'échangeur Merzau à Mulhouse	4,000	1,800			0,200		2,000				Etat		203	DREAL
R13	A36-RN66 Protections phoniques à Lutterbach	1,000	0,500			-		0,500				Etat		203	DREAL
R14	A35 Mise en sécurité de l'échangeur RD 105	6,000	3,000			3,000						Etat ou CG 68		203	DREAL
R15	A35 Mise en sécurité de l'échangeur RD 66	3,000	1,500			1,500						CG 68		203	DREAL
	Opérations de gestion du trafic, hors volet mobilité du CPER	18,500	9,250	3,050	1,050	2,000		1,050	1,050	1,050					
R16	A35-A36 - Régulation dynamique du trafic dans le sillon alsacien (poursuite du PDM1)	10,500	5,250	1,050	1,050		-	1,050	1,050			Etat	Autre financement : PDM1	203	DREAL
R17	Aménagement des plates-formes douanières Sud Alsace (en complément cper)	8,000	4,000	2,000		2,000						Etat		203	DREAL
Le montant Etat comprend les budgets explicitement inscrits au mandat et les participations des opérateurs de l'Etat mentionnées dans le mandat															
Ferroviaire		222,100	86,400	103,590		0,735		0,245		19,810	11,320				
F1	Nœud de Strasbourg – aménagement déviation Voie Vendelheim-Strasbourg	114,100	47,100	47,100						11,410	8,490	RFF	Fonds euro : RTE-T Autre financement : RFF	203	DREAL
F2	Nœud de Strasbourg y compris Strasbourg-Kehl (AVP)	3,000	1,350	1,350						0,300		RFF	Autre financement : RFF	203	DREAL
F3	Nœud de Mulhouse – aménagement d'un plan de voie, création de voies et quais, aménagements permettant le relèvement de la vitesse	42,000	18,010	18,010						3,150	2,830	RFF	Fonds euro : RTE-T Autre financement : RFF	203	DREAL
F4	Raccordement ferroviaire de l'EAP (études avant travaux)	4,800	0,735	0,735		0,735		0,245		2,350		RFF	les travaux ne seront engagés qu'à l'issue de la conclusion d'un accord international avec la République tchèque Autres financements : EAP et confédération Helvétique	203	DREAL
F5	Etudes prospectives et préparatoires (actualisation des études de capacité axe nord-sud, études d'optimisation LGV Rhin Rhône 2ème phase)	1,700	0,595	0,595						0,510		RFF	Autre financement : RFF	203	DREAL
F6	Ligne Haguenau-Niederbrom (2ème phase développement)	16,500	9,410	6,000						1,090		RFF	Autre financement : RFF	203	DREAL
F7	Bar-Sélestat régénération de la ligne	20,000	6,000	13,000						1,000		RFF	Autre financement : RFF	203	DREAL
F8	Bollwiller-Guebwiller	20,000	3,200	16,800										204	DREAL

Code opér.	Opérations	Montants inscrits au CPER (M€)	Etat *	Région Alsace	Département du Bas-Rhin	Département du Haut-Rhin	Colmar et CAC	Mulhouse et MZA	Strasbourg et Eurométropole	Autres	Fonds européens soutables	Matrise d'ouvrage	Commentaires	Prog. LOLF	Serv. Rég.
Mobilité multimodale		531,732	238,750	158,747	39,432	18,036		5,471	15,372	46,073	13,850				
Fluvial		18,732	12,100	3,950	0,038	0,038		0,038	0,038		2,530			VNF	
FL1	Réseau à grand gabarit : restauration écluses de Gernsheim	12,650	8,220	1,900							2,530	VNF	Fonds euro : RTE-T	VNF	DREAL
FL2	Réseau à petit gabarit	4,552	2,732	1,820								VNF		VNF	DREAL
FL3	Etudes	1,530	1,148	0,230	0,038	0,038		0,038	0,038			VNF ou ports		VNF ou ports	DREAL
Portuaire		39,000	6,200	3,454	1,041	2,263		0,238	0,591	25,213					
	Port autonome de Strasbourg (site de Strasbourg et de Lauterbourg)	20,500	3,367	1,141	0,991				0,541	14,460					
P1	Amélioration de l'accessibilité ferroviaire du port (site de Strasbourg)	1,500	0,150	0,125	0,125				0,125	0,975		PAS	Autre financement : PAS	203	DREAL
P2	Amélioration de l'accessibilité routière du port (site de Strasbourg)	5,000	0,250	0,250	0,250				0,250	4,000		PAS	Autre financement : PAS	203	DREAL
P3	Augmentation de la capacité de traitement des conteneurs des terminaux (site de Strasbourg)	2,000	0,200	0,166	0,166				0,166	1,302		PAS	Autre financement : PAS	203	DREAL
P4	Aménagement et équipement du terminal (site de Lauterbourg)	9,000	2,267	0,450	0,450					5,833		PAS	Autre financement : PAS	203	DREAL
P5	Aménagement et accessibilité ferroviaire du terminal	3,000	0,500	0,150						2,350		PAS	Autre financement : PAS	203	DREAL
	Ports du Haut-Rhin	17,500	2,708	2,188		2,188		0,188		10,228					
P6	Port de Colmar/Neuf-Brisach : renforcement de l'offre multimodale du port	3,000	0,600	0,375		0,375				1,650		CNB	Autre financement : CNB	203	DREAL
P7	Port de Colmar/Neuf-Brisach : aménagement d'une plate-forme portuaire dans la zone BHNG	3,000	0,300	0,375		0,375				1,950		CNB	Autre financement : CNB	203	DREAL
P8	Port de Mulhouse-Rhin (site d'Ottmarshausen) : aménagement d'un terminal à conteneurs et extension du terminal vrac	5,000	1,000	0,625		0,625				2,750		PMR	Autre financement : PMR	203	DREAL
P9	Port de Mulhouse-Rhin (site d'Ottmarshausen) : aménagement de la desserte ferroviaire	1,000	0,120	0,125		0,125				0,630		PMR	Autre financement : PMR	203	DREAL
P10	Port de Mulhouse-Rhin (site de l'Île Nagel) : zone additionnelle au hub vrac	1,500	0,188	0,188		0,188		0,188		0,748		PMR	Autre financement : PMR	203	DREAL
P11	Port de Mulhouse-Rhin (site d'Huningue) : aménagement de la zone nord du port	4,000	0,500	0,500		0,500				2,500		PMR	Autre financement : PMR	203	DREAL
P12	Études portuaires axe rhénan	1,000	0,125	0,125	0,050	0,075		0,050	0,050	0,525			Autre financement : PMR	203	DREAL

Code opér.	Opérations	Montants inscrits au CPER (M€)	Etat *	Région Alsace	Département du Bas-Rhin	Département du Haut-Rhin	Colmar et CAC	Mulhouse et MZA	Strasbourg et Eurorégion	Autres	Fonds européens souhaités	Maîtrise d'ouvrage	Commentaires	Prog. LOLF	Serv. Rég.
Transition écologique et énergétique															
TEE1	Efficacité énergétique des bâtiments et qualité de l'air : rénovation énergétique, réseau PRIS, plate-formes de rénovation, ingénierie financière, mobilisation des professionnels, mesures PPA, animation, communication, évaluation	27 000	10 000	17 000									86 039 M€ dont 24 M€ ADEME et 44,4 M€ Agence de l'eau	ADEME	DREAL
TEE2	Energie et changement climatique : appui au développement des énergies renouvelables (méthanisation, géothermie profonde, biomasse...), études, observatoire	19 000	9 000	10 000										ADEME	DREAL
TEE3	Economie circulaire, économie des ressources, réduction et gestion des déchets : appui aux démarches territoriales d'écoconception industrielle, soutien à l'économie sociale et solidaire, éco-conception des biens ou services, gestion des biodéchets	9 500	3 500	6 000										ADEME	DREAL
TEE4	Prévention des risques : SLGRI Strasbourg et Mulhouse, PAPI affluents rhénans, volet Rhin international (reconstruction Caring, réseau d'alerte, intégration environnementale des ouvrages de protection contre les crues...)	15 009	15 009											Agence de l'eau + Fonds Bernier + BOP 181	DREAL
TEE 4-1	Dont Agence de l'eau Rhin-Meuse		3 000											Agence de l'eau	DREAL
TEE 4-2	Dont prise en charge par le Fonds Bernier et le BOP 181		12 060											Fonds Bernier + BOP 181	DREAL
TEE5	Recours à la biodiversité et préservation des ressources : connaissances (inventaires ZH, rivières, études sites et sols pollués...), animation territoriale, restauration des milieux et corridors écologiques (mise en œuvre SRCE), protection de la nappe	59 340	45 340	14 000										Agence de l'eau + BOP 113	DREAL
TEE 5-1	Dont Agence de l'eau Rhin-Meuse		41 400											Agence de l'eau	DREAL
TEE 5-2	Dont prise en charge par le BOP 113		3 940											BOP 113	DREAL
TEE6	Projets territoriaux de développement durable : agendas 21, chartes de parc, PCET...	3 270	2 970	0 300										ADEME + 113 + 217	DREAL
TEE 6-1	Dont ADEME		1 500											ADEME	DREAL
TEE 6-2	Dont prise en charge par le BOP 113		1 400											113	DREAL
TEE 6-3	Dont prise en charge par le BOP 217		0 070											217	DREAL
TEE7	Education à l'environnement et au développement durable	0 170	0 070	0 100								Porteur du projet		217	DREAL
TEE8	Paysages, patrimoines culturels et naturels : Musée Electropolis	0 400	0 150	0 100			0 100	0 050						175	DRAC

Code opér.	Opérations	Montants inscrits au CPER (M€)	Etat	Région Alsace	Département du Bas-Rhin	Département du Haut-Rhin	Colmar et CAC	Mulhouse et MZA	Strasbourg et Eurorégion	Autres	Fonds européens souhaités	Maîtrise d'ouvrage	Commentaires	Prog. LOLF	Serv. Rég.
Numerique et Culture															
	Actualisation de la Stratégie de Cohérence Régionale pour l'Amenagement Numérique (cloud, open data, services publics en ligne, plateforme SIG, cartographie des risques...)	1,645	0,500	0,500	0,220	1,720	5,400			6,214					
N1	Appui à la stratégie de Cohérence Régionale pour l'aménagement numérique	0,174	0,074	0,100										FNAOT - 112	SGARE
N2	Appui au développement cartographique du SERTIT	0,150	0,150											FNAOT - 112	SGARE
N3	Information Géographique (financement OGAL)	0,020	0,000	0,400	0,220									FNAOT - 112	SGARE
N4	Travaux de couverture mobiles sur les communes des territoires les plus enclavés dont Wasselbourg	0,001	0,076							0,425			autres communes concernées selon convention passée	FNAOT - 112	SGARE
Culture															
C2	Bibliothèque humaniste de Sélestat	8,700	1,581	1,500	1,500		5,400			5,789			1 ^{er} triennal Autre financement : Sélestat	122	DRAC
C3	Bibliothèque des Dominicains de Colmar (partenariat BNF pour le signalement et la numérisation)	12,000	2,530	2,000		CTV	5,400			1,670			2 ^e triennal CTV Contrat Territoire de Vie	122	DRAC
Innovation, filières d'avenir, usine du futur : crédits du PIA (hors CPER)															
I1	Appel à projet expérimental : projets d'innovation portés par les entreprises*	20,000	10,000	10,000											
	* L'Etat et la région Alsace s'engagent chacun jusqu'à 10M€ maximum	20,000	10,000	10,000										CGI	DIRECTE
Emploi															
E1	OREF	9,400	4,700	4,700											
E2	CARIF	3,240	1,440	1,800										103	DIRECTE
E3	Formation des salariés en Insertion	2,740	0,680	2,060										103	DIRECTE
E4	EDEC/ Egalité professionnelle femme/ homme	1,140	0,560	0,180							FSE			103	DIRECTE
E5	Modalités transfrontalières	0,720	0,360	0,360							FSE			103	DIRECTE
E6	ACTUALAPACT	0,540	0,240								FSE			103	DIRECTE
E7	Clauses d'insertion	0,240	0,240								FSE			103	DIRECTE
Territorial															
	Soutien aux dynamiques territoriales et lutte contre les disparités infrarégionales	42,369	14,410	12,740	2,300	2,838	0,200	0,324	6,800	3,107					
	Soutien aux coopérations transfrontalières (Inobests, TRION, SIGRS, Interreg, etc.) et projets transfrontalières (transport collectif routier Colmar-Fribourg)	8,248	2,000	1,500	0,800	0,848			3,100	3,107				FNAOT - 112	SGARE
T1	Amélioration de l'offre de services au public (maison de santé, etc.)	1,324	1,000					0,124	0,200				Porteurs de projets	FNAOT - 112	SGARE
T2	Appels à projets « usage du numérique et du télé-travail »	1,000	0,500	0,500									Communes ou EPCI	FNAOT - 112	SGARE
T3	Requalification des friches urbaines d'activités ou de services et revitalisation économique	11,257	5,100	4,600		1,557							Etat/Région	FNAOT - 112	SGARE
T4.1	Dont requalification des friches sur Mulhouse	1,500	1,500										Communes ou EPCI	FNAOT - 112	SGARE
T5	Renforcement des fonctions de centralité des villes petites et moyennes	4,500	2,000	2,500		CTV *							MZA	FNAOT - 112	SGARE
T6	Restauration du site Vauban de Neuf-Brisach	6,240	1,260	1,440		0,433				3,107			Communes	FNAOT - 112	SGARE
T7	Etudes d'accompagnement sur la stratégie de rayonnement des agglomérations alsaciennes	1,800	0,600	0,600			0,200	0,200	0,200				EPCI	FNAOT - 112	SGARE
		8,000	1,990	1,600	1,500				3,300				Eurométropole/ MZA/ CAC	FNAOT - 112	SGARE
Culture															
C4	Travaux sur le site Vauban de Neuf-Brisach	d'opération 16	0,350										Autres financements : communauté de communes du pays de Brisach et commune de Neuf-Brisach		SGARE
C5	Amenagement du pôle d'étude et conservation des collections des musées de Strasbourg	8,000	1,600	1,600	1,500				3,300				Reprise de l'opération en cours du dernier CPER : ces montants incluent les sommes déjà versées	175	DRAC
C6	Musée de l'automobile à Mulhouse												Porteur du projet	175	DRAC
TOTAL															
	répartition en % des financements annoncés entre Etat et collectivités	835,771	384,216	254,000	43,452	21,374	7,231	8,976	35,327	55,794	15,750				
			51,6%	33,2%	5,7%	2,8%	0,9%	1,2%	4,6%						

Annexe 2

La clause sur l'énergie

Les signataires du Contrat de Plan placent leur action conjointe dans la perspective d'une stratégie énergétique volontariste, et donc d'une neutralité carbone de leur action.

Les opérations immobilières initiées dans le cadre du Contrat de Plan 2015-2020 prendront en compte la nécessité de réduction des besoins énergétiques. Cet engagement se traduit par l'objectif d'une consommation énergétique de 104 kWh/m²/an pour les bâtiments rénovés.

Les bâtiments neufs doivent se conformer au minimum à la réglementation thermique RT 2012, à savoir une consommation maximale d'énergie primaire de 65 kWh/m²/an, correction de zone climatique appliquée.

Pour les bâtiments existants et neufs, et pour certains équipements très spécialisés du type, laboratoire universitaire, salle informatique, ... nécessitant le maintien d'une ambiance particulière, des dérogations pourront intervenir sous réserve que la recherche de solutions thermiquement performantes liées aux conditions spécifiques aient été explicitement explorées et analysées.

La clause de consommation d'espace et de respect des zones d'intérêt patrimonial

Les partenaires du Contrat de Plan développent une politique de réduction foncière qui se concrétise notamment dans le volet « Transition écologique et énergétique ». Face à la nécessité de préserver le foncier en Alsace, les projets financés devront avoir été conçus avec le souci de limiter au maximum, et si possible éviter la consommation de terres non bâties. La préservation des terres agricoles, des forêts et des espaces naturels doit guider l'application de cette clause. Les infrastructures et les aménagements prévus (ou résultant de l'opération financée) ne devront pas détruire un habitat protégé par la réglementation en vigueur ou, si tel est le cas, des dispositions robustes compensatoires devront être préalablement envisagées pour en réduire les effets et en compenser les incidences résiduelles.

La clause d'insertion sociale dans les marchés publics

L'État et les Collectivités territoriales se fixent des objectifs importants de cohésion sociale. L'accès au marché du travail des personnes éloignées de l'emploi ainsi que des personnes handicapées est une volonté commune. La parité professionnelle est également considérée comme l'une des priorités majeures.

Dans ce cadre et par souci d'exemplarité, les services de l'État et des Collectivités territoriales s'engagent à développer les clauses d'insertion sociale dans les marchés publics dès lors qu'un segment de marchés comporte 50% et plus de part de main d'œuvre. Le même principe est appliqué en faveur des entreprises engagées dans la mise en place d'actions en faveur de l'égalité femmes/hommes.

Cet objectif peut être atteint, en application des dispositions des articles 14,15 et 53 du code des marchés publics.

Afin d'y parvenir, les pouvoirs adjudicateurs pourront se faire accompagner gratuitement par les facilitateurs pour assurer la mise en œuvre opérationnelle et le suivi des clauses d'insertion sociale.

Annexe 3

LISTE DES DOCUMENTS DE DIAGNOSTIC

Cadrage général

Diagnostic préparatoire à l'intervention des fonds européens en Alsace pour la période 2014-2020. Préfecture de la Région Alsace et Conseil Régional d'Alsace. Novembre 2012.

<http://www.fonds-europeens-alsace.eu>

Synthèse de l'économie alsacienne. Préfecture de la Région Alsace – SGARE, février 2014.

Le produit intérieur brut régional : moindre évolution de l'Alsace dans les régions métropolitaines. Préfecture de la Région Alsace – SGARE. Février 2014 – annexé au document stratégique

Trente ans de croissance démographique en Alsace. Insee Alsace ; CPA N°46 janvier 2014 - <http://www.insee.fr/fr/regions/alsace>

Jeunes en Alsace, pluralité des parcours. Insee Alsace et région Alsace ; CPA N°42 avril 2013. <http://www.insee.fr/fr/regions/alsace>

Bilan à fin 2013 du PLA en Alsace. Préfecture de la Région Alsace – SGARE ; janvier 2014 - annexé au document stratégique

Bilan du Contrat de Projets 2007-2013. Préfecture de la Région Alsace – SGARE ; janvier 2014 - annexé au document stratégique

Évaluations du CPER 2007-2013 en Alsace :

- *Évaluation Stratégique Environnementale du CPER 2007-2013* - Oréade-Brèche- 2007/2008
- *Évaluation sur le Centre de Recherche en Biomédecine de Strasbourg (CRBS) inscrit au CPER 2007-2013* - MEEF- 2009
- *Évaluation sur la prise en compte de la Clause Énergie portant sur les opérations immobilières du CPER 2007-2013* - Planète Publique - 2010
- *Évaluation sur la « Grenellisation » du CPER 2007-2013 en Alsace* - ACTeon environnement - 2011
- *Évaluation sur la thématique de l'innovation dans le CPER 2007-2013* – BearingPoint - 2012
- *Évaluation « Contribution au Plan de Revitalisation Économique du Haut-Rhin par le CPER 2007-2013 en Alsace »* - DMS Conseil - 2012-2013

<http://www.alsace.pref.gouv.fr/site/Etudes-et-cartes-27.html>

Évaluation du CPER 2015-2020 en Alsace :

- *Évaluation Stratégique Environnementale du CPER 2015-2020* - EDATER - 2014-2015

<http://www.alsace.pref.gouv.fr/site/Contrat-de-plan-CPER-2014-2020-885.html>

Emploi

Emploi-Formation : Tableau de bord régional. OREF Alsace, février 2014 (mise à jour mensuelle) <http://www.oref-alsace.org>

En Alsace, un emploi touristique principalement urbain. Insee Alsace et Direccte Alsace; CPA N°34 novembre 2012.
<http://www.alsace.direccte.gouv.fr>

Changer de métier en Alsace, regard sur trois espaces de mobilité. Insee Alsace, Direccte et Sgare Alsace ; CPA N°31 septembre 2012.
<http://www.insee.fr/fr/regions/alsace>

Changer de métier en Alsace, opportunités et perspectives. Insee Alsace, Direccte et Sgare Alsace ; CPA N°30 juin 2012.
<http://www.oref-alsace.org>

L'enseignement supérieur (dont la vie étudiante), la recherche et l'innovation

L'enseignement supérieur : un atout et un enjeu pour l'Alsace. Insee Alsace et Académie de Strasbourg ; CPA N°48 janvier 2014.
<http://www.insee.fr/fr/regions/alsace>

L'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation de l'Alsace dans le contexte rhénan. Préfecture de la région Alsace – SGARE, décembre 2012.
<http://www.alsace.pref.gouv.fr>

STRATER : éléments de diagnostic Alsace. Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche. DGESIP/DGRI, octobre 2012.
<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid56061/strater.html>

La couverture du territoire par le très haut débit et le développement des usages du numérique

Schéma directeur territorial d'aménagement numérique de l'Alsace. Conseil Régional d'Alsace et Conseils Généraux du Bas-Rhin et du Haut-Rhin. Février 2012.
<http://www.region-alsace.eu/>

Étude diagnostic et perspectives des usages et services TIC en Alsace. Préfecture de la région Alsace – SGARE, mai 2011.
<http://www.alsacco.com>

Stratégie de Cohérence Régionale sur l'Aménagement Numérique du territoire en Alsace. Etat, Région et CG 67 et 68. Décembre 2010.
<http://www.region-alsace.eu>

Les filières d'avenir et l'usine du futur

Stratégie de l'innovation en Alsace. Conseil Régional d'Alsace en partenariat avec l'État, l'UE ; 2009, gouvernance réorganisée en 2012 avec prise en compte de la réorganisation de certaines structures et la labellisation en Alsace de nouveaux dispositifs structurant dans le cadre du PIA.
<http://www.region-alsace.eu>

Les entreprises de taille intermédiaire bien implantées en Alsace. Insee Alsace ; CPA N°40 avril 2013.
http://www.insee.fr/fr/insee_regions/alsace

Commerce international : les atouts de l'industrie alsacienne. Insee Alsace, Région Alsace, Direccte, Cci ; CPA N°28 février 2012.
http://www.insee.fr/fr/insee_regions/alsace

La transition écologique et énergétique

Schéma Régional de Cohérence Ecologique en Alsace. Etat et Collectivités. Approuvé le 22 décembre 2014
<http://www.alsace.developpement-durable.gouv.fr>

Schéma d'aménagement et de gestion Ill, Nappe et Rhin, approuvé le 17 janvier 2005, en cours de révision. Commission Locale de l'Eau
<http://www.region-alsace.eu>

Plan National d'Action (2012-2016) en faveur du Hamster. MEDDE. 18 janvier 2013
<http://www.consultations-publiques.developpement-durable.gouv.fr>

Plan National d'Action (PNA) en Alsace pour les amphibiens, les oiseaux, les chiroptères, les odonates, la flore et les insectes. MEDDE.
<http://www.consultations-publiques.developpement-durable.gouv.fr>

Stratégie Nationale de Gestion du Risque Inondation (SNGRI). MEDDE. Approuvé le 7 octobre 2014.

Atlas agricole : une agriculture aux multiples visages. DRAAF Alsace. Agreste Alsace, dossier n°3 ; janvier 2014
<http://draaf.alsace.agriculture.gouv.fr>

Un bilan carbone mitigé pour les déplacements en Alsace. Insee Alsace et Dreal Alsace ; CPA N°41 avril 2013.
http://www.insee.fr/fr/insee_regions/alsace

Plan de Rénovation Energétique de l'Habitat (PREH). Dreal Alsace. Circulaire du 22 juillet 2013.
<http://www.alsace.developpement-durable.gouv.fr>

Plan régional de l'agriculture durable (PRAD). Draaf Alsace. Approuvé le 14 décembre 2012.
<http://draaf.alsace.agriculture.gouv.fr>

Plan Régional Santé Environnement 2011-2015 Alsace (PRSE 2). Dreal Alsace et Région Alsace Approuvé en septembre 2012.
<http://www.alsace.developpement-durable.gouv.fr>

Schéma Régional Climat Air Energie Alsace. Dreal Alsace et Région Alsace. Approuvé le 29 juin 2012
<http://www.alsace.developpement-durable.gouv.fr>

L'industrie alsacienne participe à la réduction des émissions de CO2. Insee Alsace, Région Alsace, Direccte, Cci ; CPA N°21 octobre 2011.
http://www.insee.fr/fr/insee_regions/alsace

Plan de protection de l'atmosphère (PPA) de l'agglomération strasbourgeoise. Communauté urbaine de Strasbourg. Approuvé en septembre 2011.
<http://www.alsace.developpement-durable.gouv.fr>

Plan de Prévention des Risques inondations en Alsace (PPRI). Dreal, DDT. 2010.
<http://www.alsace.developpement-durable.gouv.fr>

Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Rhin 2016-2021. Agence de l'Eau Rhin-Meuse. En cours d'élaboration
<http://www.eau2015-rhin-meuse.fr>

Mobilité multimodale

Expertise sur les déplacements dans la périphérie de l'agglomération strasbourgeoise. Rapport GCO Panhaleux Revoisé. CGEDD, septembre 2013.

<http://www.cgedd.developpement-durable.gouv.fr>

Schéma d'orientation portuaire du bassin du Rhin. État, Région, CG 67 et 68, CUS, M2A, Ville et agglomération de Colmar, trois Cci d'Alsace et trois ports d'Alsace. Avril 2013.

<http://www.ortal.eu>

Dossier de concertation concernant le projet de nouvelle liaison ferroviaire Euroairport, mai 2013

<http://eapbyrail.org/>

Compte-rendu de François LEBLOND, garant de la concertation concernant le projet de nouvelle liaison ferroviaire Euroairport, 23 juillet 2013

<http://eapbyrail.org/>

Bilan et annexes du premier temps fort de concertation (6 mai au 20 juin 2013) concernant le projet de nouvelle liaison ferroviaire Euroairport, RFF, Région Alsace, Aéroport de Bâle Mulhouse, novembre 2013.

<http://eapbyrail.org/>

Décision de la Commission Nationale de Débat Public (CNDP) N°2013/60/EAP/3, décembre 2013

<http://eapbyrail.org/>

Volet territorial

L'Eurométropole de Strasbourg

« Feuille de route stratégique : Strasbourg Eco 2020 », délibération du Conseil de CUS du 23-10-2009

<http://www.strasbourg.eu>

« Stratégie de développement de l'économie numérique », délibération du Conseil de CUS du 18-3-2011

<http://www.strasbourg.eu>

Le développement métropolitain de Strasbourg. Jean-Alain Héraud et Henri Nonn ; les Cahiers de l'Association de Prospective Rhénane Volume N° 6, 2013.

<http://www.apr-strasbourg.org>

Le projet stratégique du pôle métropolitain de Strasbourg-Mulhouse. Stratégie d'accessibilité : diagnostic, enjeux et priorités d'action. CUS et M2A ; 2013.

<http://www.strasbourg.eu>

Vers la création d'une revue territoriale métropolitaine de Strasbourg/Alsace : quelles ambitions stratégiques pour une croissance et une cohésion durable. Datar ; février 2013.

<http://www.datar.gouv.fr>

La CUS dans la dynamique des migrations résidentielles. Insee Alsace et ADEUS ; CPA N°29 mars 2012.

http://www.insee.fr/fr/insee_regions/alsace

Politique de la ville

Diagnostic des agglomérations et de leurs zones infra-régionales les plus en difficulté. Préfecture de la Région Alsace – SGARE. Octobre 2012.

Observation sociale des territoires alsaciens :

Volume 1 : Analyse des spécialisations territoriales et cohésion sociale en Alsace (décembre 2010)
Volume 2 : Portraits de ZUS (décembre 2010) Synthèse (juillet 2011)
Préfecture de la Région – SGARE Alsace, Drjcs, Agences d'urbanisme de Mulhouse (AURM) et de Strasbourg (ADEUS).
<http://www.alsace.pref.gouv.fr>

Territoires confrontés à un déficit de services publics

En Alsace, des spécialistes à moins de vingt-cinq minutes pour neuf patients sur dix. Insee Alsace et ARS Alsace ; CPA N°47 janvier 2014.

http://www.insee.fr/fr/insee_regions/alsace

Une médecine à proximité dans les bassins de vie en Alsace. Insee Alsace et ARS Alsace ; CPA N°44 juillet 2013.

http://www.insee.fr/fr/insee_regions/alsace

En 2010, quarante sept bassins de vie façonnent l'Alsace. Insee Alsace. CPA N°35 ; décembre 2012.

http://www.insee.fr/fr/insee_regions/alsace

Profils de la fonction publique en Alsace. Insee Alsace, OREF et Préfecture de la Région – SGARE Alsace ; CPA N°23 novembre 2011.

<http://www.oref-alsace.org>

Massif

Massif Vosgien : diagnostic de la convention interrégionale du Massif et du Schéma de Massif. Commissariat du Massif Vosgien. Octobre 2013.

<http://www.datar.gouv.fr>

Relations Transfrontalières

Un actif sur douze travaille en Allemagne et en Suisse. Insee Alsace, OREF, Direccte, Sgare et Pôle Emploi Alsace ; CPA N°24 décembre 2011

<http://www.insee.fr>

Thématiques transversales

Égalité femme-homme

Diagnostic du plan régional stratégique en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes en Alsace (PRSEFH). Préfecture de la région Alsace – SGARE, juin 2012.

<http://www.alsace.pref.gouv.fr>

Economie sociale et solidaire

L'économie sociale : une présence ancienne en Alsace et toujours dynamique. Insee Alsace et OREF Alsace; CPA N°43 juillet 2013.

<http://www.insee.fr>

Annexe 4

LISTE DES CONTRATS DE VILLE EN ALSACE

Département du Bas-Rhin

- contrat de ville de l'Eurométropole de Strasbourg
- contrat de ville de Haguenau-Bischoffwiller
- contrat de ville de Saverne

Département du Haut-Rhin

- contrat de ville de la Communauté d'Agglomération de Colmar
- contrat de ville de Mulhouse Alsace Agglomération
- contrat de ville de la Communauté de Communes des Trois Frontières
- contrat de ville de Cernay

Annexe 5

LISTE DES QUARTIERS D'INTERET NATIONAL ET LISTE INDICATIVE DES QUARTIERS D'INTERET REGIONAL NPNRU

Département du Bas-Rhin

Quartier d'intérêt national

- Hautepierre (Strasbourg)
- Neuhof – Meinau (Strasbourg)
- Quartier des Écrivains (Schiltigheim)

Quartier d'intérêt régional (liste indicative)

- Elsau (Strasbourg) (Signalé par l'ANRU)
- Liebermann (Illkirch)
- Tours Kepler – Cronenbourg (Strasbourg)
- Les Hirondelles (Lingolsheim)

Département du Haut-Rhin

Quartier d'intérêt national

- Péricentre (Mulhouse)
- Drouot (Mulhouse)
- Coteaux (Mulhouse)

Quartier d'intérêt régional (liste indicative)

- Bel-Air Florimont (Colmar)
- Bel-Air (Cernay)
- Markstein – La Forêt (Wittenheim)
- Quartier gare (Saint-Louis)

Annexe 6

LA GOUVERNANCE, LE SUIVI ET L'EVALUATION DU CONTRAT DE PLAN

L'évaluation et le suivi des politiques publiques constituent l'un des principes fondateurs de la décentralisation et de la réforme de l'État. Au-delà de la réalisation des opérations inscrites au Contrat de Plan. Les partenaires du Contrat de Plan s'attacheront à mesurer l'efficacité de chacune d'elles et à mettre en œuvre un dispositif de suivi et d'évaluation spécifique.

1) La gouvernance du Contrat de Plan

Il est créé un Comité régional de pilotage du Contrat de Plan, co-présidé par l'État et la Région, qui rassemble les signataires du présent contrat.

Les travaux de ce comité de pilotage seront préparés par un groupe de travail associant, sous la présidence de l'État et de la Région, le SGARE et les Directeurs Généraux des Services des Collectivités signataires, et qui se réunira au moins une fois par an.

Chaque axe stratégique sera suivi par un comité technique, co-présidé État-Région, qui associera les Collectivités concernées et, en tant que de besoin, les porteurs de projets. Chacun de ces comités techniques pourra, si nécessaire, solliciter l'avis d'experts des services de l'État, des Collectivités ou d'opérateurs publics, ou l'avis d'universitaires.

2) Le suivi du Contrat de Plan

Les principes

Le dispositif de suivi permettra d'assurer un état d'avancement régulier du Contrat de Plan et fournira l'information de base indispensable aux évaluations et aux opérations de consolidation nationale.

Le suivi du Contrat de Plan sera réalisé en collaboration avec les gestionnaires des services de l'État, de la Région et des Collectivités signataires du contrat.

Le bilan annuel

Les signataires conviennent de procéder à un bilan annuel d'exécution, au plus tard le 31 mars de chaque année. Ce bilan permettra de disposer d'un état d'avancement physico-financier présenté sous la forme d'un tableau de suivi d'exécution par opération. Il comprendra un bilan qualitatif et une vision prospective de la situation prévisible en fin d'année.

Il sera complété par un ensemble de graphiques ou de tableau d'évolution des indicateurs de contexte et d'impact élaborés avec l'INSEE.

Le Contrat de Plan a fait l'objet d'une évaluation environnementale qui précise notamment le dispositif de suivi environnemental en la matière, élaboré en étroite collaboration par l'État et les Collectivités territoriales. Le tableau des indicateurs de suivi environnemental et des indicateurs de mesure de l'impact « carbone » du Contrat de Plan sera aussi annexé au bilan annuel d'exécution.

Pour l'État, ce bilan s'intégrera dans le cadre d'une consolidation nationale opérée par programme de la LOLF.

L'organisation et le dispositif

Comme pour le suivi de l'exécution financière, le Contrat de Plan fera l'objet d'un suivi sur la base d'indicateurs liés à l'exécution même des projets. Ils s'appuieront sur la numérotation de chaque opération précisée dans la première colonne du tableau de synthèse financière des opérations. Les indicateurs, en nombre limité, seront cohérents avec les périmètres des programmes et les objectifs prioritaires du Contrat de Plan.

Le suivi et le bilan physique et financier seront réalisés notamment à partir du logiciel informatique « Synergie ».

Pour faciliter la lecture et la communication, il sera complété par des cartes régionales adaptées à la thématique traitée.

3°) L'évaluation du Contrat de Plan

L'évaluation doit permettre d'apprécier l'efficacité des actions financées, d'améliorer les procédures afin de rendre ces politiques publiques plus efficaces, et d'aider, le cas échéant, à la réorientation des actions, notamment lors de la révision à mi-parcours du Contrat de Plan.

Les principes

L'évaluation reprend les principes posés au niveau de la Commission européenne pour l'ensemble de ses politiques publiques.

L'évaluation prendra les trois formes suivantes :

- ***l'évaluation en continu du Contrat de Plan*** : cette évaluation s'appuiera sur les tableaux financiers et les tableaux d'indicateurs constitués pour le suivi du Contrat de Plan. Cette évaluation s'intégrera dans la démarche de suivi avec des analyses qualitatives concernant l'appréciation des résultats des projets ;
- ***les évaluations thématiques*** : les évaluations thématiques seront menées selon les axes prioritaires du Contrat de Plan. Elles seront programmées notamment en fonction des bilans issus de l'évaluation en continu et des écarts observés entre les objectifs des programmes et leur état d'avancement ou leur réalisation.
- ***l'évaluation intermédiaire***, située avant la révision à mi-parcours du Contrat de Plan, est destinée à améliorer la qualité, la pertinence et l'adaptation du contrat. Cette évaluation globale portera notamment sur la totalité du contrat. Elle s'appuiera sur les évaluations thématiques réalisées et l'évaluation en continue.

L'organisation et le dispositif

Le suivi et l'évaluation seront assurés par un comité stratégique national associant l'État (CGET, ministères concernés) et les régions (ARF) et un comité stratégique régional.

Le **Comité stratégique régional** de suivi et d'évaluation du Contrat de Plan associant représentants de l'État (SGARE) et de la Région, avec la participation du chargé de mission régional du CGET, aura vocation à suivre l'exécution du contrat, à en anticiper les évolutions, à définir les modalités et à procéder à la mise en œuvre de son évaluation.

Le comité stratégique régional déterminera les évaluations à mener sur la base du plan d'évaluation recensant les méthodes et thèmes de l'évaluation en cohérence avec le plan d'évaluation défini par le comité stratégique national. Pour chaque évaluation, il arrête la composition de l'instance technique. Il valide le cahier des charges, recueille les conclusions de l'évaluation et décide des modalités de publication des résultats. Il propose, si nécessaire, les suites opérationnelles à donner.

L'instance technique est constituée en fonction du projet ou des actions à évaluer. Elle est composée d'agents des services de l'État, de la Région et des Collectivités concernées ainsi que d'experts du domaine retenu.

Son rôle est de proposer les thèmes à évaluer, de rédiger le cahier des charges de l'évaluation, d'organiser la consultation et le choix du prestataire, de suivre les travaux et de valider le rapport pour présentation au comité de pilotage.

Les évaluations pourront être réalisées en régie partenariale (État-Collectivités). À ce titre il pourra être fait appel à la Mission d'Expertise et d'Études Financières de l'État placée auprès du Directeur Régional des Finances Publiques.

Conformément aux recommandations européennes, ces évaluations seront, pour la plupart d'entre elles, confiées à des bureaux d'études ou autres organismes extérieurs.

Le financement de l'évaluation

Les évaluations seront conduites en partenariat avec les décideurs. Leur financement sera décidé en fonction du programme d'évaluation retenu.

L'évaluation du Contrat de Plan fera l'objet de crédits spécifiques en sus des dotations inscrites au présent contrat.

Clauses particulières

Engagements financiers : les engagements inscrits dans le Contrat de Plan seront subordonnés à l'ouverture des moyens financiers nécessaires, dans les lois de finances pour l'État, dans leur budget pour les Collectivités.

Si le montant des dépenses réelles pour la mise en œuvre des opérations subventionnées est inférieur au montant des subventions figurant au Contrat de Plan, les subventions versées seront réduites à due concurrence, sans qu'il soit nécessaire de conclure un avenant à la présente convention.

En revanche, si le montant des dépenses réelles est supérieur au montant des dépenses figurant dans le présent contrat, aucune augmentation du montant de la subvention ne pourra être sollicitée, le montant de cette dernière étant maximal.

Les subventions qui figurent au Contrat de Plan sont affectées à des projets déterminés. En cas de non réalisation d'une opération, le maître d'ouvrage de celle-ci ne pourra se prévaloir d'aucun droit à voir la dite subvention transférée sur un autre projet.

Résiliation : la résiliation du Contrat de Plan pourra être demandée par l'une des parties sous réserve d'un exposé des motifs. Elle sera soumise à délibération en séance plénière de chacune des Collectivités signataires et fera l'objet d'une saisine du gouvernement transmise par le Préfet de Région.

Le contrat pourra également faire l'objet d'un avenant à l'initiative d'une partie en cas de modification substantielle des compétences qui lui sont dévolues par la loi.

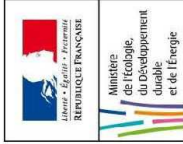
Révision des CPER : les CPER seront révisés à l'automne 2016 afin de prendre en compte les nouveaux périmètres régionaux et d'intégrer les transferts de compétences qui pourraient intervenir au 1^{er} janvier 2017.

Annexe 7

CPER/CPIER 2015 – 2020, RÉFÉRENTIEL TECHNIQUE ÉCO-CONDITIONNALITÉ



cget



CPER / CPIER 2015-2020 Référentiel technique éco-conditionnalité - 12 novembre 2014 -

Mode d'emploi	3
1. Grille thématique « Emploi »	5
2. Grille thématique « Enseignement supérieur, recherche et innovation » ..	7
3. Grille thématique « Couverture du territoire par le très haut débit et développement des usages du numérique »	8
4. Grille thématique « Transition écologique et énergétique »	9
5. Grille « Volet territorial »	14
6. Grille thématique « Mobilité »	16
Glossaire des acronymes	18

Ce référentiel a été élaboré par les équipes du CGDD et du CGET, en mobilisant un groupe de travail réunissant des personnels de DREAL et de SGAR et enrichi par des échanges avec les ministères.

Il s'inspire notamment des démarches d'éco-conditionnalité engagées pour le Programme d'investissements d'avenir (PIA2) et du référentiel « Les acteurs locaux et les projets territoriaux de développement durable » élaboré par le MEDDE/CGDD en collaboration avec les associations d'élus (AMF, ARF).

La transition écologique appelle un renouvellement profond de la conception des politiques publiques accompagnant les nécessaires évolutions technologiques et les transformations sociétales qui constituent ses piliers. La circulaire du Premier Ministre du 31 juillet 2014 rappelle que le principe d'éco-conditionnalité doit être appliqué comme élément d'appréciation transversal de l'ensemble des projets des contrats de plan, soulignant ainsi que la préparation des CPER est une occasion importante de mise en œuvre de cette évolution.

Cohérente avec les modalités d'éco-conditionnalité du PIA2 et les instruments existants, la démarche d'éco-conditionnalité est complémentaire de la future stratégie nationale de transition écologique vers le développement durable 2014-2020 (SNTEDD) qui vient en appui des démarches territoriales de transition écologique et énergétique. L'ensemble de ce processus s'inscrit ainsi dans la dynamique initiée par la stratégie Europe 2020, qui vise une « croissance intelligente, durable et inclusive » soutenue sur la même période par les fonds européens, dont la mise en œuvre impose la prise en compte du développement durable.

Complémentaire de l'évaluation environnementale stratégique des plans et programmes, l'éco-conditionnalité doit tout au long de la vie des CPER garantir que les projets financés au titre du CPER permettent d'encadrer sur les prochaines années la transition écologique et énergétique de notre modèle de développement et exclure du financement du CPER des projets qui auraient des incidences néfastes pour l'environnement malgré leurs mesures correctives.

Cet exercice s'inscrit, enfin, dans une démarche qui vise à renforcer l'attention des porteurs de projets sur les incidences de leurs activités et de leurs décisions, du point de vue écologique et énergétique, mais aussi en améliorant leur information sur les multiples dispositifs d'aide existants conçus pour les aider à réduire ces incidences.

Le Commissaire général
au développement durable



Jean-Paul ALBERTINI

La Commissaire générale
à l'égalité des territoires



Marie-Caroline BONNET-GALZY

Mode d'emploi

Les critères d'éco-conditionnalité sont de 2 niveaux :

- **Niveau 1 – éligibilité** : ces critères nationaux sont utilisés pour juger de l'éligibilité d'un projet au CPER et donc pour l'exclure s'il ne répond pas aux critères. Ces critères sont soit des conditions liées à l'environnement physique ou stratégique du projet (*en zone PPA ...*), soit à l'atteinte d'une performance environnementale (*gain en émissions de particules...*), soit encore à l'utilisation d'une démarche d'étude spécifique (*étude de la densité optimale...*). Leur énoncé au plan national permet de garantir une règle commune applicable à tous les territoires.

Pour les dispositifs d'aides éco-conditionnées intégrés aux CPER, comme ceux de l'ADEME ou de différents appels à projets, il conviendra d'utiliser les règlements d'éligibilité qui leur sont propres. Pour les projets du volet territorial, il est demandé au porteur de projet d'intégrer dans sa démarche une réflexion les objectifs de développement durable, tels que définis par l'article L 110.1-III du code de l'environnement, en relation avec la démarche intégrée recherchée.

- **Niveau 2 – classification/dosage** : ces critères sont utilisés pour sélectionner préférentiellement les meilleurs projets du point de vue écologique ou de développement durable parmi les projets éligibles, ou pour majorer/minorer le taux d'aide selon les performances du projet et inciter ainsi à optimiser sa conception et sa réalisation. Il conviendra de choisir 1 à 3 critères adaptés parmi les critères de ce type présentés dans le référentiel national¹, qui pourront être complétés par un maximum de 3 autres critères² définis en fonction des enjeux spécifiques environnementaux et de développement durable de la région.

Pour les projets dont le stade de définition ne permet pas encore de renseigner certains critères, il conviendra d'obtenir un engagement ferme du porteur de projet à les appliquer lors de la conception et de la réalisation du projet ; il devra justifier le moment venu du respect des critères concernés.

¹ Au cas où, exceptionnellement, aucun critère national ne s'avérerait pertinent, il conviendra de prendre contact avec le CGDD et le CGET, pour définir un/ des critères plus adaptés.

² Bien entendu ces critères ne sauraient être en deçà des obligations réglementaires, et tout projet financé ou toute activité aidée au titre du CPER devra nécessairement respecter les réglementations applicables, notamment environnementales.

Vous aurez le souci de limiter les obligations administratives additionnelles imposées aux porteurs de projet. Pour ce faire, vous veillerez à vous appuyer notamment sur :

- les différents labels, certifications et normes dont la diffusion est assurée dans votre territoire, l'éco-conditionnalité pouvant prendre la forme d'un seuil minimal ;
- les démarches et les stratégies portées par le Conseil Régional concernant tout ou partie du territoire ;
- les éco-conditionnalités définies dans le cadre des programmes opérationnels des fonds européens, d'autant plus que le CPER peut en partie intervenir en contrepartie des fonds structurels.

De manière opérationnelle, les critères devront apparaître dans les dispositifs d'appels à projet régionaux dans le cadre du CPER. Il conviendra notifier à chaque porteur de projet ou d'activité aidés au titre du CPER l'obligation de renseigner au mieux ces critères et de permettre d'en suivre l'application.

1. Grille thématique « Emploi »

Thématiques	Enjeux éco-conditionnalité	Types de projets soutenus	Eligibilité	Classification/dosage	
				Liste nationale de critères (1 à 3 à sélectionner)	Critère additionnel régional / local à définir (0 à 3)
Amélioration de la connaissance des territoires, des filières et de secteurs professionnels	Développer les analyses prospectives relatives aux secteurs d'activité, métiers et compétences de la transition écologique	Diagnostics de territoires, de filières et de secteurs professionnels Démarches GPEC territoriales	Critère national Attention particulière portée à la transition écologique ou à l'économie verte et l'économie sociale et solidaire dans le projet soutenu.	Prise en compte de la transition écologique et énergétique (TEE) dans un volet spécifique des contrats de plan régionaux de développement des formations professionnelles	<i>A définir</i>
Accompagnement de la réforme du service public de l'orientation professionnelle	Mettre en place un système d'orientation pour tous les publics (salariés, jeunes, populations éloignées de l'emploi) sur les filières et métiers de l'économie verte	Actions mutualisées de professionnalisation des acteurs Parcours de formation et de professionnalisation pour les membres des réseaux d'accueil et d'accompagnement jeunes	Attention particulière portée à la transition écologique ou à l'économie verte et l'économie sociale et solidaire dans le projet soutenu	Mise à disposition au niveau territorial adapté de l'information et des ressources en orientation sur l'économie verte Articulation des services publics de l'orientation avec des dispositifs territoriaux de développement des filières et métiers de l'économie verte Existence d'actions spécifiques d'orientation de publics jeunes ou éloignés de l'emploi vers les filières et métiers de l'économie verte Existence de dispositifs spécifiques d'information et d'accompagnement des	<i>A définir</i>

Thématiques	Enjeux éco-conditionnalité	Types de projets soutenus	Eligibilité	Classification/dosage	
				Liste nationale de critères (1 à 3 à sélectionner)	Critère additionnel régional / local à définir (0 à 3)
			Critère national	publics (salariés, jeunes) et des entreprises aux enjeux et compétences de la TEE	
Sécurisation des parcours professionnels des personnes fragilisées sur le marché du travail	Soutenir les reconversions des bassins d'emploi, des entreprises et des salariés en accompagnant les adaptations et acquisitions de compétences vers les filières vertes	Accroissement de la sécurisation des parcours professionnels Identification et accompagnement des entreprises concernées par les mutations économiques Accompagnement du déploiement des accords de branches	Prise en compte des métiers porteurs de la transition écologique et énergétique, ou ceux de l'économie sociale et solidaire	Existence de dispositifs locaux de soutien aux reconversions professionnelles/transitions professionnelles des filières impactées par la TEE Réactivité et l'accessibilité de l'offre de formation adaptée et mise en cohérence avec la formation initiale par l'identification et des analyses des besoins en compétences en matière de TEE création d'emplois durables de qualité (en matière d'environnement des postes de travail et de santé au travail), et accompagnement des organisations du travail performantes et compétitives	A définir

2. Grille thématique « Enseignement supérieur, recherche et innovation »

Thématiques	Enjeux éco-conditionnalité	Types de projets soutenus	Eligibilité	Classification/dosage	
				Liste nationale de critères (1 à 3 à sélectionner)	Critère additionnel régional / local à définir (0 à 3)
Soutenir la compétitivité et l'attractivité des territoires	Favoriser l'innovation, l'emploi et le développement économique local durable	Partenariats innovants R&D et innovation Equipements scientifiques Actions de formation...	Volet valorisation et mutualisation des ressources et des synergies locales dans le projet	Prospective sur les métiers de l'économie verte et de l'économie sociale et solidaire intégrée au projet Soutien aux filières économiques « vertes » Prise en compte des enjeux du développement durable dans le déroulement du projet (achat public durable, analyse en cycle de vie, ...)	A définir
Offrir aux acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche des campus attractifs et fonctionnels	Favoriser la sobriété énergétique et l'adaptation au changement climatique Favoriser la réduction des émissions de polluants atmosphériques	Création de logements étudiants Réhabilitation et aménagement des campus Connexion des campus au numérique	Recherche d'une amélioration significative des performances énergétiques et thermiques <u>et</u> Desserte (existante ou programmée) du site par des transports en commun performants depuis les gares ferroviaires ou routières de proximité, ainsi que l'encouragement au développement des mobilités douces	Priorité aux opérations de réhabilitation et démolition /reconstruction sans création de surface complémentaire Mise en accessibilité des espaces intérieurs et extérieurs Création de bâtiments à énergie positive et/ou production d'énergies renouvelables Organisation performante de la mobilité autour du projet et/ou offre de services numériques limitant les déplacements Limitation de la consommation d'espace et de ressources naturelles (eau, espace non imperméabilisé...) Recyclage des matériaux évacués et/ou utilisation de matériaux recyclés et/ou locaux Travail particulier sur la qualité de l'air intérieur des bâtiments Prise en compte de l'impact sur la santé des ondes électromagnétiques Chantier éco responsable Réflexion sur l'adaptation au changement climatique inclue dans le projet	A définir
Soutenir une politique de site dynamique, cohérente et économiquement soutenable	Renforcer la compacité et la qualité urbaine Mettre en œuvre des technologies propres visant la sobriété énergétique et des ressources				

3. Grille thématique « Couverture du territoire par le très haut débit et développement des usages du numérique »

Hors opérations soutenues par le PIA.

Thématiques	Enjeux éco-conditionnalité	Types de projets soutenus	Eligibilité	Classification/dosage	
				Liste nationale de critères (1 à 3 à sélectionner)	Critère additionnel régional / local à définir (0 à 3)
Rechercher une couverture exhaustive du territoire en réseau THD à l'horizon 2022 et veiller à apporter des solutions opérationnelles à tous les acteurs économiques	Permettre l'accès pour tous aux services numériques en préservant la santé des populations Favoriser l'économie des ressources et la sobriété énergétique Réduire l'impact paysager des infrastructures Développer et soutenir l'économie circulaire (déchets et éco conception)	Réseaux hertziens	Démarche de conception du projet intégrant une concertation large et Prise en compte approfondie de la sensibilité aux ondes électromagnétiques intégrée au projet	Efficacité énergétique du projet Chantier propre et éco responsable Projet coordonné avec un enfouissement de réseau	A définir
	Favoriser l'économie des ressources et la sobriété énergétique Favoriser l'emploi et le développement local	Etudes et missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage sur les usages, services et contenus numérique Data-center ou assimilé	Intégration dans la démarche d'étude d'une réflexion sur le développement durable Examen de la faisabilité de mobiliser des énergies renouvelables et de valoriser la « chaleur fatale » produite	Evaluation des GES émis/évités Démarche de mutualisation locale Démarche d'éco conception Chantier éco-responsable	A définir

4. Grille thématique « Transition écologique et énergétique »

Thématiques	Enjeux éco-conditionnalité	Types de projets soutenus	Eligibilité	Classification/dosage	
Énergie et changement climatique		Efficacité énergétique des bâtiments : réseaux, conseils, plateformes, accompagnement et mobilisation des professionnels, études	Critère national Pour les plateformes : articulation avec les PRIS Pour les réseaux et conseils : consolidation et développement du réseau des PRIS	Liste nationale de critères (1 à 3 à sélectionner)	Critère additionnel régional / local à définir (0 à 3)
		Efficacité énergétique des bâtiments : démonstration de solutions techniques innovantes	Démarche structurée de valorisation et de capitalisation des expérimentations objet du projet	Consolidation, développement et mutualisation des dispositifs existants	A définir
	Favoriser la sobriété énergétique, l'atténuation et l'adaptation au changement climatique	Efficacité énergétique des bâtiments : outils de financement innovants dédiés à la rénovation énergétique (en particulier études préalables et études de préfiguration)	Projet ciblant prioritairement les ménages en situation de précarité énergétique et Cohérence avec les dispositifs locaux et nationaux existants	Potentiel de diffusion de l'innovation	A définir
	Qualité de l'air	Energies renouvelables : développement de la méthanisation, des EnR thermiques et expérimentations du stockage des EnR	Cf. critères spécifiques PIA et ADEME	Performance énergétique visée Labellisation environnementale Intégration du projet dans une réflexion globale type projet urbain ou de territoire Utilisation de matériaux biosourcés Travail particulier sur la qualité de l'air intérieur Réalisation d'une étude par un prestataire « RGE études » Performance en matière de qualité de l'air rejeté par les installations Qualité et proximité du plan d'approvisionnement	A définir

Thématiques	Enjeux éco-conditionnalité	Types de projets soutenus	Eligibilité	Classification/dosage	
				Liste nationale de critères (1 à 3 à sélectionner)	Critère additionnel régional / local à définir (0 à 3)
Économie circulaire et économie de ressources	Gérer durablement les ressources naturelles	Développement de l'écologie industrielle territoriale : mise en place de filières de recyclage, innovation par l'éco-conception de biens ou de services, réseaux locaux de réparation et réutilisation de produits	Animation ou action prévue dans la durée, pour une période d'au moins 3 ans	Pertinence de la démarche par rapport aux spécificités économiques territoriales Implication active et motivation des acteurs territoriaux Caractère innovant et valeur-ajoutée Démarche inscrite dans une réflexion intégrée de long terme (stratégie régionale, PCT, cit'ergie, agenda 21...) Cohérence avec les actions engagées des plans de prévention et de gestion des déchets	<i>A définir</i>
		Plan, programmes et schémas de prévention et gestion des déchets	Diagnostic d'économie circulaire dans le projet	Volet gestion des biodéchets performant	<i>A définir</i>
Qualité de l'air	Prévenir les risques, les pollutions et les nuisances	Transports moins émetteurs et mobilités douces	Localisation au moins partielle du projet en zone PPA + L'évaluation ex-ante du projet doit montrer un gain en émissions de particules et/ou NOx	Recouvrement du projet avec les zones sensibles pour la qualité de l'air ou PPA Intégration du projet dans une réflexion globale (schéma local de déplacement, schéma modes doux, plan de déplacement urbain...) Efficience du projet en terme en terme report modal (selon retour expérience CEREMA)	<i>A définir</i>
		Renouvellement des installations de combustion de biomasse bois-énergie	Localisation du projet en zone PPA + étude ex-ante montrant les gains en émissions+ réalisation d'audits énergétiques	Projet accompagné de travaux de réhabilitation énergétique conformes aux préconisations de l'audit	<i>A définir</i>

Thématiques	Enjeux éco-conditionnalité	Types de projets soutenus	Eligibilité	Classification/dosage	
				Liste nationale de critères (1 à 3 à sélectionner)	Critère additionnel régional / local à définir (0 à 3)
Prévention des risques	Prévenir les risques, les pollutions et les nuisances	Lutte contre les inondations	Inscription dans un programme d'action labellisé PAPI et/ou opération labellisée « PSR » et Compatibilité plans de gestion et stratégies locales (PGRI, SLGRI, SDAGE...)	Modulation en fonction d'éléments d'évaluation socio-économique (à réserver aux grands projets) Prise en compte de l'adaptation au changement climatique Intégration du végétal avec gestion écologique des espaces, rétablissement des continuités écologiques, pratiques d'hydrauliques douces...	A définir
			Méthodologie intégrant des considérations écologiques et énergétiques (cf guide BRGM,...)	Contribution à l'amélioration de la qualité des eaux souterraines, du paysage, de la biodiversité, etc	A définir
		Risque sismique	Projets situés sur le territoire d'une commune en zone de sismicité 5 (forte) ou 4 (moyenne) au sens de l'article R563-4 du code de l'environnement Et Pour les projets en zone de sismicité 5 : compatibilité avec les objectifs du plan séisme Antilles	Priorité à la réduction de la vulnérabilité des bâtiments et infrastructures de gestion de crise, établissements scolaires publics, logements sociaux Efficience du projet, notamment coût optimal, au regard de la réduction du risque pour les personnes (la possibilité de renforcement parasismique des structures, par rapport à une démolition-reconstruction, doit être, sauf exception technique ou économique, privilégiée).	A définir

Thématiques	Enjeux éco-conditionnalité	Types de projets soutenus	Eligibilité	Classification/dosage	
				Liste nationale de critères (1 à 3 à sélectionner)	Critère additionnel régional / local à définir (0 à 3)
Reconquête de la biodiversité et la préservation des ressources	Valoriser la biodiversité, les espaces naturels et les services écosystémiques Préserver les ressources naturelles	Projets ou programme de restauration des continuités écologiques et des milieux naturels	Inscription dans les stratégies régionales (SRCE, SDAGE, ...)	Sur le littoral, en périurbain, dans les vallées notamment, projet préservant des espaces des pressions foncières Projet intégré dans une stratégie locale de biodiversité Traitement des points noirs discontinuïtés identifiés par les SRCE Restauration de l'hydromorphologie, des zones humides et de la libre circulation dans les cours d'eau	A définir
		Protection des ressources naturelles et des sols	Inscription dans les stratégies régionales (SRCE, SDAGE, PAMM) et Projet partenarial mobilisant du FEDER ou Mise en œuvre des plans de gestion d'espaces protégés (incluant Natura2000) ou des PNA ou des conservatoires	Convergence avec la politique de biodiversité et de développement de l'économie verte	A définir
		Protection de la ressource en eau, de la qualité des eaux et efficacité des services publics d'eau et d'assainissement	Cas général : compatibilité avec le SDAGE et inscription dans son programme de mesures Pour les Outremers : compatibilité avec le plan « eau potable et assainissement » Pour l'hydraulique : compatibilité avec un projet de territoire (visant à améliorer la connaissance de la ressource, à promouvoir les économies d'eau, à améliorer la qualité des milieux aquatiques tout en sécurisant l'approvisionnement)	Convergence avec les politiques biodiversité, risques, changement climatique et de développement de l'économie verte	A définir

Thématiques	Enjeux éco-conditionnalité	Types de projets soutenus	Eligibilité	Classification/dosage	
				Liste nationale de critères (1 à 3 à sélectionner)	Critère additionnel régional / local à définir (0 à 3)
Projets territoriaux de développement durable		Projets globaux : agenda 21, charte de parc, PCET, animations, formations, veille et observation prévues au SRCAE ...	Démarche prévoyant des indicateurs de mesures d'impact des actions	Démarche supra-communale ou mutualisée Collectivités engagées dans une démarche développement durable ou un Agenda 21	<i>A définir</i>
		Projets spécifiques : rénovation d'un patrimoine bâti et/ou naturel, opération grand site, projet culturel, éducation à l'environnement et au développement durable, ...	<i>Selon le type de projet, un au moins des critères suivants :</i>	Priorités aux zones de fortes tensions foncières et immobilières et à la requalification des espaces urbanisés (résidentiel, activités ou industriels)	<i>A définir</i>
			- Densité optimale et qualité paysagère du projet étudiées dans la démarche - Prestataire RGE étude	Niveau d'exigence du point de vue de la transition écologique et énergétique (TEE) Réalisation d'une étude globale de développement durable du projet type approche environnementale de l'urbanisme (AEU ²) Charte d'engagement éco-quartier ou dépôt d'un dossier de candidature à un label (éco-quartier, ...) Engagement dans une démarche de labellisation Grand site de France	

5. Grille « Volet territorial »

Ce volet transversal nécessite une éco-conditionnalité adaptée, compte-tenu des nombreux enjeux abordés. Le choix de valoriser une démarche d'évaluation systémique de la part du porteur de projet, basé sur le cadre de référence des projets territoriaux de développement durable, permet de souligner les enjeux et faire réfléchir la maîtrise d'ouvrage sans pour autant freiner ou alourdir par trop la démarche de projet. Quand la nature du projet s'y prête, les critères des grilles thématiques correspondantes du présent référentiel devront être mobilisés.

Thématiques	Enjeux éco-conditionnalité ³	Types de projets soutenus	Eligibilité	Classification/dosage	
				Liste nationale de critères (1 à 3 à sélectionner)	Critère additionnel régional / local à définir (0 à 3)
Projets de territoires : - territoires connaissant une situation socio-économique difficile - territoires confrontés à un déficit de services au public - villes petites et moyennes remplissant des fonctions de centralités - pôles d'équilibre territoriaux et ruraux - pôles métropolitains - territoires littoraux - territoires de montagne - bassins fluviaux - territoires transfrontaliers - ...	- a- Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère - b- Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources - c- Épanouissement de tous les êtres humains - d- Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations - e- Dynamiques de développement suivant des	Etudes, ingénierie de projet, diagnostics, plan d'aménagement, convention territoriale, investissement dans des équipements collectifs...	Critère national Engagement du porteur de projet à intégrer dans la conduite du projet, quel que soit son stade d'avancement, une démarche d'amélioration visant à intégrer les objectifs de développement durable, définis par l'article L 110.1-III du code de l'environnement et Critères des grilles thématiques correspondant à la nature du projet	Existence d'une démarche de projet territorial de développement durable ou A21 sur le territoire de projet Prise en compte des objectifs des documents de planification stratégique supra-territorial (SRCAE, PPA, SRADDT...)	<i>A définir</i>

³En référence aux 5 finalités définies par l'article L 110.1-III du code de l'environnement et structurant le cadre de référence des projets territoriaux de développement durable, fruit d'un travail partagé entre de nombreux partenaires (ministères, institutions, associations, collectivités), et nourri des expériences déjà engagées par un grand nombre de collectivités et de territoires.

Thématiques	Enjeux éco-conditionnalité ³	Types de projets soutenus	Eligibilité	Classification/dosage	
				Liste nationale de critères (1 à 3 à sélectionner)	Critère additionnel régional / local à définir (0 à 3)
Contrats spécifiques - contrat de ville et projet de renouvellement urbain - contrat de redynamisation de site de défense - contrat de bourg de l'AMI - « revitalisation des centre-bourgs » - éco-cité - opération d'intérêt national (OIN) ou porté par un établissement public d'aménagement (EPA) - contrat de métropole - territoires catalyseurs d'innovations - projets culturels - ...	modes de production et de consommation responsables	Etudes, ingénierie de projet, animation, communication, investissement dans des équipements collectifs ou des démonstrateurs, renouvellement urbain, ...	Critère national Critères d'éco-conditionnalité spécifiques des dispositifs nationaux dont relèvent ces projets ou, à défaut, critères définis ci-dessus pour les projets de territoire	Cf critères définis ci-dessus pour les projets de territoire	<i>A définir</i>

6. Grille thématique « Mobilité »

Le cahier des charges CPER relatif à la mobilité multimodale précise la nature des projets susceptibles d'être sélectionnés. Les arbitrages de la commission mobilité 21 ont intégré des considérations relatives à la performance écologique des projets, et peuvent être considérés, pour les grands projets nationaux comme une première condition d'éligibilité des projets. Par ailleurs, les projets d'infrastructures de transport sont encadrés par des procédures et des consultations qui veillent à la bonne prise en compte des enjeux environnementaux.

Dans ce contexte, le principe d'éco-conditionnalité portera sur l'introduction dans les marchés de travaux de clauses environnementales (gestion des terres et des déchets, énergie, éco- matériaux, ...), ainsi que des clauses relatives à l'emploi et à l'insertion sociale.

Un recensement des améliorations environnementales et énergétiques, ou relevant de l'intermodalité, envisageables à l'occasion du projet sera établi, et mis à jour au fur et à mesure de la définition du projet. Une telle démarche permettra de suivre les réalisations et effets correspondants sur la durée des CPER.

Des critères additionnels locaux permettant par exemples de renforcer l'éco-conception, de proposer des améliorations énergétiques, de favoriser la mobilisation locale en faveur d'un meilleur environnement ou d'améliorer l'articulation du projet avec d'autres projets ou démarches pourront être introduits.

Thématiques	Enjeux éco-conditionnalité	Types de projets soutenus	Eligibilité	Classification/dosage	
				Liste nationale de critères (1 à 3 à sélectionner)	Critère additionnel régional / local à définir (0 à 3)
Modernisation et développement des réseaux de transport existants	Favoriser la performance environnementale des chantiers Encourager les techniques de construction innovantes et économes en consommation et transport de matériaux ainsi qu'en dépenses énergétiques Favoriser l'emploi notamment en faveur des personnes et des territoires en difficultés Optimisation de la conception des projets quant à leur impact sur l'environnement Fédérer et mettre en cohérence les initiatives environnementales locales à l'occasion du projet	Projets routiers, ferroviaires, voie d'eau, ports maritimes ; Grand Paris Express, Vallée de la Seine, ...	Critère national Engagement du porteur de projet sur : - L'introduction de spécifications techniques, critères d'attribution et suivi de performance environnementale dans les pièces de marché de travaux : évitement et réduction des impacts sur les milieux et la biodiversité concernée, la ressource en eau et la qualité de l'air, recyclage des matériaux évacués et utilisation de matériaux recyclés, organisation du chantier, proximité des fournisseurs ... - L'autorisation des variantes innovantes à caractère environnemental dans les offres en lien notamment avec l'utilisation des matériaux et la dépense énergétique - L'introduction de clauses sociales adaptées dans les marchés - Quand l'avancement du projet le permettra, et en fonction du niveau des études déjà produites, recensement des améliorations environnementales et énergétiques, ou relevant de l'intermodalité, envisageables à l'occasion du projet (gaz à effet de serre, eau, biodiversité, trame verte et bleue, articulation avec d'autres projets d'infrastructures ou de services de transport ...), puis mise à jour au fur et à mesure de la définition du projet.	Qualité environnementale de la conception du projet Prise en compte des modes actifs dans le projet	A définir

Glossaire des acronymes

Acronyme	Signification	Acronyme	Signification
A21	Agenda 21	NOx	Oxyde d'azote
ADEME	Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie	PAMM	Plans d'action pour le milieu marin
AEU	Approche environnementale de l'urbanisme	PAPI	programme d'actions de prévention contre les inondations
AMF	Association des maires de France	PCET	Plan climat énergie territorial
AMI	Appel à manifestation d'intérêt	PIA	Programme d'investissement d'avenir
ARF	Association des régions de France	PGRI	Plan de gestion des risques Inondation
BPI	Banque publique d'investissement	PNA	Plan national d'action
BRGM	Bureau de recherches géologiques et minières	PPA	Plan de protection de l'atmosphère
CEREMA	Centre d'études et d'expertises sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement	PRIS	Point rénovation info service
CGDD	Commissariat général au développement durable	PSR	Plan « submersions rapides »
CGET	Commissariat général à l'égalité des territoires	R&D	Recherche et développement
CPER	Contrat de plan Etat-Région	RGE	Reconnu Garant de l'environnement
CPIER	Contrat de plan interrégional Etat-Région	SDAGE	Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux
DREAL	Direction régionale de l'écologie, de l'aménagement et du logement	SGAR	Secrétariat général aux affaires régionales
EnR	Energie renouvelable	SLGRI	Stratégie locale de gestion du risque inondation
EPA	Etablissement public d'aménagement	SNTEDD	Stratégie nationale de transition écologique vers le développement durable
ERC	Eviter, réduire, compenser	SRADDT	Schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire
GES	Gaz à effet de serre	SRCAE	Schéma régional climat air énergie
HPE	Haute performance énergétique	SRCE	Schéma régional de continuité écologique
MEDDE	Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie	TEE	Transition écologique et énergétique
NPNRU	Nouveau programme national de renouvellement urbain	THD	Très haut débit
OIN	Opération d'intérêt national	URE	Utilisation rationnelle de l'énergie

Annexe 8

CONVENTION DE SITE PLAN CAMPUS DE STRASBOURG AU 1^{ER} JUILLET 2014



Convention de site Strasbourg actualisée au 1er juillet 2014

N°	Nouvel intitulé	Montage envisagé	Maîtrise d'ouvrage envisagée	Budget Opération TDC (K€) 2013	Budget Opération actualisé TDC (K€) 2014	Ajustements 2013/2014	Part Etat	Région	CUS	CG67	Autres financements (CNOUS etc..)
1	1-a : Campus vert tranche 1	MOP	Université de Strasbourg								
	1-b : Campus vert tranche 2 (parc central - INSA)	MOP	Université de Strasbourg	7 900	7 900	0	7 900				
	1-c : Campus vert tranche 3 (Stationnement - Espace vert P. Appell)	MOP	Université de Strasbourg	800	800	0	800				
2	Centre sportif et cafétéria	MOP	Université de Strasbourg	10 640	10 640	0	10 640				
3	Maison de l'étudiant - Learning Centre	MOP	Université de Strasbourg	30 200	30 200	0	22 200	1 500	1 500	5 000	
4	Hôtel des chercheurs - Faculté club	MOP	Université de Strasbourg	13 000	790	-12 210	790				0
5	Bâtiment d'accompagnement - Maison des personnels et formation	MOP	Université de Strasbourg	4 070	4 070	0	4 070				
6	Résidence des personnels et des chercheurs	Concession	A définir								
	Maison de l'enfance 43 rue Goethe	MOP	Université de Strasbourg	790	0	-790	0				
7	Maison Universitaire Internationale (MUI)	Bail	SERS	17 000	15 200	-1 800	1 500	1 500	1 500	2 500	8 200
8	Reconversion de la tour de chimie en résidence universitaire	Concession	A définir	27 080	27 080	0	2 000				25 080
9	9-a : Espace vie étudiante : RU	MOP	CROUS	6 500	6 500	0	4 000				2 500
	9-b : Espace vie étudiante : Salle de Spectacle	MOP	CROUS	2 000	2 000	0	2 000				
	9-b : Restructuration des logements (1460 chambres)	MOP	CROUS	34 390	34 390	0				6 000	28 390
10	10-a : Rénovation énergétique et mise aux normes Patio/ Maths	MOP	Université de Strasbourg	14 450	20 760		20 760				
	10-b : Rénovation énergétique et mise aux normes Droit	MOP	Université de Strasbourg	5 780	4 400	-4 000	4 400				
	10-c : Rénovation énergétique et mise aux normes Maths/IRMA	MOP	Université de Strasbourg	9 930	1 000		1 000				
11	11-a : Reconstruction institut de botanique (serres et locaux)	MOP	Université de Strasbourg	10 820	9 320		10 820				
	11-b : Localisation Laboratoire et salle de TP - Batiment IPCB (existant)	MOP	Université de Strasbourg	6 000	7 500	0	6 000				
	11-c : Rénovation Géologie (ex-Musée)	MOP	Université de Strasbourg	8 000	8 000		8 000				
12	12 a : Pôle science, culture et société (planétarium)	MOP	Université de Strasbourg	7 830	7 830	0	7 330		500		
	12 b : Pôle science, culture et société: Musée (zoologie)	MOP	Université de Strasbourg	10 000	10 000	0	8 500		1 500		
13	Rénovation et extension de l'INSA	MOP	INSA	24 370	24 370	0	12 370	7 000	5 000		
14	14a : Pôle GZE-: Enseignements Manufacture + Recherche ENGEEES	A préciser	CUS	25 440	25 440	0	11 440	7 000	7 000		
	14b : Pôle GZEI : Descartes - Recherche EOST (rénovation et extension)	MOP	Université de Strasbourg	11 610	11 610	0	11 610				
15	Extension ISIS et DATA-CENTRE	MOP	Université de Strasbourg	13 000	17 000	4 000	15 000	1 000	1 000		
16	Insectarium (CNRS)	MOP	CNRS	5 940	5 940	0	5 940				
17	Centre de Recherche en Biomédecine de Strasbourg (CRBS)	MOP	Université de Strasbourg	8 000	8 000	0	2 800				5 200
18	Construction d'un lieu de restauration et des logements-Site hôpital	MOP	CROUS	6 910	6 910	0	5 910			1 000	
19	EM Strasbourg (extension des locaux du PEGE)	MOP	Région Alsace	21 000	21 000	0	7 000	7 000	7 000		
20	Foncier Manufacture*			0	5 200	5 200	5 200				
Montant total				343 450	333 850	-9 600	199 980	25 000	25 000	14 500	69 370

* L'acquisition foncière de la Manufacture , non chiffrable ce jour pour la partie bâtiment sera affectée au Pôle GZEI. Elle sera prise en charge financièrement : convention particulière avec financement Etat et UDS

Annexe 9

LE PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS D'AVENIR EN ALSACE



Dans le cadre du Programme d'Investissements d'Avenir (PIA), les jurys internationaux ont sélectionné 92 projets alsaciens ou associant des partenaires alsaciens dont 50 dans le domaine de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. La diversité des résultats témoigne d'une puissante dynamique partenariale fédérée autour des Investissements d'Avenir. Elle met notamment en évidence la forte implication que le PIA a suscité sur l'ensemble du territoire en tissant des liens de l'amont à l'aval, entre la recherche et l'entreprise : c'est la naissance d'un écosystème de l'innovation en Alsace pour lequel le développement du PIA a été déterminant.

Le Contrat de Plan État-Région 2015-2020 tient compte dans l'élaboration de sa stratégie de cette réussite du PIA en Alsace. Il s'inscrit également dans un processus permettant de construire des dossiers de qualité éligibles aux futurs appels à projets du PIA 2.

Les projets structurants élargissent à plusieurs volets du prochain Contrat de Plan (Enseignement supérieur recherche et innovation, Transition écologique et énergétique, Très Haut Débit et usage du numérique, mobilité multimodale) sans oublier l'axe transversal de l'emploi.

L'impact des Investissements d'Avenir sur le paysage régional d'Alsace est visible tant sur le plan des interactions inter-projets que pour les acteurs des entreprises régionales, des Collectivités ou encore des pôles de compétitivité.

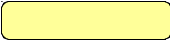
Les Collectivités alsaciennes soutiennent les porteurs de projet en tant que de besoin, comme en témoigne leur engagement auprès de l'Université et des pôles de compétitivité (IHU, EASE, certains LABEX et EQUIPEX...). Elles portent également de nombreux projets importants pour le devenir de l'Alsace à l'image du Très Haut Débit, de la French Tech, d'Ecocité, de transports collectifs en site propre ou du fonds d'amorçage pour les entreprises.

La structuration de la gouvernance de l'innovation a influé sur l'élaboration de la S3.

Les pôles de compétitivité ont, grâce à leur réussite mais aussi à leurs échecs à certains appels à projets, fait des progrès considérables dans leur approche des entreprises. Aussi, des projets d'entreprises se créent, des brevets sont déposés et des start-up se développent notamment dans le centre historique de Strasbourg autour de l'Hôpital Civil, de l'IHU et de l'université, expliquant le remplissage extrêmement rapide des pépinières d'entreprises (PH8, Biocluster des Haras) à peine celles-ci créées.

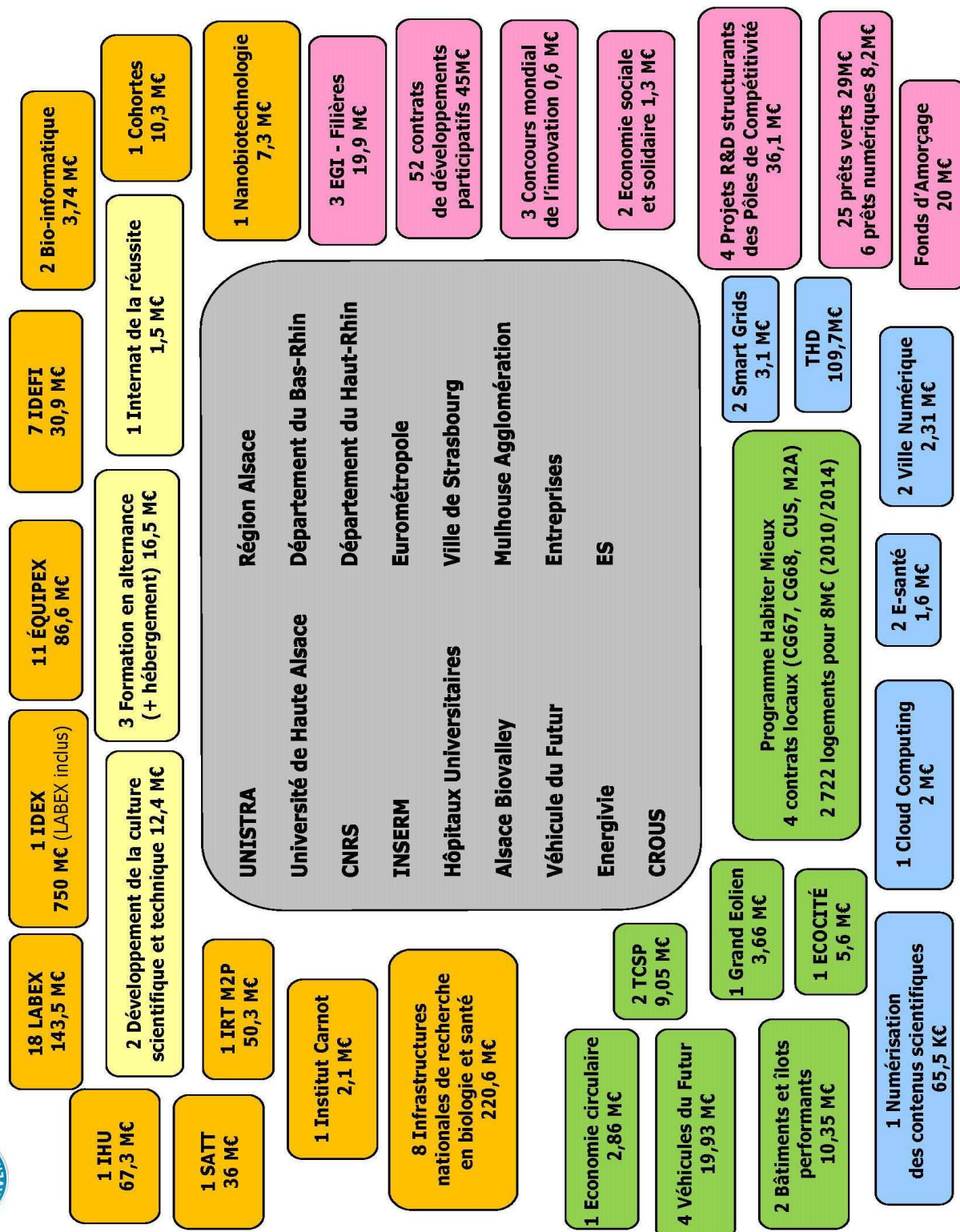
Le PIA a, en conséquence, un effet important sur la structuration de la Ville de Strasbourg, tant par le projet Ecocité et l'extension des transports en site propre, que par ses effets induits issus du développement économique ou que par la restructuration du campus de l'UNISTRA qu'il contribue également à financer.

Légende du graphique ci-contre :

	Enseignement supérieur et recherche
	Formation professionnelle et égalité des chances
	Soutien aux entreprises
	Économie numérique
	Développement durable



92 projets alsaciens ou associant l'Alsace (montants alloués par décision du Premier ministre)



Annexe 10

RESULTATS DE LA CONSULTATION PUBLIQUE

La consultation publique relative au Contrat de Plan État-Région 2015-2020 qui a débuté le 3 février 2015 s'est clôturée le 10 mars 2015. A l'instar de la consultation relative au document stratégique du CPER 2015-2020 qui s'était déroulée du 23 avril au 23 mai 2014, peu d'observations ou de commentaires d'utilisateurs ont été relevés.

Trois courriers ont été réceptionnés à la Préfecture de Région portant sur le volet « Mobilité multimodale » et une annotation relative à la prise en compte dans le CPER 2015-2020 de la future grande région, a été relevée dans le registre laissé à la disposition des utilisateurs à la Région Alsace sur le site de Strasbourg. Aucun courriel n'a été envoyé sur la boîte fonctionnelle dédiée à la consultation publique.

Enfin, 654 connexions Internet à la page relative à la consultation publique ont été comptabilisées dont 267 sur le site de la Préfecture de Région et 387 sur celui de la Région Alsace.

Concernant la question relative à la fusion des régions, le CPER 2015-2020 précise, page 6, qu' « *une révision du Contrat de Plan aura lieu à l'automne 2016 pour prendre en compte les transferts de compétence qui pourraient intervenir au 1^{er} janvier 2017 et les nouveaux périmètres régionaux* ».

S'agissant des questions relevant du volet « Mobilité multimodale », les réponses ont directement été adressées aux personnes concernées.